



Alliance
Coopérative
Internationale



Les principaux documents

Assemblée générale

16 septembre 2026
Panama City, Panama

Table des matières

Sujet	Page
Information générale	
Inscription, interprétation et procurations, documents de référence	2
Échéances et activités	3
Collecte des documents, disposition des sièges, méthode de vote, amendements aux motions et ordre des débats	3
Liste des votes des membres	3
Document principal pour les délibérations de l'assemblée générale	
1. Bureau	19
2. Ordre du jour	20
3. Approbation du procès-verbal	21
4. Annonce des administrateurs du conseil de l'ACI	36
5. Vote pour la présidence	40
6. Élection des administrateurs élus par l'assemblée générale	40
Candidat(e)s ordinaires	41
8. Rapport du directeur général	49
9. Rapport sur les recommandations visant à modifier le calcul des cotisations et des droits de vote	60
Système actuel, y compris les principaux problèmes nécessitant une attention immédiate	60
Portée du travail	63
Principes du nouveau système proposé	64
Des principes à la pratique : explications sur les changements proposés	64
Rapport sur les enquêtes	69
Retours des membres de l'ACI et réponses apportées	82
Simulations	88
Bref résumé	105
Prochaines étapes et sondage	107
11. Prochaine assemblée générale	107

Information générale

Conformément aux articles 17 et 19 des statuts, nous avons le plaisir d'inviter les membres et les administrateurs à participer à l'assemblée générale de l'ACI qui se tiendra le 15 septembre 2026 au Panama Convention Centre, Calle General Juan D. Perón, Panama City, Panama. L'assemblée générale devrait commencer à 9h30, heure locale, et se terminer à 15h00.

Les représentants désignés à l'assemblée générale de l'ACI sont invités à un **Déjeuner de rencontre et d'accueil** le 14 septembre pour rencontrer les candidats « élus par l'assemblée générale » en lice pour l'élection, de 12h00 à 15h00, au Panama Convention Centre. Vous pourrez également récupérer vos documents de vote pendant ce créneau horaire.

Cette assemblée générale se tiendra pendant la semaine de la **Conférence mondiale**, organisée conjointement avec Coopératives des Amériques. Les comités thématiques de l'ACI, les organisations sectorielles de l'ACI ainsi que Coopératives des Amériques organiseront également d'importantes assemblées et réunions au cours de la semaine.

Les informations concernant la Conférence mondiale, les autres événements de la semaine, la logistique, les déplacements, les visas, etc., sont disponibles sur la page dédiée à la conférence ici <https://icappanama2026.coop/>

Inscription

L'assemblée générale de l'ACI est uniquement ouverte aux personnes suivantes :

- Électeurs des membres effectifs éligibles
- Représentants des membres effectifs éligibles qui souhaitent participer mais qui ne sont pas l'électeur désigné
- Administrateurs du conseil d'administration de l'ACI qui souhaitent participer mais qui ne sont pas l'électeur désigné
- Interprètes des délégués qui ne parlent pas l'anglais, le français ou l'espagnol
- Observateurs des organisations membres de l'ACI et des membres associés qui seront assis dans une zone réservée. Le nombre de places disponibles pour les observateurs est limité.

Chaque membre et chaque administrateur ont reçu des informations sur la procédure d'inscription. Voulez-vous les lire attentivement et vous inscrire **au plus tard le 8 septembre** en fournissant les renseignements et formulaires requis. Les membres qui n'ont pas reçu ce courriel de Gretchen Hacquard, Directrice de l'adhésion, peuvent lui écrire directement à l'adresse hacquard@ica.coop pour en obtenir une copie. Les formulaires d'inscription des électeurs et des mandataires soumis après le 8 septembre ne seront pas valides.

Interprétation

L'interprétation simultanée pendant l'assemblée générale sera assurée en anglais, en français, en espagnol et en portugais. Les interprètes de délégation pour les autres langues devront s'inscrire avec leur délégation en remplissant la section appropriée du « Formulaire de désignation et d'inscription de l'électeur ». Le nombre d'interprètes personnels est limité à deux par délégation.

Procurations

Conformément aux statuts et au règlement intérieur de l'assemblée générale, chaque membre effectif a le droit de donner procuration à un autre membre effectif. Les membres effectifs disposant du droit de vote peuvent donner une procuration à une organisation membre

effectif, à condition que le détenteur de la procuration ne détienne pas plus de deux procurations. Les membres peuvent demander un formulaire de procuration à Gretchen Hacquard, Directrice de l'adhésion, à l'adresse hacquard@ica.coop.

Voulez-vous noter que les procurations ne sont pas données à des personnes mais à des organisations. **Les formulaires de désignation de mandataire doivent être reçus au plus tard le 8 septembre.**

Documents de référence

Les publications suivantes contiennent des informations pertinentes pour cette assemblée générale de l'ACI :

- Les statuts et le règlement intérieur de cette assemblée générale peuvent être consultés ici : [Assemblée générale de l'ACI 2026 en ligne | ICA](#) (Les documents principaux – Livre 2)
- Le règlement de procédure de l'assemblée générale peut être téléchargé ici : [Assemblée générale de l'ACI 2026 en ligne | ICA](#)
- Le règlement de procédure pour les élections du conseil d'administration, incluant le code de conduite pour les élections, peut être téléchargé ici : [Code de conduite des événements de l'ACI | ICA](#)

Échéances & Activités

Voici la liste des échéances et activités importantes pour cette assemblée générale.

Date	Heure (CET)	Échéances et Activités
8 septembre	Minuit	Date limite pour soumettre : • Amendements aux motions • Inscription des observateurs, des associés et des autres participants • Formulaire de désignation de l'électeur, de procuration et d'inscription • Formulaire de désignation de représentant(s)
14 septembre	11h30-15h30	Retrait des matériels de vote Près du comptoir d'enregistrement au Panama Convention Centre
	12h00-15h00	Déjeuner de rencontre et d'accueil Salle : Pacifico
15 septembre	8h30-9h30	Retrait des matériels de vote Près du comptoir d'enregistrement au Panama Convention Centre
	9h30	Assemblée générale de l'ACI Amériques 1 & 2
	16h00 - <i>estimation</i>	Clôture de l'assemblée générale Rencontre avec les nouveaux membres

Vote

Les matériels de vote seront distribués les 14 et 15 septembre aux heures indiquées dans le tableau des activités ci-dessus. Lors du retrait des matériels de vote, le délégué électeur doit :

- Présenter une pièce d'identité légale
- Vérifier que le nombre de documents de vote remis est correct. Une fois que le délégué a signé et quitté la table de distribution, aucune modification n'est possible
- Signer pour les documents de vote

Les membres ne pourront pas récupérer leurs matériels une fois le vote commencé.

Sièges

La salle de réunion comportera des places réservées pour les électeurs, les représentants et leurs interprètes. Des autocollants seront fournis aux non observateurs pour leur badge de conférence afin d'accéder à la zone désignée. Si votre badge ne comporte pas cet autocollant, veuillez vous rendre au bureau de distribution des votes aux heures prévues.

Tous les associés et les observateurs souhaitant assister à l'assemblée générale de l'ACI s'assièront dans une zone réservée, accessible par une porte distincte située tout à droite.

Vote

Toutes les motions et résolutions seront approuvées par un vote à main levée à l'aide des cartes de vote, sauf demande contraire d'un membre. En cas de demande de scrutin secret, les membres recevront des bulletins vierges lorsqu'ils retireront leurs documents de vote.

Les statuts, les règlements et les ordres permanents de l'ACI seront pleinement appliqués.

Amendements aux motions

Les amendements à une motion doivent être soumis par écrit au directeur général 7 (sept) jours avant le début de la discussion sur ladite motion. Ils sont examinés dans l'ordre où ils sont présentés. À la clôture de la discussion, chaque amendement est mis aux voix avant la motion initiale.

Ordre des débats

Les membres et leurs représentants souhaitant prendre la parole sur un sujet pendant l'assemblée générale doivent en informer le président qui les appelle dans l'ordre de réception des demandes. Toutes les interventions doivent être adressées au président et porter sur le sujet en discussion ou sur une question de procédure. En règle générale, les orateurs sont invités par le président à respecter des limites de temps précises.

Liste des votes des membres

Le tableau ci-dessous présente le nombre de votes calculés pour chaque membre de l'ACI conformément au tableau figurant dans les statuts et sous réserve de leur éligibilité au vote.

Le nombre de votes calculés correspond au nombre maximal de représentants que chaque membre peut désigner s'il est éligible. Chaque membre ne peut désigner qu'un seul électeur, lequel exprimera l'ensemble de ses votes.

Si le plafond national de 25 votes a été atteint, le nombre de votes a été soit réparti proportionnellement entre les membres éligibles par l'ACI, soit réparti par les membres eux-mêmes. Cette répartition figure dans la colonne « plafond national ».

Pays	Organisation	Votes calculés	Plafond par pays
AFRIQUE			
Afrique du Sud (I')	National Co-operative Association of South Africa (NCASA)	2	
	South African National Apex Co-operative (SANACO)	3	
Botswana (Ie)	Botswana Co-operative Association (BOCA)	3	
Cameroun (Ie)	Alliance Cooperatives Cameroun (COOP-CAMEROUN)	4	
	North West Cooperative Association Ltd (NWCA LTD)	2	
	Union des Mutuelles Financieres de Developpement (MUFID UNION)	4	
Côte d'Ivoire (Ia)	Fédération des sociétés coopératives d'Hévéa de Côte d'Ivoire (FENASCOOPH-CI)	2	
	Fédération des Unions des Sociétés Coopératives des Producteurs de la Filière Coton de Côte d'Ivoire (FPC-CI Coop CA)	3	
	Fédération Nationale des Unions Régionales des Sociétés Coopératives des Producteurs de la Filière Anacarde	4	
Égypte (I')	Central Housing Cooperative Union (CHCU)	8	
Eswatini (I')	Eswatini Farmers Cooperative Union (ESWAFCU)	1	
	National Cooperatives Federation of Eswatini (NCFE)	3	
Éthiopie (I')	Amigos Savings & Credit Cooperative (Amigos SACCO)	2	
	Awach Savings and Credit Cooperative (ASCCo)	4	
	Cooperative Bank of Oromia	2	
	Fana Youth Savings and Credit Primary Cooperative Society with limited Liability (FY SACCO)	2	
	Oromia Coffee Farmers Co-operative Union (OCFCU) Ltd.	5	
	Tederash SACCOS	2	
	Temerach Saccos Ltd	2	
Ghana (Ie)	Ghana Cooperative Agricultural Producers and Marketing Association (AGRIC COOP GHANA)	2	
	Ghana Co-operative Council (GCC)	6	
Guinée (Ia)	Fédération des coopératives d'approvisionnement et de l'alimentation générale (FECAAG)	2	
Kenya (Ie)	CIC Insurance Group Ltd	2	1

	Co-operative Bank of Kenya Ltd (CBK)	4	1
	Kenya Co-operative Coffee Exporters Ltd. (KCCE)	7	3
	Kenya Union of Savings and Credit Co-operatives Ltd. (KUSCCO)	10	10
	The Co-operative Alliance of Kenya (CAK)	10	10
Maurice	The Mauritius Co-operative Union Ltd (MCUL)	3	
Mozambique (le)	Associação Moçambicana para Promoção do Cooperativismo Moderno (AMPCM)	7	
Nigeria (le)	Co-operative Federation of Nigeria (CFN)	10	
	Nigerian National Petroleum Corporation Cooperative Multipurpose Society LTD (NNPC-CMS Lagos)	2	
	Odua Cooperative Conglomerate Ltd (OCC)	9	
Ouganda (l')	Uganda Cooperative Alliance	11	
	Uganda Health Partners Cooperative Limited (UPHC)	1	
République démocratique du Congo (la)	Coopérative Centrale d'épargne et de crédit du Kivu (COOCEC-KIVU)	2	
	Coopérative d'Epargne et de Crédit de Nyawera (COOPEC NYAWERA)	2	
République unie de Tanzanie (la)	Tanzania Federation of Co-operatives Ltd. (TFC)	5	
Rwanda (le)	National Cooperatives Confederation of Rwanda (NCCR)	10	
Somalie (la)	Somali Union Co-operative Movement (UDHIS)	2	
Zimbabwe (le)	Zimbabwe National Association of Housing Co-operatives (ZINAHCO)	2	
AMÉRIQUES			
Argentine (l')	Agricultores Federados Argentinos Sociedad Cooperativa Limitada (AFA S.C.L.)	2	1
	Asociación de Cooperativas Argentinas Limitada (ACA C.L.)	3	1
	Banco Credicoop Cooperativo Ltd. (BCCL)	6	2
	Confederación Cooperativa de la República Argentina Ltda. (COOPERAR)	11	11
	Cooperativa de Trabajos Portuarios Limitada de San Martin (Coop Portuaria)	1	1
	Federación Argentina de Cooperativas de Consumo (FACC)	5	1
	Instituto Movilizador de Fondos Cooperativos, Cooperativa Ltda. (IMFC)	5	1

	La Segunda Cooperativa Limitada Seguros Generales	8	4
	Sancor Cooperativa de Seguros Ltda	8	3
Barbade (la)	Barbados Co-operative Business Association Ltd. (BCBAL)	1	
Bolivie (la)	Cooperativa de Telecomunicaciones Santa Cruz (COTAS Ltda.)	4	
	Cooperativa Rural De Electrificación R.L. (CRE R.L.)	5	
Brésil (le)	Central Nacional das Cooperativas Ontontológicas (Uniodonto do Brasil)	2	2
	Cooperativa De Crédito, Poupança e Investimento Sicredi Pioneira RS - Sicredi Pioneira Rs	4	2
	Organização das Cooperativas Brasileiras (OCB)	11	11
	Unimed do Brasil, Confederação Nacional das Cooperativas Médicas (UNIMED)	1	1
	Unimed Nacional – Cooperativa Central	4	2
	Unimed Seguros Saúde S.A.	10	7
Canada (le)	Co-operatives and Mutuels Canada . Coopératives et mutuelles Canada (CMC)	11	
Chili (le)	Cooperativa abierta de vivienda Limitada (CONAVICOOP)	2	
	Cooperativa de Ahorro y Crédito (COOPEUCH)	6	
	Cooperativa de Ahorro y Credito BanCrece	2	
	Cooperativa de Servicios Sermecoop Ltda.	2	
Colombie (la)	Asociación Colombiana de Cooperativas (ASCOOP)	9	7
	Asociación Nacional de Fondos de Empleados (ANALFE)	5	1
	Caja Coperativa CREDICOOP (CREDICOOP)	2	1
	Casa Nacional del Profesor (CANAPRO)	3	1
	Confederación de Cooperativas de Colombia (CONFECOOP)	10	10
	Cooperativa del Magisterio (CODEMA)	2	1
	Cooperativa Empresarial Multiactiva Popular (COEMPOPULAR)	2	1
	Cooperativa Médica Del Valle Y De Profesionales De Colombia (COOMEVA)	4	1
	Equidad Seguros Generales	7	2
	Financiera Progressa	2	0
Costa Rica (le)	Centro de Estudio y Capacitación Cooperativa R.L. (CENECOOP R.L.)	5	

	Cooperativa de Ahorro y Crédito Ande N° 1 R.L. (Coope Ande N°1 R.L.)	2	
	Cooperativa de Ahorro y Crédito de Servidores Judiciales R.L. (COOPEJUDICIAL R.L.)	2	
	Sociedad de Seguros de Vida del Magisterio Nacional (SSVMN)	4	
El Salvador (la)	Federación de Asociaciones Cooperativas de Ahorro y Crédito de El Salvador de R.L. (FEDECACES)	4	
Équateur (l')	Cooperativa de Ahorro y Crédito Riobamba Ltda. (COAC Riobamba)	3	
États-Unis (les)	Americas Credit Unions	12	2
	CoBank, ACB	3	4
	National Co-op Grocers (NCG)	6	4
	National Cooperative Bank (NCB)	4	2
	National Cooperative Business Association CLUSA International (NCBA CLUSA)	1	7
	National Rural Electric Cooperative Association (NRECA)	11	6
Guatemala (le)	Confederación Guatemalteca de Federaciones Cooperativas, Responsabilidad Limitada (CONFECOOP)	4	
Haïti	Union Cooperative de Credit Agricole et Rural d'Haiti (UNICAGRIH)	1	
Honduras (le)	Cooperativa de Ahorro y Crédito CACEENP Limitada	2	
	Cooperativa de Ahorro y Crédito Educadores de Honduras Limitada (COACEHL Ltda.)	2	
	Cooperativa de Ahorro y Crédito ELGA Ltda.	4	
	Cooperativa de Ahorro y Crédito 'Sagrada Familia' Ltda.	4	
	Federación de Cooperativas de Ahorro y Crédito de Honduras, Ltda. (FACACH)	5	
Jamaïque (la)	Jamaica Co-operative Credit Union League (JCCUL)	5	
	TIP Friendly Society	2	
Mexique (le)	Caja Popular Mexicana SC de AP de RL de CV (CPM)	8	
	Federación de Cajas Populares Alianza SC de RL de CV	4	
	FENORESTE S.C.L. de C.V.	4	
	Sociedad Cooperativa de Producción y Prestación de Servicios Cuauhtémoc, SCL	1	
Panama (le)	Cooperativa de Servicios Múltiples Profesionales, R.L.	2	
Paraguay (le)	Confederación de Cooperativas Rurales del Paraguay Ltda (CONCOPAR)	2	1

	Confederación Paraguaya De Cooperativas - CONPACCOOP Ltda.	3	2
	Cooperativa multiactiva de Ahorro y Crédito, Consumo, Producción y Servicios, COOPEDUC LTDA.	3	1
	Cooperativa Multiactiva de Ahorro, Crédito, Consumo, Producción y Servicios "8 de Marzo Limitada"	3	1
	Cooperativa Multiactiva de Consumo, Ahorro y Crédito Yoayu Ltda.	3	1
	Cooperativa Universitaria Ltda.	4	2
	Federación de Cooperativas de Ahorro y Crédito Ltda. (FECOAC)	5	5
	Federación de Cooperativas de Producción (FECOPROD)	4	3
	Federación de Cooperativas del Paraguay (FECOPAR LTDA.)	4	4
	Federación de Cooperativas Multiactivas del Paraguay (FECOMULP LTDA.)	5	5
Pérou (le)	Cooperativa de Ahorro y Credito del Centro (COOPAC CENTROCOOP)	2	
	Cooperativa de Servicios Múltiples El Tumi	3	
Porto Rico	Banco Cooperativo de Puerto Rico (Bancoop)	1	
	Cooperativa de Ahorro y Crédito de Arecibo (COOPACA)	3	
	Cooperativa de Ahorro y Crédito de Rincón	3	
	Cooperativa de Ahorro y Crédito Vega Alta (VEGACOOOP)	2	
	Cooperativa de Seguros Múltiples de Puerto Rico	6	
	Liga de Cooperativas de Puerto Rico (LIGACOOOP)	2	
République dominicaine (la)	Cooperativa de Servicios Múltiples de Profesionales de Enfermería Inc. (COOPROENF)	2	
	Cooperativa de Servicios Múltiples La Telefónica (COOPSEMUTEL)	2	
	Cooperativa Nacional de Servicios Múltiples de Los Maestros Inc. (COOPNAMA)	4	
	Cooperativa Vega Real	4	
Uruguay (l')	Cámara Uruguaya de Cooperativas de Ahorro y Crédito and Capitalización (CUCACC)	5	
	Confederación Uruguaya de Entidades Cooperativas (CUDECOOP)	4	
	Cooperativas Nacionales Financieras Aliadas en Red (CONFIAR)	3	

	Federación de Cooperativas de Vivienda de Usuarios por Ahorro Previo (FECOVİ)	2	
ASIE-PACIFIQUE			
Australie (I')	Business Council of Co-operatives and Mutuals (BCCM)	11	
	Capricorn Society Ltd.	2	
Bangladesh (Ie)	Bangladesh Samabaya Bank Limited (BSBL)	2	
	National Co-operative Union of Bangladesh (Bangladesh Jatiya Samabaya Union-BJSU)	6	
Cambodge (Ie)	Cambodia Agricultural Cooperative Alliance (CAC Alliance)	4	
Chine (Ia)	All China Federation of Supply & Marketing Co-operatives (ACFSMC)	11	11
	Fujian Federation of Supply and Marketing Cooperatives (FUJIAN COOP)	5	4
	Guangdong Federation of Supply and Marketing Cooperatives	5	4
	Hubei Federation of Supply and Marketing Cooperatives	3	3
	Jiangsu Supply and Marketing General Cooperative	5	3
État de Palestine (I')	Economic and Social Development Center of Palestine (ESDC)	1	
	General Cooperative Union (GUCCOOP.PAL)	2	
	Kalandia Camp Women's Handicraft Cooperative (KCWHC)	1	
	Palestinian Agriculture Cooperative Union (PACU)	2	
	Union of Housing Cooperatives in Palestine (PUHC)	2	
Inde (I')	Aditya-Anagha Multi-State Credit Co-operative Society Ltd	4	1
	Bharatiya Beej Sahakari Samiti limited (BBSSL)	2	1
	Buldana Urban Co-operative Credit Society Ltd. (BUCCS)	7	not eligible to vote
	Co-operative House Building & Finance Corporation Ltd.	2	1
Inde (I')	ESAF Swasraya Multi State Agro Cooperative Society Limited (ESMACO)	6	1
	Indian Farm Forestry Development Co-operative Ltd. (IFFDC)	1	1
	Indian Farmers Fertiliser Co-operative Ltd. (IFFCO)	12	9
	Kollam District Co-operative Hospital Society Ltd. No. Q 952	2	1
	Krishak Bharati Co-operative Ltd. (KRIBHCO)	9	1

	Malankara Credit Society Limited (MMSCCS)	3	1
	National Agricultural Co-operative Marketing Federation of India (NAFED)	10	1
	National Co-operative Agriculture & Rural Development Banks' Federation Ltd. (NAFCARD)	4	1
	National Co-operative Union of India (NCUI)	11	3
	National Federation of Farmers Procurement, Processing & Retailing Cooperatives of India Ltd. (NACOF)	3	0
	National Federation of State Co-operative Banks Ltd. (NAFSCOB)	9	1
	National Yuva Cooperative Society Ltd. (NYCS)	2	0
	Pride Multi State Credit Cooperative Society Ltd.	4	1
	The Tamil Nadu Small Tea Growers ICTFs Federation Ltd. (INDCOSERVE)	2	0
	Tirumalla Tirupati Multistate Cooperative Credit Society Limited	4	0
	Uralungal Labour Contract Cooperative Society Ltd. (ULCCS LTD)	2	1
Indonésie (I')	National Federation of People-based Co-operative Enterprises (INKUR)	2	
Iran, République islamique d'	Iran Chamber of Cooperatives (ICC)	11	
	Iran Oilseeds & Vegetable Oil Processing Factories Co-operative (Farda Co-op)	1	
	Pishgaman Cooperative Union (PCU)	2	
	Rah-e-roshd cooperative educational complex (RCEC)	4	
	Taavon Insurance Company (TIC)	2	
Japon (Ie)	Central Union of Agricultural Co-operatives (JA-ZENCHU)	11	5
Japon (Ie)	IE-NO-HIKARI Association (Association for Education and Publications on Agricultural Co-operatives)	11	1
	Japan CO-OP Insurance (Kyosai) Consumers' Co-operative Federation (CO-OP Kyosai)	12	1
	Japan Co-operative Alliance (JCA)	11	1
	Japan Workers' Co-operative Union (Jigyodan) (JWCU)	2	1
	Japanese Consumers' Co-operative Union (JCCU)	11	3
	Japanese Health and Welfare Co-operative Federation (HeW CO-OP Japan)	8	1
	National Association of Labour Banks (NALB)	11	1

	National Federation of Agricultural Co-operative Associations (ZEN-NOH)	11	3
	National Federation of Fisheries Co-operative Associations (JF-ZENGYOREN)	3	1
	National Federation of Forest Owners' Co-operative Associations (ZENMORI-REN)	6	1
	National Federation of University Co-operative Associations (NFUCA)	7	1
	National Federation of Workers & Consumers Kyosai Cooperatives (Kokumin Kyosai co-op)	10	1
	National Mutual Insurance Federation of Agricultural Co-operatives (ZENKYOREN)	11	3
	The Norinchukin Bank	1	1
Jordanie (la)	Educational Cooperative Union of Limited Liability	2	
	Jordan Co-operative Corporation (JOR)	4	
Kirghizistan (le)	Co-operatives Union of Kyrgyzstan (CUK)	1	
Malaisie (la)	Malaysian National Cooperative Movement (ANGKASA)	10	
	National Land Finance Co-operative Society Ltd.	3	
Mongolie (la)	Mongolian Co-operative Alliance (MNCA)	3	
	National Association of Mongolian Agricultural Co-operatives (NAMAC)	4	
Myanmar (le)	Central Co-operative Society Ltd. (CCS)	9	
Népal (le)	National Co-operative Bank Ltd. (NCBL)	8	
	National Co-operative Federation of Nepal (NCF)	6	
Népal (le)	Nepal Agricultural Co-operative Central Federation Limited (NACCFL)	4	
	Nepal Multipurpose Central Co-operative Union Ltd (NEMCCU)	3	
Pakistan (le)	Karachi Co-operative Housing Societies Union Ltd. (KCHSU)	4	
Philippines (les)	1 Cooperative Insurance System of the Philippines Life and General Insurance (1CISP)	2	1
	ACDI Multipurpose Cooperative	4	1
	Aurora Integrated Multipurpose Cooperative (AIMCOOP)	6	2
	Climbs Life and General Insurance Cooperative (CLIMBS)	2	1
	Federation of Peoples' Sustainable Development Cooperative (FPSDC)	6	1

	MASS-SPECC Cooperative Development Center	3	1
	MSU – IIT National Multi-Purpose Cooperative (MSU-IIT NMPC)	2	1
	National Confederation of Co-operatives (NATCCO)	10	9
	Network Consolidated Cooperative Bank (NCCB)	5	1
	One Cooperative Bank (One CB)	2	1
	One-Cooperative Federation	4	1
	Philippine Family Farmers Agriculture Fishery Forestry Cooperatives Federation (AgriCOOPh)	5	1
	Providers Multipurpose Cooperative	2	1
	UNION OF LEGITIMATE SERVICE CONTRACTING COOPERATIVES (ULSCC)	2	1
	Victo National Co-operative Federation and Development Center (VICTO National)	6	2
République de Corée (la)	iCOOP Korea	4	2
	Korea Cooperative Solidarity (KCS)	6	not eligible to vote
	Korean Federation of Community Credit Co-operatives (KFCC)	8	4
	Korean National Federation of Fisheries Co-operatives (KNFC)	4	2
	National Agricultural Co-operative Federation (NACF)	8	3
	National Credit Union Federation of Korea (NACUFOK)	11	11
	National Forestry Co-operatives Federation (NFCF)	4	3
Singapour	Singapore National Co-operative Federation Ltd. (SNCF)	5	
Sri Lanka	Matara District Cooperative Hospital Society Ltd.	2	
	National Co-operative Council of Sri Lanka (NCCSL)	4	
	SANASA Federation Ltd in Sri Lanka	5	
Thaïlande (la)	The Co-operative League of Thailand (CLT)	11	
Viêt Nam (le)	SAIGON CO.OP	1	
	Vietnam Cooperatives Alliance (VCA)	10	
EUROPE			
Allemagne (l')	Dgrv - Deutscher Genossenschafts- Und Raiffeisenverband E. V.	11	
Arménie (l')	Farm Credit Armenia Universal Credit Organization Commercial Cooperative (FCA UCO CC)	2	

Autriche (I')	Oesterreichischer Verband Gemeinnütziger Bauvereinigungen - Revisionsverband (GBV)	5	
Belgique (Ia)	Febecoop	4	
Biélorussie (Ia)	Belarussian Republican Union of Consumer Societies (BELKOOPSOYUZ)	10	
Bulgarie (Ia)	Central Co-operative Bank Plc (CCB)	2	
	Central Co-operative Union (CCU)	3	
	National Union of Workers Producers Co-operatives of Bulgaria (NUWPCB)	2	
Chypre	Cyprus Turkish Co-operative Central Bank Ltd. (KoopBank)	3	
Danemark (Ie)	Kooperationen	2	
Espagne (I')	Bidafarma S. Coop. and. Es	2	2
	Confederació de Cooperatives de Catalunya (CoopCat)	7	7
	Confederación Empresarial Española de la Economía Social (CEPES)	3	3
	Confederación Española de Cooperativas de Trabajo Asociado (COCETA)	4	3
	Fundación Espriu	4	3
	KONFEKOOP - Confederación de Cooperativas de Euskadi	7	7
Fédération de Russie (Ia)	Central Union of Consumer Societies of the Russian Federation	6	
	Moscow Regional Union of Consumer Societies	2	
Finlande (Ia)	Pellervo Coop Center	8	
France (Ia)	Confédération Nationale du Crédit Mutuel	10	
	Coop FR	11	
Grèce (Ia)	Federation of Cooperatives of Pharmacists of Greece (OSFE)	2	
Hongrie (Ia)	National Council of Cooperatives (OSZT)	5	
Irlande (I')	Co-operative Housing Ireland	2	
Israël	The Kibbutz Movement	4	
Italie (I')	Alleanza delle Cooperative Italiane	11	
Lituanie (Ia)	Lithuanian Union of Co-operative Societies (LITCOOPUNION)	1	
Malte	Koperattivi Malta	2	
	Malta Co-operative Federation (MCF)	1	

Norvège (la)	Coop Norge SA	8	
	Federation of Norwegian Agricultural Co-operatives (Norsk Landbrukssamvirke)	2	
	The Co-operative Housing Federation of Norway (NBBL)	6	
Pays-Bas (les)	Nationale Coöperatieve Raad (NCR) – Dutch Council for Cooperatives	6	
	Rabobank	8	
Pologne (la)	National Association of Co-operative Savings and Credit Unions (NACSCU)	6	
	National Auditing Union of Cooperatives (NAUWC)	1	
	National Co-operative Council - NCC	10	
	National Supervision Union of Spolem Consumer Co-operatives	2	
Portugal (le)	CASES - Cooperativa António Sérgio para a Economia Social CIPRL	1	
	Confecoop - Confederação Cooperativa Portuguesa, CCRL	5	
République de Moldova (la)	Central Union of Consumer Co-operatives of the Republic of Moldova (MOLDCOOP)	3	
République tchèque (la)	Co-operative Association of the Czech Republic (CACR)	5	
Roumanie (la)	National Union of Consumer Co-operatives (CENTROCOOP)	2	
	Romanian National Union of Handicraft and Production Cooperatives Association - UCECOM	2	
	Co-operatives UK	11	
	VME COOP	1	
Serbie (la)	General cooperative alliance for agriculture and rural development - Belgrade	1	
Suède (la)	Coompanion - Kooperativ Utveckling Sverige	1	
	HSB Riksförbund (Federation of Cooperative Housing)	5	
	Kooperativa Förbundet KF (the Swedish Co-operative Union)	9	
	Riksbyggen (Co-operative Housing Union)	4	
Suisse (la)	Allgemeine Baugenossenschaft Zürich (ABZ)	2	
Turquie (la)	Central Union of The Agricultural Credit Cooperatives of Türkiye (ACC)	5	
	National Cooperative Union of Türkiye (TURKIYEKOOP)	5	

	The Central Union of Turkish Forestry Co-operatives (ORKOOP)	4	
Ukraine (l')	Ukrainian Central Union of Consumer Societies (UKRKOOPSPILKA)	4	
SUPRANATIONAL			
Amériques	Caribbean Confederation of Credit Unions (CCCU)	1	N/A
Asie-Pacifique	Association of Asian Confederations of Credit Unions (ACCU)	1	N/A

Membres associés

Les membres associés de l'ACI sont indiqués ci-après. Les associés n'ont pas de droit de vote. Ils pourront observer l'assemblée générale dans la zone réservée.

Pays	Organisation
AFRIQUE	
Égypte (l')	The General Authority for Construction and Housing Cooperatives (CHC)
Éthiopie (l')	Henosis Savings and Credit Cooperative Society
Ghana (le)	Cooperation Africa
Kenya (le)	The Co-operative University of Kenya (CUK)
Libéria	Cooperative Development Agency (CDA)
Maroc	Office du Développement de la Coopération (ODCo)
Namibie	Namibia Co-operatives Advisory Board (NCAB)
Nigeria (le)	Federal Department of Co-operatives (FDC), Federal Ministry of Agriculture & Rural Development (FMARD)
République unie de Tanzanie (la)	Co-operative Bank Tanzania Plc
	Moshi Co-operative University (MoCU)
AMÉRIQUES	
Colombie (la)	Universidad Cooperativa de Colombia (UCC)
Costa Rica (le)	Consejo Nacional de Cooperativas (CONACOOOP)
	Instituto Nacional de Fomento Cooperativo (INFOCOOP)
Curaçao	Ministry of Economic Development (MEO)
États-Unis (les)	National Society Of Accountants For Co-operatives (NSAC)
Panama (le)	Instituto Panameño Autónomo Cooperativo (IPACOOOP)
Porto Rico	Instituto de Cooperativismo (ICOOP) Universidad de Puerto Rico
République dominicaine (la)	Instituto de Desarrollo y Crédito Cooperativo (IDECOOP)

Uruguay (l')	Instituto Nacional del Cooperativismo (INACOOP)
ASIE-PACIFIQUE	
Arabie saoudite	Ministry of Human Resources and Social Development
Bhoutan	Department of Agricultural Marketing and Cooperatives (DAMC)
Chine (la)	International Committee for the Promotion of Chinese Industrial Co-operatives (ICCIC)
Émirats arabes unis	Emirates Community Empowerment (ECE)
État de Palestine (l')	Cooperative Work Agency (CWA)
Fidji	Department of Co-operative Business (DCB)
Inde (l')	Alliance Multi State Cooperative Society Limited (AMCSL)
	Centre for Cooperatives and Livelihoods – Autonomous (CCL) at Lal Bahadur Shastri National Academy of Administration (LBSNAA)
	Mulkanoor Cooperative Rural Credit & Marketing Society Ltd
	National Bank for Agriculture and Rural Development (NABARD)
	National Co-operative Development Corporation (NCDC)
Inde (l')	National Dairy Development Board (NDDB)
	National Urban Cooperative Finance and Development Corporation Limited (NUCFDC)
	The Saath Janvikas Multi Purpose Seva Sahkari Mandali Ltd.
Indonésie (l')	Tose'e Ta'avon Bank (TT Bank)
Japon (le)	Japan Co-operative Insurance Association Inc. (JCIA)
	The Japan Agricultural News (NIHON-NOGYO-SHIMBUN)
Jordanie (la)	Cooperative Association for Development & Finance (CADF)
Kiribati	Ministry of Tourism, Commerce, Industry and Cooperatives
Malaisie (la)	Co-operative Institute of Malaysia (IKMa)
Malaisie (la)	Malaysia Co-operative Societies Commission (MCSC)
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Office of Co-operative Societies of Papua New Guinea (OCS PNG)
Philippines (les)	Co-operative Development Authority (CDA)
	Institute of Cooperatives and Bio-enterprise Development (ICOPED) - University of the Philippines Los Baños
	Philippine Chamber of Cooperatives, Inc.
Sri Lanka	Department of Co-operative Development (DCD)
	National Institute Of Co-operative Development (NICD)
EUROPE	

Allemagne (I')	CoopGo Genossenschaftsverband e.V.
	Zentralverband deutscher Konsumgenossenschaften e.V. (ZdK)
Italie (I')	European Research Institute on Cooperative and Social Enterprises (EURICSE)
Norvège (Ia)	The Royal Norwegian Society for Rural Development (Norges Vel)

Document principal pour les délibérations de l'assemblée générale

1. Nomination du bureau

Selon l'article 15.8 des statuts de l'ACI

Le président de l'assemblée générale nomme un secrétaire qui n'est pas nécessairement un membre et, en cas d'élection, deux (2) scrutateurs. Le président de l'assemblée générale, le secrétaire et les scrutateurs constituent le bureau.



DÉCISION	
NOMINATION DU BUREAU	
PRÉSIDENT	Ariel Guarco
SECRÉTAIRE	Antonina Guarrella
SCRUTATEURS	

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été modifié comme suit par rapport à la version figurant dans l'avis de convocation :

- Retrait du point 5 : décharge du conseil d'administration – cette résolution n'est pas nécessaire
- Retrait du point 10 : cotisations et droits de vote – fusionné avec le point précédent
- Déplacement du rapport du directeur général après le rapport du président

Heure	Points à l'ordre du jour	Présentation
Mardi, 15 septembre		
9h30	Ouverture et allocution de bienvenue du président	Ariel Guarco, Président de l'ACI & Président de séance
	1. Nomination du Bureau	
	2. Approbation de l'ordre du jour	
	3. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale	Blase Lambert, Président, Comité des élections
	4. Annonce des personnes qui sont de droit membres du conseil d'administration de l'ACI : vice-présidents, représentants sectoriels, président du comité pour l'égalité de genre et président du comité jeunesse.	
	5. Vote pour la présidence	
10h15	6. Élection des administrateurs élus par l'assemblée générale	Blase Lambert, Président, Comité des élections
	6a. Présentation des candidats au conseil d'administration « élus par l'assemblée générale »	
11h15	PAUSE DU MATIN	
11h45	6b. Procédure de vote	Blase Lambert, Président, Comité des élections
	6c. Vote pour les administrateurs élus par l'assemblée générale	
12h15	7. Rapport du président	Ariel Guarco, Président
	8. Rapport du directeur général, comprenant le rapport d'activité 2025 et le rapport sur le plan de travail 2026	Jeroen Douglas, Directeur général
13h00	DÉJEUNER DE RÉSAUTAGE	
14h30	9. Rapport sur les recommandations visant à modifier le calcul des cotisations et des droits de vote	Ariel Guarco, Président Jeroen Douglas, Directeur général
	10. Résultats des élections	Blase Lambert, Président, Comité des élections
	11. Prochaine assemblée générale en 2027	Ariel Guarco, Président
16h00	Clôture	

Heure	Points à l'ordre du jour	Présentation
16h00	Reconnaissance des nouveaux membres Photos	Maria Eugenia Pérez Zéa
16h30 - 17h00	PAUSE DE RÉSEAUTAGE	



APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	
OUI	
NON	
ABSTENTION	

3. Approbation du procès-verbal

Les membres souhaitant proposer des modifications au procès-verbal doivent envoyer leurs changements par écrit au Directeur général de l'ACI, Jeroen Douglas, **pour le 8 septembre**, par courriel à l'adresse quarrella@ica.coop.

PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE VIRTUELLE

18 JUIN 2026

Rédactrice du compte rendu : Antonina GUARRELLA

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le quorum ayant été confirmé, le Président de l'Alliance coopérative internationale, Ariel GUARCO, ouvre la session à 13h00 (CEST) en souhaitant la bienvenue aux membres de toutes les Régions, des Amériques, d'Europe, d'Afrique et d'Asie-Pacifique.

Il rappelle que, conformément à la législation belge régissant les associations internationales sans but lucratif, les assemblées générales ordinaires doivent se tenir dans les six mois suivant la clôture de l'exercice, soit avant le 30 juin, ce qui explique la date de la réunion.

Il indique que 156 membres de 40 pays sont inscrits, dont 83 membres électeurs représentant 558 voix, et 102 participants disposant d'un droit de parole mais sans droit de vote. Il confirme que le quorum est atteint.

Il exprime sa reconnaissance pour la coopération des membres et la remise ponctuelle des formulaires d'accréditation.

Il déclare que c'est un grand plaisir de convoquer ce qu'il qualifie de réunion statutaire la plus importante de l'organisation et rappelle que les membres se réuniront également en personne à Panama en septembre pour la Conférence mondiale et l'assemblée électorale.

Il souligne la reconnaissance croissante du mouvement coopératif à l'échelle mondiale, notamment par les Nations Unies ainsi que la désignation de 2025 comme Année internationale des coopératives.

Il rappelle aux participants que la fonction « discussion » est exclusivement réservée aux questions techniques et que, sauf indication contraire, toutes les motions et résolutions seront adoptées à main levée à l'aide de la fonction « lever la main » de Zoom.

1. NOMINATION DU BUREAU

Ariel GUARCO indique que, conformément au droit belge, les membres du Bureau sont tenus de participer physiquement à l'assemblée générale. Toutefois, la même disposition législative permet que le Bureau soit uniquement composé du Président de séance.

En conséquence, le Bureau est composé exclusivement du Président, présent au siège de la Cooperativa Eléctrica de Coronel Pringles, en Argentine.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour comprenait les 18 points suivants :

1. *Nomination du Bureau*
2. *Approbation de l'ordre du jour*
3. *Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale*
4. *Approbation de la modification de l'article 15.2 des statuts*
5. *Approbation de la modification de l'article 55.1 des statuts*
6. *Approbation et adoption d'un nouveau texte coordonné des statuts*
7. *Entrée en vigueur du nouveau texte coordonné des statuts*
8. *Délégation de pouvoirs pour accomplir les formalités administratives et de publication requises liées à l'adoption des nouveaux statuts*
9. *Signature du mandat de vote pour l'acte notarié*
10. *Approbation des amendements au règlement intérieur de l'assemblée générale*
11. *Approbation des comptes annuels 2025*
12. *Décharge du Commissaire aux comptes*
13. *Reconduction du Commissaire aux comptes pour trois ans*
14. *Approbation du budget 2026*
15. *Annnonce de nouveaux administrateurs*
16. *Décharge du conseil d'administration*
17. *Rapport du comité des élections*

18. Prochaine assemblée générale de l'ACI

Le Président soumet au vote l'ordre du jour tel que diffusé dans la documentation de séance.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 JUILLET 2025**

-

Ariel GUARCO indique que le projet de procès-verbal a été diffusé à l'avance et que les membres ont été invités à soumettre toute proposition d'amendement avant la réunion.

Il indique qu'aucun amendement n'a été reçu.

Le Président soumet donc au vote pour approbation le procès-verbal de l'assemblée générale de l'ACI tenue à Manchester, Royaume-Uni, le 2 juillet 2025.

Le procès-verbal de l'assemblée générale de l'ACI qui s'est tenue à Manchester, Royaume-Uni, le 2 juillet 2025 est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

4. APPROBATION DE LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 15.2 DES STATUTS

-

Les points 4, 5, 6, 7 et 10 ont été présentés et discutés conjointement pour des raisons de clarté, de cohérence et d'efficacité, dans le cadre d'un échange consolidé intitulé « Modifications des statuts de l'ACI et du règlement intérieur ». Ce regroupement procédural a été adopté uniquement pour faciliter la présentation et n'a entraîné aucune modification de l'ordre des points tel qu'approuvé par l'assemblée générale en début de séance, ni n'a affecté la substance, la portée juridique ou les modalités de vote propres à chacun des points.

L'assemblée générale a procédé en considérant que, compte tenu du caractère interconnecté de ces points, un vote unique et consolidé serait organisé couvrant tous les points mentionnés ci-dessus.

L'assemblée a donc procédé à un vote unique et consolidé couvrant les points 4, 5, 6, 7 et 10, dans lequel les amendements ont été adoptés.

Le Président présente le point dans ce contexte et rappelle que les statuts et le règlement intérieur ont été révisés en 2023 pour se conformer aux exigences légales belges, puis à nouveau modifiés en 2025 afin de renforcer la clarté et la responsabilité en matière de gouvernance.

Il indique que les amendements actuellement proposés aux statuts (AoA) et au règlement intérieur visent principalement à corriger des incohérences de rédaction, en particulier entre les versions anglaise et française, et à affiner davantage le texte.

Il est également indiqué que la présentation du règlement intérieur avait été harmonisée avec celle des autres documents normatifs de l'Alliance coopérative internationale.

Le Président invite Alexandra WILSON, Présidente du comité de gouvernance, à présenter les points concernés.

Alexandra WILSON présente les amendements substantiels aux statuts et au règlement intérieur.

Elle remercie les membres pour leur patience et rappelle que, depuis l'adoption en 2023 des statuts et du règlement intérieur révisés, l'organisation avait progressivement travaillé avec ce nouveau cadre et identifié un certain nombre d'améliorations mineures, de clarifications et de corrections nécessitant une attention.

Elle rappelle également qu'à la précédente assemblée générale, tenue en 2025 à Manchester, une discussion avait eu lieu concernant le vote par circonscription dans les pays soumis à la limitation de 25 voix par pays. Il avait alors été indiqué que des modifications du système de circonscriptions étaient envisagées mais qu'elles ne pouvaient être adoptées immédiatement puisqu'il avait ensuite été établi que de tels amendements nécessitaient une notarisation. Il avait donc été convenu que la question serait soumise à la présente assemblée générale.

Elle explique que cette exigence avait entraîné un examen plus large de la version anglaise des statuts. Parallèlement, et à la suite de l'identification par une déléguée d'une erreur substantielle dans la version française — étant la version officielle en raison du domicile de l'organisation en Belgique — une révision complète du texte français avait été menée plus tôt dans l'année. Ce travail avait été réalisé en collaboration avec le traducteur professionnel et Jacques DEBRY, représentant FEBECOOP, l'organisation faîtière belge, avec l'accord des organisations faîtières en France et au Canada.

Elle indique que ce processus de révision avait entraîné de nombreuses modifications de la version française, pour la plupart de nature rédactionnelle, et avait également conduit à une révision parallèle de la version anglaise afin de garantir la cohérence et la clarté entre les deux textes. Dans le cadre de cette harmonisation, un certain nombre de changements purement éditoriaux ont été effectués, notamment le remplacement du terme « paragraphe » par « article » dans l'ensemble du document. Elle passe ensuite en revue les modifications substantielles.

- L'article 6.2 a été modifié afin de préciser que les membres doivent se conformer à la Déclaration sur l'Identité coopérative, telle qu'elle peut être amendée périodiquement.
- L'article 7.1 a été modifié afin d'inclure explicitement les organisations mutualistes dans les critères d'éligibilité des membres associés.
- L'article 7.4 a été modifié pour préciser que les membres associés détiennent des droits d'adhésion associés et n'ont pas de droits de vote.
- Les articles 10.5 et 11.8 ont été modifiés afin d'assurer la cohérence concernant les membres ne payant pas les cotisations.
- L'article 11.1 a été précisé afin d'indiquer que la méthode de calcul des cotisations s'applique uniquement aux membres effectifs à part entière.
- Une nouvelle disposition a été introduite concernant les membres effectifs supranationaux, précisant que leurs cotisations sont déterminées par l'assemblée générale.
- L'article 11.8 a été modifié en remplaçant « without prejudice to - sans préjudice de » par « notwithstanding – nonobstant » afin d'éliminer toute ambiguïté dans la version anglaise.
- L'article 12.2 a été modifié afin de faire explicitement référence aux membres effectifs.
- L'article 15.2 a été modifié afin de supprimer le système de vote fondé sur les circonscriptions.

- L'article 23.6 a été modifié afin de préciser le moment où commence le mandat des administrateurs élus par l'assemblée générale. Un autre amendement à l'article 23.6 a supprimé le texte redondant.
- L'article 23.10 a été modifié afin d'inclure les règles d'inéligibilité des administrateurs applicables en droit belge.
- L'article 23.12 a été ajouté afin de permettre au conseil de révoquer les administrateurs absents à trois réunions consécutives du conseil sans permission.
- Un nouvel amendement de l'article 23.6 a été modifié afin de supprimer le texte dupliqué.
- L'article 23.9 a été corrigé afin de modifier une référence d'article erronée.
- L'article 31.1 a été modifié afin de préciser le moment où commence le mandat du Président.
- L'article 54.1 a été modifié afin de clarifier les dispositions relatives aux propositions de modification des statuts.
- Dans la version française l'article 55.1 a été modifié afin de clarifier sa formulation.
- L'article 62.1 a été supprimé en tant que disposition obsolète.

Elle indique que la révision globale a nettement amélioré la clarté, la cohérence juridique et d'ensemble des documents de gouvernance. Elle précise en outre que le nouveau texte coordonné des statuts entrera en vigueur immédiatement après la clôture de la présente assemblée générale.

S'agissant du règlement intérieur révisé de l'assemblée générale, les membres ont devant eux un rapport exposant les modifications substantielles, notamment la confirmation que les cotisations des membres supranationaux effectifs ne sont pas ajustées sur un cycle de quatre ans et la suppression des informations spécifiques concernant les cotisations des membres associés, la fixation de ces cotisations relevant de l'autorité du conseil d'administration. Certaines dispositions procédurales relatives au déroulement des assemblées générales ont été supprimées et transférées aux ordres permanents et aux règles internes du conseil, tandis que l'assemblée générale conserve l'autorité sur ses propres règles de procédure. Le rapport mentionne également l'introduction de nouvelles dispositions à l'article 8 régissant les amendements au règlement intérieur. Alexandra WILSON ajoute que d'autres modifications du règlement intérieur et des statuts pourraient encore s'avérer nécessaires à la suite des décisions à venir concernant les droits de vote et les cotisations des membres, tout en exprimant l'espoir qu'une fois ces questions réglées, le cadre de gouvernance se stabiliserait et ne nécessiterait plus de révisions fréquentes.

Comme aucune question n'est soulevée, le Président remercie Alexandra WILSON pour son travail, son engagement et le caractère exhaustif de sa présentation. Il soumet ensuite les amendements proposés au vote de l'assemblée générale.

Les points 4, 5, 6, 7 et 10 de l'ordre du jour sont adoptés dans un vote unique et consolidé, avec trois (3) abstentions enregistrées.

5. APPROBATION DE LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 55.1 DES STATUTS

Le point 5 a été examiné dans le cadre de la discussion consolidée sous le point 4 pour des raisons de facilité de présentation.

6. APPROBATION ET ADOPTION DU NOUVEAU TEXTE COORDONNÉ DES STATUTS

Le point 6 a été examiné dans le cadre de la discussion consolidée sous le point 4 pour des raisons de facilité de présentation.

7. ENTRÉE EN VIGUEUR DU NOUVEAU TEXTE COORDONNÉ DES STATUTS

Le point 7 a été examiné dans le cadre de la discussion consolidée sous le point 4 pour des raisons de facilité de présentation.

8. DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Ariel GUARCO explique que l'assemblée est invitée à approuver la délégation de pouvoirs au cabinet d'avocats SIMONT BRAUN (Bruxelles) en vue d'accomplir toutes les formalités administratives, publications et enregistrements auprès des autorités belges découlant des résolutions adoptées par l'assemblée générale.

Le Président soumet la proposition au vote de l'assemblée générale.

La délégation de pouvoirs au cabinet d'avocats SIMONT BRAUN est approuvée à l'unanimité.

9. AUTORISATION D'ACTE NOTARIÉ

Le Président informe l'assemblée générale que le Directeur général, Jeroen DOUGLAS, sera chargé de signer l'acte notarié constatant les modifications approuvées par l'assemblée générale, conformément aux exigences légales belges en vigueur. Il annonce également que des formulaires de procuration seront envoyés aux membres par courriel, et que des formulaires de procuration ainsi qu'un courriel demandant la complétion des autorisations nécessaires pour permettre les formalités notariales seront diffusés aux membres. Il demande aux membres de répondre rapidement afin de faciliter le processus.

10. MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le point 10 a été examiné dans le cadre de la discussion consolidée sous le point 4 pour des raisons de facilité de présentation.

11. COMPTES ANNUELS 2025

Le Président donne d'abord la parole à Shaun TARBUCK, Président du comité d'audit et des risques, puis à Karine MORRIS, de RSM INTERAUDIT, pour la présentation de leurs rapports respectifs.

ÉTATS FINANCIERS 2025

Résultat de l'exercice en EUR	2025	2024
Afrique	186 372	-86 338
Amériques	-26 775	25 698
Asie & Pacifique	111 708	121 820
Bureau mondial	98 589	188 479
ACI Consolidé	369 894	249 658
Cooperatives Europe	-5 495	-2 865
50 % DotCoop	-44 829	-95 532

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ⁽¹⁾

En EUR	2025	2024
Réunions et ventes de services	528 344	603 141
Cotisations	2 865 416	2 938 057
Subventions, revenus de projets	1 636 256	1 344 424
Contributions et dons	330 707	304 051
Autres produits d'exploitation	48 309	73 362
Total des produits	5 409 032	5 263 035
Redistribution régions et secteurs	-831 950	-790 630
Services et autres biens	-1 772 858	-1 649 990
Salaires, charges sociales et pensions	-2 144 476	-2 229 202
Amortissements des immobilisations corporelles	-18 822	-12 016
Réductions de valeur sur créances commerciales	44 211	-174 485
Autres charges d'exploitation	-222 182	-127 062
Total des charges	-4 946 077	-4 983 385
Résultat d'exploitation	462 955	279 650
Résultat financier	-93 061	-29 992
Résultat extraordinaire	-	-
Résultat net	369 894	249 658

⁽¹⁾ Composé du Bureau mondial (Bruxelles) et des régions Afrique, Amériques et Asie-Pacifique

Shaun TARBUCK, Président du comité d'audit et des risques, commente les états financiers 2025 présentés pour approbation, en soulignant que l'organisation a réalisé une performance globale exceptionnellement solide, avec un excédent consolidé de 370 000 euros.

Il indique que la Région Afrique a obtenu un résultat particulièrement solide, générant un excédent de 186 000 €, attribué à une vacance prolongée du poste de Directeur régional et à une augmentation des revenus issus des réunions et des événements. Il observe que ce dernier point reflète une tendance plus large dans plusieurs régions ainsi qu'au niveau mondial, les activités génératrices de revenus contribuant de manière significative à la performance financière de l'organisation.

Il souligne également que le Bureau mondial de l'ACI a enregistré une deuxième année consécutive d'excédents, reflétant une meilleure coordination au sein du secrétariat, y compris avec les bureaux régionaux, ainsi que le travail du Directeur général et de son équipe.

Il explique que, par rapport au budget approuvé l'année précédente qui prévoyait un résultat nettement inférieur, l'amélioration est largement due à la diversification des sources de revenus, les réunions et des initiatives telles qu'ICETT et CM50, notamment, qui devraient continuer à évoluer positivement. Les revenus provenant des cotisations sont restés globalement stables.

Il indique que les dépenses ont été globalement bien maîtrisées, avec certaines augmentations liées à un engagement international accru et aux exigences de déplacement.

Il résume en précisant que le revenu total de l'ACI s'élève à 5,4 millions d'euros environ et en soulignant la complexité de la gestion d'une organisation mondiale qui comporte de multiples composantes opérationnelles. Il rend hommage à l'équipe financière et au Directeur général pour leur travail, ainsi qu'aux membres du comité d'audit et des risques pour leur supervision.

Il rappelle que les réserves ont augmenté de manière significative passant d'environ 283 000 € en 2023 à 760 000 € en 2025 et indique que l'organisation vise à renforcer davantage ces réserves pour atteindre un objectif d'au moins 1 million d'euros, conformément à une politique de réserves à élaborer. Il souligne que cela reflète une reprise après les déficits des années précédentes.

Il ajoute qu'une attention particulière est désormais portée au résultat d'exploitation qui s'établissait à 462 955 € pour 2025, nettement supérieur aux prévisions budgétaires, tout en notant que les fluctuations monétaires demeuraient hors du contrôle opérationnel.

Il conclut en indiquant que les auditeurs externes présenteront leur rapport et passe la parole à Karine MORRIS, auditrice de RSM, pour exposer les conclusions de l'audit.

Karine MORRIS présente les conclusions de l'audit pour l'exercice 2025 et confirme que le rapport d'audit contient une opinion sans réserve. Elle indique que les états financiers et les capitaux propres de l'organisation donnent une image fidèle et sincère et qu'aucune anomalie significative ni réserve n'a été relevée concernant les chiffres présentés.

Elle explique qu'en plus des états financiers, l'audit prend également en compte les contrôles internes, le cadre de gouvernance et les procédures de l'organisation. Elle indique que ceux-ci sont jugés appropriés et proportionnés à la structure de l'organisation avec une séparation adéquate des tâches et des contrôles en place sur les opérations.

S'agissant du bilan, elle indique que les réserves ont augmenté d'environ 500 000 € à 760 000 €, attribuant cette amélioration au résultat positif de l'exercice. Elle précise qu'aucune opération exceptionnelle ou inhabituelle n'a été identifiée.

Elle confirme en outre qu'un examen des événements postérieurs à la clôture a été effectué jusqu'à la date de la réunion et qu'aucun événement n'a été identifié comme ayant un impact matériel sur les états financiers.

Elle indique que les comptes ont été établis sur la base de la continuité d'exploitation et qu'aucun élément ne laisse présager un risque pour la capacité de l'ACI à poursuivre ses activités. Elle ajoute que cette évaluation est étayée par la propre analyse du conseil d'administration.

Elle conclut en remerciant l'équipe financière pour sa coopération et sa réactivité tout au long du processus d'audit et confirme que la collaboration a été constructive et efficace.

Shaun TARBUCK souligne que l'ACI avait une nouvelle fois obtenu une opinion d'audit sans réserve et insiste sur l'importance de maintenir un tel résultat pour une organisation de cette nature. Il félicite toutes les personnes impliquées pour ce succès.

Il signale que des questions peuvent être posées soit à lui-même, soit au commissaire aux comptes.

DÉBATS

En réponse à Nelson Edmundo MEJIA PAZ (FECOPAR, Paraguay) qui souhaite savoir si le résultat 2025 correspond à un excédent ou à un déficit, Shaun TARBUCK se réfère au compte de résultat et confirme que l'organisation a enregistré un excédent net de 369 894 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, lequel constituait le résultat soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Comme aucune autre question n'est soulevée, Shaun TARBUCK invite les membres à approuver les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et demande aux personnes favorables de manifester leur approbation.

Les comptes annuels 2025 sont approuvés avec une voix contre.

12. DÉCHARGE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Shaun TARBUCK propose de voter la décharge du commissaire aux comptes, conformément aux exigences légales belges.

Il est rappelé qu'en vertu du droit belge, l'assemblée générale doit approuver chaque année la décharge du commissaire aux comptes.

La décharge du commissaire aux comptes est approuvée à l'unanimité.

13. RECONDUCTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR TROIS ANS

Shaun TARBUCK propose ensuite la reconduction de RSM INTERAUDIT en tant que commissaire aux comptes pour un mandat de trois ans, moyennant des honoraires annuels de 13 200 € (hors TVA).

La reconduction de RSM INTERAUDIT est approuvée à l'unanimité.

14. APPROBATION DU BUDGET 2026

Ariel GUARCO invite Shaun TARBUCK, Président du comité d'audit et des risques et le Directeur général à présenter le budget 2026.

Shaun TARBUCK présente le dernier point de la section financière, à savoir l'approbation du budget pour l'exercice financier en cours se terminant en décembre. Il indique que, bien que l'approbation

d'un budget en cours d'année puisse sembler inhabituelle, elle est cependant requise par la législation belge.

Il invite ensuite le Directeur général à présenter un aperçu du plan de travail de l'ACI pour l'année avant de présenter le budget.

Jeroen DOUGLAS présente un bref aperçu des activités en cours et prévues dans le cadre du cycle stratégique 2026–2030 de l'ACI, « Pratiquer, Promouvoir et Protéger les coopératives pour un meilleur futur ».

Il met en avant un travail transversal en matière de gouvernance et de communication, incluant l'organisation de l'assemblée générale, les préparatifs de la conférence mondiale et de l'assemblée générale électorale au Panama, les consultations des membres et l'élaboration de règles internes.

Il présente ensuite les principales initiatives de communication, notamment un portail destiné aux membres, des activités d'engagement numérique, un plan de communication pour Panama 2026, le développement du site web, l'activité sur les réseaux sociaux et la production du rapport annuel.

Il résume alors les travaux opérationnels menés dans le cadre des cinq piliers stratégiques de l'ACI : les personnes, le financement, les données, le plaidoyer et l'avenir. Cela comprend l'engagement des membres et les initiatives liées au patrimoine culturel, les travaux sur l'Identité coopérative, les actions visant l'accès au financement, le développement de plateformes de données et de portails destinés aux membres, les activités de plaidoyer auprès des organisations internationales, ainsi que des projets tournés vers l'avenir tels qu'un cloud coopératif souverain et une marque coopérative unifiée.

Shaun TARBUCK remercie le Directeur général pour cet aperçu et souligne l'ampleur des travaux en cours au sein de l'organisation. Il introduit ensuite la discussion sur le budget 2026, en indiquant qu'il est encore relativement tôt dans l'exercice financier et que les prévisions demeurent prudentes, bien qu'il s'attende à ce que l'organisation atteigne, voire dépasse, les objectifs budgétaires.

BUDGET CONSOLIDÉ 2026 en EUR (euros)

	BUREAU MONDIAL	AFRIQUE	AMÉRIQUES	ASIE- PACIFIQUE		TOTAL
TOTAL DES REVENUS	2 171 165	541 664	833 135	686 211		4 232 175
<i>Total des revenus d'adhésion</i>	<i>1 137 029</i>	<i>86 413</i>	<i>330 450</i>	<i>384 930</i>		<i>1 938 822</i>
Revenus d'adhésion	2 995 607	0	0	0		2 995 607
Provision pour créances douteuses	-204 362	0	0	0		-204 362
Redistribution des cotisations	-1 654 216	86 413	330 450	384 930		-852 423
Comités thématiques	-20 000					-20 000
Affectation sectorielle (12 %)	-334 949	0	0	0		-334 949

Affectation régionale	-1 299 267	86 413	330 450	384 930	-497 474
<i>Réunions, ventes de services</i>	0	43 478	111 764	25 000	180 242
<i>Subventions, revenus de projets</i>	598 636	411 773	387 392	246 281	1 644 082
<i>Contributions et dons</i>	435 500	0	0	30 000	465 500
<i>Revenus financiers / intérêts</i>	0	0	3 529	0	3 529

	BUREAU MONDIAL	AFRIQUE	AMÉRIQUES	ASIE-PACIFIQUE	TOTAL
DÉPENSES	-2 166 948	-539 880	-830 514	-686 000	-4 223 342
<i>Services et autres biens</i>	-791 425	-318 522	-200 837	-177 000	-1 487 784
Locaux	-64 140	-15 324	-24 750	-37 000	-141 214
Locaux généraux	-17 720	-3 317	-8 008	-6 000	-35 045
Voyages	-133 100	-94 020	-29 655	-95 000	-351 775
Informatique	-33 960	-15 620	-11 488	-9 000	-70 068
Services externes	-287 305	-43 824	-123 575	-29 000	-483 704
Frais de réunion	-255 200	-146 417	-3 361	-1 000	-405 978
<i>Personnel</i>	-1 341 523	-214 402	-436 368	-407 000	-2 399 293
<i>Amortissement</i>	-4 000	0	-840	0	-4 840
<i>Autres dépenses – Appui au projet</i>	0	0	-186 368	-102 000	-288 368
<i>Dépenses financières</i>	-30 000	-6 956	-6 101	0	-43 057

REVENU NET	4 217	1 784	2 621	211	8 833
-------------------	--------------	--------------	--------------	------------	--------------

Il souligne l'importance d'augmenter les recettes tout en maintenant un contrôle strict des dépenses, notant que, bien que d'autres sources de revenus devraient croître, les cotisations sont restées largement stables malgré une hausse du nombre de membres. Il réitère son opinion selon laquelle la structure des cotisations doit être révisée — une proposition sera présentée à l'assemblée générale au Panama — et plaide en faveur d'une simplification ainsi que d'un modèle de répartition plus équitable afin de garantir la viabilité financière à long terme.

Il souligne en outre que les membres doivent considérer la situation financière globale plutôt que leur seul impact individuel et rappelle que les cotisations représentent actuellement environ 57 % du revenu total et devraient, selon lui, être plus élevés pour une organisation fondée sur l'adhésion.

Il présente ensuite le budget, renvoyant les membres à la documentation et notant que le revenu consolidé total est estimé à 4 232 175 €, avec un résultat net de 8 833 €. Il décrit le budget comme équilibré, tout en exprimant l'attente que le résultat final soit plus élevé en fin d'exercice.

Le budget 2026 est ensuite soumis au vote, en l'absence de toute question ou intervention supplémentaire.

Le budget 2026 est approuvé à l'unanimité.

À la suite du vote, et pour conclure ce point de l'ordre du jour, Shaun TARBUCK remercie les membres pour leur soutien et indique qu'il s'agit de sa dernière assemblée générale dans ses fonctions actuelles puisqu'il quitte le conseil d'administration de l'ACI. Il exprime également sa gratitude envers ses collègues du comité d'audit et des risques pour leur soutien au cours des deux dernières années.

Ariel GUARCO exprime sa sincère reconnaissance pour le travail et le soutien apportés par Shaun TARBUCK au cours de ces dernières années, ainsi que pour la responsabilité importante qu'il a assumée en tant que Président du comité d'audit et des risques. Il souligne que, si la situation actuelle est plus stable, l'ACI a auparavant traversé des périodes de complexité considérable nécessitant des efforts et un engagement substantiels. Au nom de l'ACI et à titre personnel, le Président remercie Shaun TARBUCK pour sa contribution et son dévouement et lui souhaite, à l'issue de son mandat, une période plus sereine.

15. ANNONCE DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Le Président poursuit avec le point suivant de l'ordre du jour concernant l'annonce des nouveaux membres du conseil d'administration.

Ariel GUARCO rappelle que le conseil d'administration de l'ACI est composé du Président, de quatre Vice-présidents, de huit représentants des organisations sectorielles, du représentant de la Jeunesse, de la Présidente du comité pour l'égalité des genres et de quinze membres élus par l'assemblée générale. Aucun membre élu par l'assemblée générale n'a été coopté depuis la précédente assemblée générale. Il précise également qu'en vertu de l'article 32.1, les Présidents régionaux exercent de droit la fonction de Vice-présidents de l'ACI, sous réserve d'avoir été dûment élus par leurs Régions respectives.

L'assemblée générale est informée qu'ACI-Afrique a organisé des élections le 9 juin 2026 à la suite du décès de Tajudeen Oriyomi AYEOLA, ancien Président d'ACI-Afrique. Macloud MALONZA a été élu nouveau Président de la Région et a été accueilli au sein du conseil d'administration. Macloud MALONZA est actuellement Président de la Cooperative Alliance of Kenya et préside également Harambee Sacco Society Limited ainsi que Co-op Holdings Co-operative Society Limited.

Le Président indique qu'Osamu NAKANO a été élu le 8 juillet 2025 en tant que représentant sectoriel pour CICOPA, en succession de Giuseppe GUERINI, conformément à l'article 40.1. Osamu NAKANO est Directeur exécutif adjoint et Directeur des relations internationales de la Japan Workers' Cooperative Union, et il est également Président de CICOPA Asie-Pacifique et Vice-président de CICOPA depuis 2021.

L'assemblée générale est informée que, le 19 juin 2026, l'assemblée générale hybride de Consumer Cooperatives Worldwide (CCW) a élu le Professeur Petar STEFANOV à sa présidence pour la période 2026-2030 et l'a désigné comme représentant du CCW au conseil d'administration de l'ACI. Le Professeur STEFANOV est membre du conseil d'administration de l'ACI depuis 2009 et préside Consumer Cooperatives Worldwide depuis 2015.

Enfin, conformément aux articles 23.3 et 44, le Président annonce qu'Harsh Mukeshbhai SANGHANI a été élu Président du comité Jeunesse jusqu'aux prochaines élections de 2026 et siégera donc au conseil d'administration de l'ACI en tant que représentant de la Jeunesse. Le Président salue son engagement marqué en faveur de la participation des jeunes au mouvement coopératif et de l'avancement des actions de plaidoyer liées aux Objectifs de développement durable.

16. DÉCHARGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président soumet aux votes la décharge des membres du conseil d'administration pour l'exercice de leurs fonctions de gestion, en rappelant que cette décharge est requise chaque année en vertu du droit belge.

La décharge des membres du conseil d'administration est approuvée à l'unanimité.

17. RAPPORT DU COMITÉ DES ÉLECTIONS

Blase LAMBERT, Président du comité des élections, présente pour information le rapport du comité et fournit un aperçu du règlement intérieur régissant le processus électoral.

Il s'est récemment rendu sur le lieu de l'élection au Panama avec un membre du comité des élections et a qualifié la visite de réussie. Il exprime sa confiance dans l'organisation des prochaines élections et encourage les membres à assister à l'assemblée générale, soulignant l'importance du processus électoral dans la gouvernance de l'ACI.

Il rappelle que l'appel à candidatures est ouvert, avec une date limite fixée au 17 juillet 2026, et que seules les organisations membres à jour de leurs cotisations sont habilitées à soumettre des candidatures. Les candidatures doivent être transmises au comité des élections accompagnées des documents requis, notamment un formulaire de candidature, un curriculum vitae, une photographie, une courte note biographique et une déclaration du candidat. À leur discrétion, les candidats peuvent également soumettre des supports vidéo : une vidéo de campagne de deux minutes destinée à être publiée sur la page web du candidat et une vidéo de discours de campagne ne dépassant pas deux minutes pour les candidats au poste de membre général et sept minutes pour les candidats à la présidence, qui sera diffusée lors de l'assemblée générale.

Il explique que le règlement intérieur relatif aux élections du conseil d'administration complète le cadre constitutionnel et de gouvernance de l'ACI et vise à garantir des élections libres et équitables, conformes aux principes démocratiques. En cas de conflit, les statuts et les autres instruments de gouvernance prévalent.

Il présente la composition et les responsabilités du comité des élections nommé par le conseil d'administration avant les élections quadriennales et composé d'au moins cinq membres, incluant des administrateurs en fonction ou anciens, en veillant à l'équilibre entre les genres. Le comité est chargé de promouvoir les élections, d'examiner l'éligibilité des candidats, d'évaluer les lieux, de superviser les modalités de vote, de faire respecter le code de conduite électoral, de certifier les résultats et de conseiller le conseil d'administration.

Il confirme que les candidats doivent satisfaire aux critères d'éligibilité définis dans les statuts et le droit belge applicable. Bien que des qualifications supplémentaires souhaitables aient été identifiées (notamment l'adhésion aux valeurs coopératives, l'expérience en gouvernance, le leadership, la maîtrise des questions financières, l'intégrité et l'équilibre entre les genres), celles-ci demeurent

uniquement indicatives et ne font pas partie de l'évaluation formelle de l'éligibilité, laquelle relève des membres par le vote.

Il décrit la procédure de traitement des contestations d'éligibilité, incluant la soumission des objections par l'intermédiaire du Directeur général, l'examen par le comité électoral, la possibilité pour le candidat de répondre et les résultats possibles de cet examen pouvant aller jusqu'à l'inéligibilité : les décisions du comité étant définitives.

Il confirme que seuls les membres effectifs disposant de droits actifs peuvent proposer des candidats, que les candidats doivent donner leur consentement pour exercer la fonction, et que les personnes peuvent se présenter à la fois aux postes de Président et de Directeur général, bien qu'elles ne puissent être élues qu'à une seule fonction, l'élection présidentielle ayant lieu en premier.

Il résume les documents requis et les procédures de vote, réitérant l'ordre des élections décrit ci-dessus. Les candidats seront assis dans une zone désignée durant le processus électoral, et le Président du comité des élections assumera les fonctions de présidence pendant la période de l'élection.

Il présente le code de conduite électoral qui établit des principes d'intégrité, d'équité, de transparence, de respect et de non-discrimination, applicables aux candidats et à leurs représentants. Il souligne les interdictions relatives à la coercition, à la diffamation, à l'usage abusif des ressources de l'ACI, aux appels aux préjugés et aux incitations, tout en précisant que les gestes normaux d'hospitalité demeurent autorisés.

Il expose également les règles relatives aux communications de campagne et à l'accès à l'information, incluant l'égalité d'accès aux données des membres, le respect des lois et réglementations en matière de protection des données, ainsi que les interdictions d'insinuer un soutien institutionnel ou d'utiliser l'image de marque de l'ACI dans les supports de campagne. Les activités de campagne ne sont pas autorisées dans les zones électorales désignées ni d'une manière qui entraverait le déroulement de l'assemblée générale.

Il résume également les obligations en matière de financement et de transparence de la campagne, selon lesquelles les candidats doivent déclarer le total des dépenses et des contributions de campagne, incluant les catégories spécifiées de coûts et les sources de financement, conformément au règlement intérieur des élections approuvé par le conseil d'administration.

Blase LAMBERT conclut en réaffirmant l'importance du processus électoral.

Le Président remercie Blase LAMBERT et le comité des élections pour l'ampleur de leur travail et la responsabilité importante qui leur incombe dans la préparation du processus électoral. Il indique avoir vu des images de la récente visite au Panama, destinée à s'assurer que toutes les dispositions étaient correctement en place, afin d'éviter tout problème ou surprise et de garantir que l'assemblée générale se déroulera sans encombre et conformément aux normes établies. Il souligne que l'assemblée générale doit être un événement démocratique célébratoire, au cours duquel les membres éliront leurs représentants pour le prochain mandat de quatre ans. Il encourage tous les membres à assister à l'assemblée générale électorale à Panama, la décrivant comme l'événement le plus important de l'Alliance coopérative internationale, organisé tous les quatre ans. Enfin, il invite José ALVES DE SOUZA NETO, Président de l'ACI Amériques à poursuivre avec le point suivant.

18. PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

José ALVES DE SOUZA NETO présente la prochaine conférence mondiale et l'assemblée générale de l'ACI, qui se tiendront au Panama du 13 au 18 septembre.

Il indique que la rencontre de Panama constituera l'un des événements les plus importants de l'année pour l'ACI, et qu'elle représentera bien plus qu'une conférence : ce sera un rassemblement mondial destiné à débattre de l'orientation future du mouvement coopératif et à partager des expériences façonnant l'avenir de l'organisation. Il souligne l'importance de la participation démocratique, notant qu'un engagement accru des coopératives renforcerait la légitimité, la représentativité et l'influence du mouvement.

Il présente le programme des événements, comprenant les réunions de gouvernance, les sessions des comités, les débats stratégiques, la conférence mondiale, le Symposium sur le droit coopératif et l'assemblée générale électorale de l'ACI et de l'ACI-Amériques. Il souligne que des élections auront lieu au cours de la semaine, déterminant la direction pour les quatre prochaines années.

Il présente le thème de la conférence, « Construire des ponts : les contributions des coopératives à un monde pacifique » en soulignant le rôle des coopératives dans la promotion du dialogue, de l'inclusion et de la coopération dans un contexte mondial marqué par la division, l'incertitude et les conflits. Il indique que la première journée sera consacrée au rôle des coopératives dans la construction de sociétés plus pacifiques et résilientes, incluant le multilatéralisme et la coopération internationale, tandis que la seconde journée visera à consolider les résultats, présenter les rapports thématiques, adopter la déclaration finale et discuter de la gouvernance mondiale future. Un moment clé sera la présentation de la nouvelle direction élue de l'ACI.

Il explique que des événements parallèles incluront un congrès continental et le Symposium sur le droit coopératif, réunissant des experts et des universitaires pour discuter des défis juridiques et organisationnels contemporains, notamment l'identité coopérative, la fiscalité, la technologie et les modèles de gouvernance.

Il confirme que le Panama Convention Centre accueillera les événements et souligne le rôle symbolique de Panama en tant que point de rencontre mondial. Il présente les dispositions logistiques, incluant les procédures d'inscription et la réservation des hébergements par les canaux officiels, et encourage à s'organiser suffisamment tôt.

Il signale également les mesures prises pour faciliter une participation large, notamment des arrangements de voyage négociés afin de soutenir la présence d'un grand nombre d'organisations membres.

Il souligne que l'assemblée générale représente la plus haute expression de la démocratie au sein de l'organisation, lieu où les idées sont débattues, où le consensus se construit et où la direction pour les années à venir est élue.

Il conclut en remerciant le Bureau mondial de l'ACI et Coopératives des Amériques pour leur travail dans l'organisation de l'événement, et invite tous les membres à se rendre à Panama afin de renforcer la participation et la coopération en faveur d'un avenir meilleur.

Ariel GUARCO remercie le Président de l'ACI Amériques pour sa présentation et salue l'invitation aux prochains événements de Panama, en soulignant l'attente des membres de participer à l'ensemble des activités prévues. Il reprend les propos de José ALVES DE SOUZA NETO et exprime sa reconnaissance envers toutes les équipes de l'ACI Amériques et de l'ACI impliquées dans leur préparation.

En conclusion, Ariel GUARCO décrit l'assemblée générale comme un exercice constructif et démocratique et exprime son souhait de se réunir de nouveau pour la prochaine assemblée générale qui se tiendra le 15 septembre 2026 à Panama.

N'ayant plus d'autres points à traiter, le Président déclare l'assemblée générale officiellement close à 15 h 00 (heure de Bruxelles) et exprime sa sincère gratitude à tous les participants, aux membres du conseil d'administration, au personnel de l'ACI, aux équipes techniques et aux interprètes pour leur contribution au bon déroulement de l'assemblée générale.



APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE L'ACI TENUE LE 18 JUIN 2026	
OUI	
NON	
ABSTENTION	

4. Annonce des administrateurs du conseil de l'ACI

Le conseil d'administration de l'ACI est composé du président, de quatre vice-présidents, de huit représentants des organisations sectorielles mondiales, d'un représentant de la jeunesse, du président du comité pour l'égalité de genre ainsi que de quinze (15) autres membres « élus par l'assemblée générale ».

Il n'y a eu aucun nouveau membre « élu par l'assemblée générale » coopté depuis la dernière assemblée générale de l'ACI.

Les quatre vice-présidents, les huit représentants des organisations sectorielles mondiales, le représentant de la jeunesse et le président du comité pour l'égalité de genre sont élus directement par leurs instances compétentes.

Étant donné que cette assemblée générale marque la fin du mandat du président et des membres « élus par l'assemblée générale » du conseil d'administration de l'ACI, la liste de l'ensemble des administrateurs ainsi que la durée de leurs mandats est présentée ci-après pour information et pour consignation au dossier.

Vice-présidents

Conformément à l'article 32.1 des statuts, les présidents régionaux sont de droit, vice-présidents de l'ACI pour autant qu'ils aient été valablement élus par leurs régions. Vous trouverez ci-dessous la liste des vice-présidents actuellement en fonction au sein du conseil d'administration de l'ACI.

	Nom	Région	Mandat	Lien vers la biographie
	Macloud Malonza	Afrique	Juin 2026 Juin 2029	https://ica.coop/fr/macloud-malonza-kenya
	Dr. José Alves de Souza Neto	Amériques	Septembre 2024 Septembre 2026 <i>Élection le 18 septembre.</i>	https://ica.coop/fr/dr-jose-alves-souza-neto-cooperativas-americas
	Dr. Chandrapal Singh Yadav	Asie - Pacifique	Novembre 2025 Novembre 2029	https://www.ica.coop/fr/chandrapal-singh-yadav-aci-ap
	Giuseppe Guerini	Europe	Juin 2025 Juin 2029	https://ica.coop/fr/giuseppe-guerini-cooperatives-europe

Représentants sectoriels

Conformément à l'article 40.1 des statuts, chaque organisation sectorielle élit un (1) représentant sectoriel (ci-après « représentant sectoriel ») selon les procédures prévues dans son règlement intérieur, ses statuts, ses règlements ou tout autre texte interne pertinent.

Les représentants sectoriels actuellement membres du conseil d'administration de l'ACI et qui exerceront leur mandat pour la période 2026-2030 sont indiqués ci-dessous.

	Nom	Organisation sectorielle	Lien vers la biographie
	Dr Carlos Zarco	Organisation internationale des coopératives de santé (IHCO)	https://www.ica.coop/fr/dr-carlos-zarco-international-health-cooperative-organisation
	Blase Lambert	Cooperative Housing International (CHI)	https://www.ica.coop/fr/blase-lambert-cooperative-housing-international
	Noh Dongjin	Organisation internationale des coopératives de pêche (ICFO)	https://ica.coop/fr/noh-dong-jin-international-fisheries-cooperative-organisation
	Liz Green	Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance (ICMIF)	https://www.ica.coop/fr/liz-green-icmif
	Bhima Subrahmanyam	Association internationale des banques coopératives (ICBA)	https://ica.coop/fr/bhima-subrahmanyam-international-cooperative-banking-association
	À confirmer 14 septembre 2026	Organisation internationale des	

		coopératives agricoles (ICAO)	
	Prof. Petar Stefanov	Coopératives de consommation mondiales (CCW)	https://www.ica.coop/fr/dr-petar-stefanov-consumer-co-operatives-worldwide
	Osamu Nakano	Organisation internationale des coopératives industrielles et de services (CICOPA)	https://ica.coop/fr/osamu-nakano-cicopa

Représentant de la jeunesse

Conformément aux articles 23.3 et 44 des statuts, le comité jeunesse élit un président qui siège ensuite au conseil d'administration de l'ACI en tant que représentant de la jeunesse.

Le comité jeunesse tiendra son élection le 13 septembre et, par conséquent, son représentant sera annoncé lors de l'assemblée générale.

Président du comité pour l'égalité de genre

Conformément aux articles 23.3 et 43 des statuts, le comité pour l'égalité de genre élit un président qui siège ensuite au conseil d'administration de l'ACI.

Le comité pour l'égalité de genre a tenu son élection le 21 juillet afin d'élire son président pour le mandat 2026-2030.

	Nom	Lien vers la biographie
	Xiomara Núñez de Céspedes	https://www.ica.coop/fr/xiomara-nunez-cespedes-comite-legalite-genre

5. Vote pour la présidence

Il n'y a qu'un seul candidat à la présidence de l'ACI. Étant donné qu'il n'y a qu'un seul candidat, conformément aux statuts de l'ACI, au règlement intérieur de l'assemblée générale et au règlement intérieur des élections du conseil d'administration, il n'est pas nécessaire de procéder à un vote à bulletin secret. Par conséquent, l'élection du président se déroulera par un vote à main levée avec carte de vote.



ARGENTINE • Ariel Enrique Guarco • présenté par la Confédération coopérative de la République argentine COOPERAR Limited.

Ariel Guarco est un dirigeant coopératif argentin doté d'une vaste expérience dans le mouvement coopératif, tant au niveau national qu'international. Il a commencé son engagement au sein de la Coopérative électrique de Coronel Pringles, avant de devenir président de la Fédération des coopératives électriques et de services publics de la province de Buenos Aires (Fedecoba) puis de la Confédération coopérative de la République argentine (Cooperar).

Élu président de l'Alliance coopérative internationale en 2017 et réélu en 2022.

Auteur de quatre ouvrages consacrés au coopérativisme, il intervient régulièrement comme conférencier lors d'événements universitaires, institutionnels et du mouvement coopératif à travers le monde.

6. Élection des administrateurs élus par l'assemblée générale

Il y a 24 candidats au conseil d'administration de l'ACI pour 15 sièges. Vous trouverez ci-dessous la liste des candidats accompagnée de leurs biographies. Vous pouvez en savoir davantage sur chacun d'eux sur le site de l'ACI.

- Vidéos de campagne pour chaque candidat : [Assemblée générale 2026 : candidat\(e\)s ICA](#)
- Formulaire de déclaration des candidats, qui posaient des questions clés sur chacun d'eux, leur expérience et leur vision de l'avenir de l'ACI : [Connexion des membres de l'ACI | ICA](#)
- Les CV de chaque candidat : [Connexion des membres de l'ACI | ICA](#)

Les candidats ne prononceront pas de discours pendant l'assemblée générale mais l'ACI diffusera une vidéo présentant le discours de campagne de chacun d'eux, dans un ordre aléatoire.

Candidat(e)s ordinaires



BRÉSIL • Márcio Lopes de Freitas • présenté par l'Organization of Brazilian Cooperative

Márcio Freitas est Président de l'OCB depuis 2001, dirigeant le mouvement coopératif brésilien dans tous les secteurs. Agriculteur et producteur de café issu d'une famille de dirigeants coopératifs, il a impulsé d'importantes avancées réglementaires et renforcé la coopération internationale, notamment, lorsqu'il présidait l'Organisation des coopératives des pays lusophones (OCPLP), en soutenant l'adoption de la loi sur les coopératives au Mozambique.

Il est vice-président Amériques de l'ICAO et membre du conseil d'administration mondial de l'ACI où il pilote notamment les dossiers du patrimoine culturel coopératif et de la clôture de l'Année internationale des coopératives lors de la COP30.



CANADA • Marie-Josée Paquette • présentée par Cooperatives and Mutuals Canada

Marie-Josée Paquette est titulaire d'un baccalauréat de l'Université du Québec en Outaouais.

Elle rejoint le mouvement coopératif et mutualiste en 2014, au conseil québécois de la coopération et de la mutualité. Elle y occupe d'abord le poste de conseillère principale, communications et relations gouvernementales, avant d'être promue directrice communications et affaires publiques. Depuis janvier 2021, elle est directrice générale du conseil québécois de la coopération et de la mutualité. Elle siège au conseil d'administration de Coopératives et mutuelles Canada.

Elle a été directrice exécutive du bureau de la présidence de l'ACI.



CHINE • Yuyan Wang • présentée par All China Federation of Supply and Marketing Co-operatives (ACFSMC)

Mme Wang Yuyan est Présidente de la Fédération nationale chinoise des coopératives d'approvisionnement et de commercialisation (ACFSMC). Titulaire d'un doctorat en économie, elle apporte une vaste expertise en gouvernance régionale et en gestion économique acquise au cours de ses divers postes de direction à travers la Chine. Elle dirige actuellement la réforme globale et le développement du système national des coopératives d'approvisionnement et de commercialisation. Fervente défenseuse du mouvement coopératif et dotée d'une solide connaissance du secteur, Mme Wang s'engage à promouvoir les échanges internationaux et à favoriser une croissance collaborative et partagée des coopératives à l'échelle mondiale.



Colombie • María Eugenia Pérez Zea • présentée par Medical and Professionals Cooperative of Colombia - Coomeva

María Eugenia Pérez Zea est une avocate colombienne, spécialisée en droit administratif et en évaluation de projets socio-économiques, avec plus de vingt ans d'expérience en matière de leadership dans le mouvement coopératif. Elle occupe le poste de présidente exécutive d'ASCOOP, est membre principal du conseil d'administration de Coomeva, membre du conseil de l'Alliance Coopérative Internationale, membre du comité pour l'égalité de genre et membre du conseil d'administration de CONFECOOP. Elle a été la première femme à présider le conseil d'administration de COOMEVA et a dirigé des initiatives d'intégration, de gouvernance et d'égalité de genre aux niveaux national et international. En 2020, elle a été reconnue par SHE-COOPS comme l'une des 100 femmes les plus influentes du mouvement coopératif mondial.



ÉTHIOPIE • Mesfin Gebreselassie Gerger • présenté par Awach Saving and Credit Cooperative Society Ltd.

M. Mesfin est un professionnel chevronné de la banque avec plus de 36 ans d'expérience dans le secteur financier éthiopien, ayant occupé des postes de direction à la Banque nationale d'Éthiopie, à la Construction and Business Bank, à Addis International Bank et à l'Institute of Banking and Insurance. Il est actuellement président du conseil d'administration d'Awach SACCOs et directeur général de Wise Business Consultant. Titulaire de diplômes de l'Université d'Addis-Abeba et de l'Université de Naples, il est formateur international certifié par l'ONUDI en analyse du crédit et en financement de projets, et s'engage à promouvoir la croissance coopérative et le développement financier durable.



FRANCE • Bastien Sibille • nominated by Coop FR, LES ENTREPRISES COOPÉRATIVES

Né à Paris, Bastien Sibille est Secrétaire général de Coop FR, confédération qui représente les 21 600 coopératives françaises. Il est également président de l'opération Milliard et vice-président du Labo de l'ESS. Co-fondateur et président de la coopérative Mobicoop et de l'alliance de coopératives de la transition des Licoornes, il est diplômé de Sciences po Paris et titulaire d'un PhD en sciences politiques de l'Université de Montréal. Très enthousiasmé par la coopération internationale, très connecté aux coopératives récentes et innovantes, parlant couramment l'anglais, il souhaite apporter au Board son expérience et sa participation aux travaux collectifs de l'ACI !



INDE • Dileep Sanghani • présenté par Indian Farmers Fertiliser Cooperative Limited (IFFCO)

M. Dileep Sanghani, issu d'une famille d'agriculteurs et formé en droit, a consacré sa vie à la justice pour les populations, à la coopération et au développement inclusif. Leader visionnaire du mouvement coopératif depuis plus de 40 ans, il est passé des racines villageoises à une reconnaissance mondiale. Il a dirigé l'accueil de l'assemblée générale mondiale de l'ACI 2024, lancé l'Année internationale des coopératives 2025 à New Delhi, préside IFFCO et a été président du NCUI. Quatre fois député et ancien ministre de la Coopération, il défend le principe « Prosperity through Cooperation » dirigeant 35 700 coopératives représentant plus de 50 millions d'agriculteurs et conduisant IFFCO vers un succès sans précédent.



IRAN • Bahman Abdollahi • présenté par Iran Oilseeds & Vegetable Oil Processing Factories Co-operative (Farda Co-op)

M. Bahman Abdollahi, DBA, est Président de la Chambre des coopératives d'Iran et possède plus de quarante ans d'expérience dans le leadership coopératif. Depuis quatre ans, il siège activement au conseil d'administration de l'Alliance coopérative internationale (ACI), contribuant au travail et au rayonnement international de l'Alliance. Ses priorités incluent la législation coopérative, l'éducation et la recherche appliquées, les plateformes numériques et une plus grande participation des femmes et des jeunes. Il promeut le commerce, les partenariats d'affaires et l'échange de connaissances entre coopératives. Il s'engage en faveur d'une coopération renforcée entre les membres de l'ACI et à aider les coopératives à s'adapter au changement tout en restant fidèles à leurs valeurs et au service de leurs membres.



ITALIE • Giuseppe Attilio Dadda • présenté par Alleanza delle Cooperative Italiane

M. Attilio Dadda est une figure majeure du mouvement coopératif italien, avec plus de 30 ans d'expérience dans la promotion des coopératives comme modèles d'entreprise durables et résilients apportant des bénéfices concrets aux communautés et aux économies locales. Il est actuellement président de Legacoop Lombardia, vice-président de Legacoop Nazionale et président de l'Alliance des coopératives lombardes. Membre du conseil d'administration de l'ACI depuis 2022, il a favorisé les réseaux et les alliances au sein du mouvement coopératif et promu une vision des coopératives comme moteurs de transformation, en particulier en période de crise. Il considère la paix, la durabilité et la culture coopérative comme des priorités clés pour l'avenir de l'ACI.



JAPON • Yoshito Shinno • présenté par JA-Zenchu (Central Union of Agricultural Co-operatives)

M. Yoshito Shinno est Président de JA-Zenchu (Union centrale des coopératives agricoles), l'organisation faîtière des coopératives agricoles rassemblant 10 millions de membres au Japon.

Il préside également la JCA (Japan Co-operative Alliance) qui représente des coopératives de nombreux secteurs — consommation, agriculture, pêche, sylviculture, banques, mutuelles, santé et action sociale, et travailleurs — regroupant plus de 100 millions de personnes.

Tout en cultivant des raisins de table haut de gamme sur l'exploitation familiale, il a rapidement assumé des responsabilités de leader coopératif. En tant que président de l'IDACA (Institut pour le développement de la coopération agricole en Asie), M. Shinno soutient fortement le renforcement des capacités dans les pays en développement et la coopération entre coopératives.



JORDAN • Abdel-fattah Shalabi • nominated by Jordan Cooperative Corporation

M. Abdelfattah M. Q. Al-Shalabi est Directeur général de la Jordan Co-operative Corporation depuis 2021, apportant plus de deux décennies d'expérience en gestion financière, développement coopératif et comptabilité du secteur public. Auparavant, il a été directeur général adjoint aux affaires financières à l'Agricultural Credit Corporation (2014–2021). Il est titulaire d'un master en banque et financement pour le développement de l'Université de Bergame, Italie, et d'une licence en comptabilité de l'Université de Yarmouk, Jordanie.



KENYA • James Njue Njiru • présenté par CIC Insurance Group

M. James Njue Njiru est un dirigeant coopératif et homme d'affaires kényan accompli, avec plus de vingt ans d'expérience en gouvernance au niveau du conseil d'administration dans les secteurs coopératif, bancaire et des assurances. Il est actuellement président de la Cooperative Insurance Society (CIS) au sein du groupe CIC Insurance, administrateur de la Co-operative Bank of Kenya Limited et président de Nawiri Sacco Society, dont il siège au conseil depuis 2006. Il est également administrateur de Co-op Holdings Co-operative Society. Titulaire d'un diplôme en gestion d'entreprise, M. Njiru se distingue par son engagement durable en faveur du renforcement de la gouvernance coopérative et du développement communautaire en Afrique de l'Est.



MALAISIE • Abdul Fattah Abdullah • présenté par MALAYSIAN NATIONAL COOPERATIVE MOVEMENT (ANGKASA)

Abdul Fattah Abdullah est titulaire d'un doctorat en gestion du développement de l'Universiti Utara Malaysia. Il possède plus de vingt ans d'expérience dans le développement des coopératives de jeunesse et communautaires. Depuis 2013, il est président d'ANGKASA, l'organisation faîtière nationale des coopératives de Malaisie. Au niveau régional, il est vice-président du conseil régional ICA-Asie-Pacifique et préside l'ASEAN Cooperative Organization (ACO) depuis 2014. Il est également président du Comité Commerce et Affaires de l'ACI-AP.

Son leadership exceptionnel dans le renforcement des réseaux transfrontaliers et le développement coopératif lui a valu le prestigieux prix ICA-AP Inspirational Cooperative Leader en 2023.



Mexique • José Ricardo Télles Barragán • présenté par Caja Popular Mexicana

Je suis une personne engagée, passionnée par l'apprentissage et par le développement des personnes et des organisations. Depuis mon enfance, j'ai découvert le mouvement coopératif grâce à mon père. Je suis titulaire de licences en communication, administration des affaires et comptabilité, ainsi que d'un master en journalisme numérique. Actuellement, j'étudie un diplôme d'associé en gestion et administration des entreprises de l'économie sociale et un MBA avec spécialisation en gestion de projets. Je suis membre de ma coopérative depuis 35 ans, ayant servi 13 ans comme employé et 13 ans comme dirigeant, occupant actuellement le poste de premier vice-président du conseil d'administration.



NIGÉRIA • Ojo Oladayo Akindehinde • présenté par Cooperative Federation Of Nigeria

M. Ojo Oladayo Akindehinde est Président de la Nigerian National Petroleum Corporation Cooperative Multipurpose Society Limited (NNPC CMS, Lagos), l'une des coopératives les plus importantes et stratégiquement positionnées du Nigeria et de toute la sous-région ouest-africaine.

Il est membre du conseil de la Cooperative Federation of Nigeria. Avant ses fonctions actuelles, il a été secrétaire général de la NNPC-CMS Lagos d'octobre 2020 à avril 2024. Titulaire d'une licence en administration des affaires de la Lagos State University et d'un master en administration des affaires de l'Ajayi Crowther University, il cumule plus de vingt-cinq ans de leadership actif et progressif au sein des coopératives.



Paraguay • Simona Cavazzutti • présentée par la Confederation of Rural Cooperatives of Paraguay CONCOPAR Ltd.

Née à Milan, en Italie, en 1958, Simona Cavazzutti est une importante entrepreneure agricole qui a consacré une grande partie de sa vie à la promotion du coopérativisme. Mariée, mère de quatre enfants et grand-mère de six petits-enfants, elle vit en Amérique latine depuis près de quarante ans. Formée en langues et titulaire d'études spécialisées en économie sociale et en leadership coopératif, elle parle couramment cinq langues. Forte de plus de trente ans d'expérience dans les secteurs associatif et coopératif, elle occupe des postes clés tels que présidente de la Confédération des coopératives rurales du Paraguay (CONCOPAR Ltda.) et de l'Organisation sectorielle des coopératives agricoles (REDACOO), en plus de servir comme vice-présidente dans plusieurs entités et comme membre du conseil d'administration de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI). Son leadership et son engagement reflètent sa profonde conviction que le coopérativisme est la clé d'un monde plus juste et plus durable.



PHILIPPINES • Marlon Rono • présenté par One Cooperative Federation

M. Marlon R. Roño est Président de One Cooperative Federation (OCF) et Président de la coopérative polyvalente MagCoop (MAGCOOP). Il dirige également Magsaysay People Resources Corporation, qui soutient plus de 45 000 professionnels dans les secteurs maritime, hôtellerie, ingénierie, santé et technologie. Leader respecté du secteur maritime, il préside le Philippine-Japan Manning Consultative Council et est président du Philippine Joint Maritime Group. Il promeut le développement coopératif et communautaire à travers l'OCF, MAGCOOP et la Homer Foundation, Inc. Il est titulaire d'une licence en gestion des affaires de l'Ateneo de Davao University et d'un MBA de l'Ateneo de Manila University.



POLOGNE • RYSZARD JAŚKOWSKI • présenté par National Auditing Union Of Cooperatives

Ryszard Jaśkowski est avocat et gestionnaire expérimenté du mouvement coopératif mondial. Il occupe des postes de direction clés au sein d'importantes organisations coopératives et de distribution : vice-président du National Cooperative Council, président de l'Union nationale « Społem », administrateur d'Euro Coop et représentant de la Pologne au CCW. En tant qu'expert, il a travaillé avec des commissions parlementaires et le PIH pour traduire les besoins du commerce de détail en lois efficaces.

Candidat au conseil d'administration de l'ACI, il allie une expérience concrète du monde des affaires à un engagement pour les valeurs coopératives. Il promeut les initiatives « Coop2Coop » pour connecter les marchés européens et mondiaux. Ses objectifs sont de moderniser l'image du

mouvement, de défendre efficacement les coopératives et de leur fournir un soutien solide, prêt à faire face aux crises à l'échelle mondiale.



Porto Rico • Eliud Juarbe Cruz • présenté par PR Cooperative League

Eliud Juarbe Cruz est un entrepreneur portoricain avec plus de vingt ans d'expérience en marketing, communication stratégique et commerce international. Il a fourni des services de conseil à des entreprises privées, des entités gouvernementales et des organisations à but non lucratif. Il est également professeur universitaire à l'Ana G. Méndez University, où il donne des cours sur l'entrepreneuriat et le commerce international. Sa carrière au sein du mouvement coopératif portoricain comprend des rôles de leadership et de service au sein de la Ligue des coopératives de Porto Rico, des coopératives d'épargne et de crédit, ainsi que du secteur des assurances coopératives, promouvant constamment les valeurs et principes coopératifs.



ESPAGNE • Íñigo Albizuri Landazabal • présenté par la Confederación Española de Cooperativas de Trabajo Asociado (COCETA)

Íñigo Albizuri Landazabal est ingénieur industriel. Il a consacré l'ensemble de sa carrière aux coopératives, alliant gestion d'entreprise, internationalisation, innovation et représentation institutionnelle. Il est titulaire de 15 brevets internationaux. Il est actuellement responsable des affaires publiques mondiales chez MONDRAGON Corporation et président de son ONG, MUNDUKIDE. Il préside CICOPA, est vice-président de Cooperatives Europe et siège au conseil d'administration de l'ACI en tant que représentant de l'Espagne. Depuis 2025, il occupe la fonction de directeur général d'ASETT, une initiative internationale dédiée au renforcement de l'économie sociale pour répondre aux grands défis contemporains. En 2021, il a reçu le prix Fair Saturday. Il croit en un mouvement coopératif capable de générer prospérité économique, cohésion sociale et opportunités pour les générations futures.



TURQUIE • Ünal Örnek • proposé par Central Union of Turkish Forestry Cooperatives

M. Ünal Örnek est économiste agricole et spécialiste du développement coopératif en Turquie, avec plus de trente ans d'expérience en gouvernance coopérative, développement rural, organisations agricoles et coopération internationale. Il est coordinateur de l'éducation, de la recherche et des relations internationales d'ORKOOP, administrateur de Cooperative Europe et conseiller du conseil d'administration de l'ICAO. Il a collaboré avec la FAO, la Banque mondiale et les principales organisations agricoles turques. Auteur et conférencier reconnu, il représente les coopératives turques dans de nombreux forums internationaux et promeut le développement durable, l'inclusion, la solidarité et la paix par l'action coopérative.



ROYAUME-UNI • Rose Marley • présentée par Co-operatives UK Limited

Rose Marley est Directrice générale de Co-operatives UK et administratrice de l'International Co-operative Alliance (ICA). Elle préside l'International Co-operative Working Group (ICWG), pilotant l'engagement international du mouvement coopératif britannique. Rose a joué un rôle de premier plan pour positionner le Royaume-Uni lors de l'Année internationale des coopératives des Nations unies et collabore avec ministres et décideurs pour façonner la politique nationale en faveur des coopératives et des entreprises mutualistes. Elle a également conseillé le maire du Grand Manchester, Andy Burnham, sur les coopératives et l'entrepreneuriat social. Avant de rejoindre le mouvement coopératif, Rose a été entrepreneure à succès dans les industries de la musique et des technologies au Royaume-Uni, apportant une perspective entrepreneuriale au leadership coopératif international.



ÉTATS UNIS • Douglas O'Brien • présenté par National Coooperative Business Association

Doug O'Brien est Président et Directeur général de NCBA CLUSA, l'association faîtière représentant les coopératives américaines. Il a siégé pendant deux ans au conseil d'administration de l'ACI et a été actif au sein du comité d'audit et des risques, du comité des politiques, du groupe de travail du G20 et de comités ad hoc. Doug a contribué à l'élaboration de la stratégie 2026–2030 de l'ACI et s'engage à en soutenir la mise en œuvre. Il a représenté l'ACI aux Nations unies et collabore étroitement avec l'ACI Americas pour renforcer l'alignement entre la communauté coopérative américaine et le mouvement coopératif mondial. Son travail se concentre sur les politiques publiques, l'identité coopérative et l'accroissement de l'impact des coopératives.



VIETNAM • Van Cao • présentée par Vietnam Cooperative Alliance (VCA)

Dr Xuan Thu Van Cao possède une vaste expérience de leadership dans le journalisme, les organisations de jeunesse, le gouvernement provincial et les institutions nationales. Elle a été secrétaire de l'Union de la jeunesse de la ville de Bac Lieu, vice-présidente du Conseil populaire provincial de Bac Lieu et vice-présidente du Comité populaire provincial de Bac Lieu. Par la suite, elle a occupé des postes de direction à l'Union des agriculteurs du Vietnam avant d'être élue présidente de la Vietnam Cooperative Alliance en 2023.

Elle a été nommée « National Emulation Fighter » en 2011 et a reçu l'Ordre du Travail de troisième classe en 2011 puis de deuxième classe en 2023.

8. Rapport du directeur général

Rapport d'activité 2025

Le rapport d'activité 2025 de l'ACI peut être téléchargé ici :

<https://ica.coop/fr/media/bibliotheque/annual-reports-report-activities/rapport-dactivites-laci-2025>.

Plan de travail 2026 du Bureau mondial

La mise à jour de mi-année de la première année de la stratégie 2026-2030 de l'ACI peut être lue à [Stratégie 2026–2030 de l'ACI : Mettre en pratique, Promouvoir et Protéger | ICA](#)



Note liminaire

Le mouvement coopératif a toujours consisté pour les personnes à prendre leur avenir en main. Il y a deux siècles, des citoyens ordinaires se sont réunis pour créer des organisations qui serviraient leurs communautés et non des actionnaires lointains. Aujourd'hui, plus de trois millions de coopératives dans le monde perpétuent cet héritage.

Notre stratégie 2026–2030, intitulée « **Pratiquer, Promouvoir et Protéger : le plan stratégique de l'ACI pour façonner l'avenir des coopératives** » est bien plus qu'un simple document. Elle nous sert de boussole dans un contexte mondial de plus en plus instable. Elle nous invite à accomplir trois actions essentielles : mettre en pratique au quotidien nos valeurs coopératives, promouvoir notre modèle centré sur l'humain comme une force du bien indispensable, et protéger l'identité commune ainsi que l'autonomie qui font notre singularité.

Approuvé pour la première fois à une écrasante majorité lors de notre assemblée générale à Manchester en juillet 2025, ce plan mondial a été élaboré au terme de l'un des processus les plus collaboratifs de notre histoire, façonné directement par des dirigeants de toutes les régions, de tous les secteurs et de chaque comité thématique. Ce n'est pas un plan écrit pour le mouvement mais par le mouvement lui-même.

À présent, alors que nous nous réunissons pour notre assemblée générale électorale à Panama sous le thème « **Construire des ponts : contributions coopératives pour un monde pacifique** » (icapanama2026.coop), la stratégie affronte son épreuve opérationnelle décisive. Nous nous retrouvons à un moment de profonde fragmentation géopolitique, de conflits armés actifs et de polarisation économique — précisément les conditions dans lesquelles un modèle éprouvé, centré sur les personnes, revêt la plus grande importance.

Ce plan définit l'accélération que le Bureau mondial apporte à l'intégration des principes « Pratiquer, Promouvoir et Protéger ». Alors que nous passons de la dynamique de l'Année internationale des coopératives des Nations Unies (AIC 2025) à la dernière ligne droite de l'ère des ODD, ce plan constitue notre feuille de route pour transformer la reconnaissance politique mondiale en un impact concret sur les plans législatif, économique et communautaire.

Au nom de l'équipe du Bureau mondial

Jeroen Douglas

Directeur général de l'Alliance coopérative internationale

Contenu de la section

Cette section comprend les éléments suivants

1. Naviguer dans la fragmentation grâce à l'action coopérative
2. Mettre en œuvre la stratégie 2026–2030
 - A. Personnes
 - B. Data
 - C. Plaidoyer
 - D. Financement
 - E. Future
3. Fiche d'activité — Mise à jour août 2026

1. 2026 : Naviguer dans la fragmentation grâce à l'action coopérative

Alors que nous nous réunissons au Panama pour l'assemblée générale de l'ACI en septembre 2026, le mouvement coopératif mondial se trouve à un tournant décisif. L'année 2025 a apporté à notre modèle une reconnaissance mondiale sans précédent grâce à l'Année internationale des coopératives (AIC 2025) proclamée par l'ONU et à l'inclusion explicite des coopératives — en tant qu'acteurs de première ligne de l'économie sociale et solidaire (ESS) — dans la Déclaration politique de Doha, adoptée lors du deuxième Sommet mondial pour le développement social. Renforcé par la résolution historique de l'ONU instaurant un cycle décennal permanent à partir de 2035, notre mouvement a consolidé sa place en tant que pilier reconnu de l'architecture sociale et économique internationale.

Toutefois, en 2026, la simple reconnaissance ne suffit plus. Nous devons opérer un virage décisif : passer de la célébration de la prise de conscience à l'exigence d'une inclusion législative et économique. Cet impératif opérationnel s'inscrit au cœur de notre stratégie 2026–2030 — « **Pratiquer, Promouvoir et Protéger** » — qui constitue notre réponse directe à un environnement mondial en évolution rapide et à haut risque. À la fin de l'année 2026, le paysage macroéconomique s'est cristallisé en une réalité profondément fragmentée et multipolaire, marquée par l'accélération des conflits armés, l'escalade de la course aux armements et des barrières commerciales qui démantèlent la mondialisation fondée sur le laisser-faire au profit d'un « nouveau nationalisme économique » agressif.

Cette assemblée générale se tient à un moment charnière sur le plan géopolitique. Alors que le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, achève son mandat et que l'Organisation des Nations Unies se trouve à quelques semaines d'élire son successeur, le multilatéralisme traditionnel fait face à une épreuve existentielle face à un multipolarisme transactionnel. Tandis que la mise en œuvre du *Pacte pour l'avenir* et de la *Déclaration sur les générations futures* progresse, la confrontation géoéconomique continue de paralyser l'action collective sur le climat et les inégalités. Dans cet environnement volatil, la nécessité d'institutions stabilisatrices, centrées sur les personnes, n'a jamais été aussi urgente.

C'est en réponse directe à un monde rongé par les conflits que nous nous réunissons sous l'ombre du célèbre Pont des Amériques de Panama. Par notre thème officiel, « **Construire des ponts : contributions coopératives pour un monde pacifique** » nous démontrons que la paix durable exige une démocratie économique. Là où la géopolitique divise, les coopératives construisent des ponts durables de solidarité et de prospérité partagée. Notre modèle agit comme un garde-fou structurel pour prévenir les conflits avant qu'ils ne commencent, offre une stabilité économique vitale en période de crise et présente un bilan éprouvé de reconstruction de sociétés résilientes et prospères après la guerre. Alors que l'architecture multilatérale se réajuste sous une nouvelle direction mondiale, le mouvement coopératif se tient prêt à Panama — non comme une alternative passive mais comme une nécessité structurelle pour la paix et la stabilité.

2. Mettre en œuvre la stratégie 2026-2030

Au cœur de cette stratégie se trouve une théorie du changement. Elle commence par notre Alpha — l'Identité coopérative qui définit qui nous sommes et comment nous agissons — et pointe vers notre Oméga : un futur dans lequel les coopératives étendent leur rôle dans l'économie mondiale, reconnues comme une alternative fiable et efficace au sein de la

communauté plus large des modèles d'entreprise. Pour passer de la vision à l'impact, nous avons défini cinq objectifs stratégiques qui forment un cycle continu.

- Renforcer la sensibilisation et favoriser la croissance de l'adhésion
- Promouvoir des opportunités inclusives au sein des coopératives
- Mettre en place une réglementation habilitante et une reconnaissance des politiques publiques
- Renforcer les réseaux coopératifs et la coopération
- Faire progresser la compétitivité coopérative

Pour atteindre ces objectifs, nos initiatives sont organisées en **cinq grands thèmes d'intervention : Personnes, Data, Plaidoyer, Financement et Futur**. Chaque thème rassemble un ensemble d'actions — du renforcement du leadership et de la formation, à l'élargissement de l'accès aux connaissances et au financement, jusqu'à la promotion de l'innovation et de la transformation numérique.

2026 est également l'année où nous établissons la base de référence pour les cinq années à venir. Grâce aux Indicateurs de Résultats Clés (KRI) identifiés, nous construisons un cadre quinquennal composé d'objectifs mesurables, limités dans le temps et réalistement atteignables, offrant une orientation claire à tous les collègues et nous permettant d'évaluer les progrès ainsi que de comprendre toute déviation sur notre trajectoire vers 2030. En 2028, nous prévoyons de mener une revue intermédiaire rigoureuse afin de déterminer si nous sommes sur la bonne voie ou si la stratégie globale nécessite un ajustement.

2.A Les personnes

Renforcer le leadership, garantir une gouvernance inclusive et développer les services coopératifs pour les communautés sous-représentées.

Cette initiative renforce l'éducation et la recherche coopératives grâce à l'élaboration de programmes, à la préservation du patrimoine coopératif et à des actions de formation, tout en développant la compréhension de la manière dont les coopératives interagissent avec d'autres acteurs, en particulier en dehors de leurs propres écosystèmes. Elle veille à ce que l'égalité de genre et l'inclusion des jeunes et des autres groupes sous-représentés soient intégrées dans l'éducation coopérative. Les programmes de formation visent à accroître la participation des femmes et des jeunes dans les coopératives, avec des ressources dédiées pour lever les obstacles à l'engagement. Elle oriente également les efforts visant à intégrer les coopératives dans les institutions éducatives publiques.

En donnant la priorité aux femmes et aux jeunes dans le leadership et les services coopératifs, cette initiative renforce la durabilité à long terme et l'inclusivité du mouvement coopératif. L'ACI demeure engagée à autonomiser des dirigeants issus de divers horizons et à favoriser des opportunités équitables au sein des coopératives dans le monde entier.

2.B Data

Construire la base factuelle, ainsi que l'infrastructure numérique, permettant aux coopératives d'être comptabilisées, comparées et connectées.

Cette initiative développe un écosystème numérique coopératif unifié, rassemblant des outils fragmentés et des informations dispersées dans une infrastructure partagée que le mouvement possède et à laquelle il fait confiance. Elle documente ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas au moyen d'études de cas sur l'entreprise coopérative et la gouvernance, cartographie la recherche coopérative dans le monde pour révéler les lacunes et construit une image comparative du droit coopératif entre les régions. Parallèlement, elle expérimente une

place de marché coopérative-à-coopérative afin que les membres puissent échanger directement entre eux.

Des données fiables et comparables transforment une conviction en argument. En investissant dans les preuves et dans l'infrastructure qui les porte, l'ACI permet à ses membres de défendre leur position auprès des législateurs, des régulateurs et des investisseurs avec des faits plutôt qu'avec des affirmations.

2.C Plaidoyer

Transformer la reconnaissance mondiale en lois, politiques et partenariats habilitants à tous les niveaux de gouvernance.

Cette initiative consolide la présence de l'ACI dans le système multilatéral et la convertit en résultats concrets pour ses membres. Elle construit des partenariats stratégiques avec des institutions internationales, des organes législatifs et des gouvernements — des Nations Unies et de l'OIT à la Commission européenne et aux parlements régionaux — et utilise la technologie pour rendre la législation coopérative accessible et comparable au-delà des frontières. Elle met également en place une mécanique de politique publique coordonnée entre le conseil d'administration de l'ACI, ses régions et ses secteurs, et mesure la contribution du mouvement aux Objectifs de développement durable.

La reconnaissance qui n'est pas inscrite dans la loi se renverse facilement. En associant le plaidoyer mondial à des outils juridiques pratiques, l'ACI veille à ce que les coopératives ne soient pas seulement mentionnées dans des déclarations mais intégrées aux règles qui régissent l'entreprise.

2.D Financement

Ouvrir l'accès au capital pour les coopératives et positionner l'ACI comme un intermédiaire de confiance entre le mouvement et le monde de la finance.

Cette initiative cartographie le paysage du financement du développement et établit des relations avec des institutions de financement du développement, des investisseurs à impact, les partenaires fintech et les bailleurs. Elle œuvre à la mise en place de garanties, d'instruments de première perte et d'investissements d'ancrage adaptés à l'entreprise coopérative, ainsi qu'à la création d'un Fonds coopératif dédié. Parallèlement, l'ACI développe son rôle de facilitateur en connectant les organisations faitières et leurs membres à une base d'investisseurs plus large et à des outils conçus pour les start-ups et les entreprises coopératives en croissance.

Les coopératives manquent rarement de modèles économiques viables ; elles manquent de capital patient qui les comprend. En construisant les partenariats et les instruments qui comblent cette lacune, cette initiative vise à rendre la croissance finançable pour les coopératives partout dans le monde.

2.E Futur

Protéger l'identité coopérative, affûter la voix du mouvement et construire les plateformes qui porteront l'une et l'autre dans la prochaine décennie.

Cette initiative diffuse la Stratégie 2026-2030 dans l'ensemble des structures de l'ACI et fournit aux membres un kit d'identité partagé, des supports marketing personnalisables et une marque cohérente. Elle développe le domaine .coop comme marque vérifiée d'authenticité coopérative, crée un label mondial d'identification coopérative pour se prémunir des imitations et du *coop-washing*, et construit une capacité de narration fondée sur les preuves. Au centre se trouvent la réaffirmation de la Déclaration sur l'Identité coopérative et la création de Coop Cloud.

La différence coopérative n'est un avantage que si elle est visible et défendable. Cette initiative rend l'identité lisible pour le monde extérieur, la protège contre l'imitation et donne au mouvement l'infrastructure nécessaire pour la maintenir bien au-delà de 2030.

3. Fiche d'activité — Mise à jour août 2026

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

Ce que l'ACI a réellement accompli — Décembre 2025 à août 2026

Suivi des progrès par rapport au Plan de travail du Bureau mondial

PERSONNES · DATA · PLAIDOYER · FINANCEMENT · FUTUR

L'année un de *Pratiquer, Promouvoir et Protéger* a démarré sur les chapeaux de roue. Entre la clôture de l'Année internationale des coopératives et la route vers Panama, le mouvement a obtenu une reconnaissance permanente auprès des Nations Unies, lancé sa nouvelle plateforme d'entreprises CM50 et tenu son premier Sommet à Bruxelles avec plus de 50 dirigeants d'entreprises, lancé son programme de patrimoine culturel coopératif, rejoint la procédure devant la Cour internationale de Justice sur le droit de grève, lancé sa nouvelle plateforme de droit coopératif, atteint un record de 331 membres et clôturé une deuxième année consécutive de comptes bénéficiaires.

EN UN COUP D'ŒIL

331 membres issus de 106 pays — 14 ont rejoint en 2026	A/RES/80/182 Résolution de l'ONU : une Année internationale des coopératives chaque décennie, la prochaine en 2035	CM50 · US\$0.79tn Plus de 50 dirigeants représentant déjà 0,6 % du PIB mondial, travaillant autour de cinq engagements visant à doubler la taille économique du mouvement d'ici 2035 cm50.coop	1 sur seulement 5 organisations internationales invitées à présenter leurs observations devant la Cour internationale de Justice, aux côtés de 18 États
17 notes d'orientation sur les ODD finalisées et présentées au Forum politique de haut niveau sur le développement durable.	31 sites fondateurs du patrimoine coopératif dans 25 pays depuis le lancement culturalheritage.coop	200+ événements AIC2025 dans 100 pays	25 + 1 candidats pour 15 sièges d'administrateurs « élus par l'assemblée générale » à Panama, plus un candidat à la présidence

01 PERSONNES

Opportunité inclusive, réseaux renforcés, croissance de l'adhésion, patrimoine coopératif

Le plan dit : faire progresser les femmes et les jeunes grâce à des formations dédiées ; développer et servir l'adhésion ; cartographier 50 sites du patrimoine coopératif ; ouvrir les connaissances du mouvement à ses membres.

- **L'adhésion a augmenté.** 14 organisations ont rejoint en 2026 — de Tanzanie, d'Inde, d'Éthiopie, du Paraguay, du Chili, des Philippines et de Malaisie — portant le nombre des membres de l'ACI à 331 (281 effectifs, 50 associés) répartis dans 106 pays.
- **Les membres ont eu une porte d'entrée.** Un nouveau portail des membres et un annuaire des membres ont été mis en service. La série des *Discussions entre membres* a traduit la stratégie en langage clair — Vue d'ensemble, les piliers Plaidoyer et Personnes ont été réalisés tandis que Futur, Financement et Data sont prévus entre octobre et décembre
- **Le président à la rencontre des membres.** Dix-neuf visites de pays et d'assemblées régionales depuis septembre 2025, du Paraguay, du Brésil et de la Colombie jusqu'à la Bulgarie, le Mozambique, le Sri Lanka et la Russie
- **La jeunesse est passée du rôle de public à celui d'auteur.** De jeunes coopérateurs issus de 26 pays ont rédigé la Déclaration de la jeunesse sur les coopératives dans les systèmes agroalimentaires lors du Sommet mondial de l'alimentation ; le comité de la jeunesse a organisé son propre événement parallèle au Forum de la jeunesse de l'ECOSOC 2026 ; le Forum mondial de la jeunesse et des coopératives s'est tenu en juillet.
- **Le leadership des femmes s'est doté de structures plutôt que de déclarations.** Le comité pour l'égalité de genre a porté la cause coopérative à la CSW70 ; le Kenya a lancé la première Plateforme nationale de genre coopératif en Afrique ; l'ACI-AP a réuni des agricultrices à Hanoï pour l'Année internationale des femmes agricultrices.
- **Le patrimoine est devenu un atout cartographiable.** La plateforme du patrimoine culturel coopératif (culturalheritage.coop) et la toute première carte mondiale ont été lancées avec 31 sites fondateurs dans 25 pays — de Rochdale à Nova Petrópolis — soutenues par une nouvelle charte et le label ACI-CCH. Un second cycle de candidatures a été ouvert en avril
- **Troisième projet de texte pour l'Identité.** Le troisième cycle de consultation sur la révision de la Déclaration sur l'Identité coopérative s'est achevé, les membres, les régions, les organisations sectorielles et les comités thématiques ayant tous pu s'exprimer. Panama sera la prochaine étape
- **L'apprentissage a continué de progresser et s'est déplacé vers le Sud.** Cooperative law s'est réuni en Afrique pour la première fois (Moshi, Tanzanie) ; l'ACI-Afrique a mené des apprentissages entre pairs en gouvernance et des formations de formateurs au Mozambique et en Tanzanie ; une délégation sud-soudanaise de 24 personnes a évalué les SACCOs du Kenya
- **La sécurité est devenue une politique.** Le conseil d'administration mondial a adopté en mars 2026 un code de conduite pour les événements, couvrant toutes les conférences, événements parallèles, visites et réunions en ligne de l'ACI.

AU PANAMA Les inscriptions au patrimoine 2026 sont annoncées ; plusieurs comités tiennent leurs élections

02 DATA

Des éléments probants dont le mouvement peut se saisir — et une ossature numérique pour les soutenir

Le plan dit : construire un écosystème numérique coopératif ; cartographier 25 cadres juridiques ; documenter des études de cas ; renforcer le reporting et la transparence

- **L'ampleur du mouvement a été chiffrée.** Une édition spéciale du *Moniteur mondial des coopératives*, produite par l'EURICSE avec le groupe de réflexion international sur l'entrepreneuriat coopératif (ICETT) de l'ACI, a fixé le chiffre d'affaires combiné des plus grandes coopératives et mutuelles du monde à 2,79 billions de dollars. Plus de 200 personnes de dizaines de pays ont participé au lancement de janvier
- **Un secteur entier s'est recompté lui-même.** CICOPA a publié son premier portrait statistique complet des coopératives industrielles et de services depuis 2017, en anglais, en français et en espagnol.
- **Le droit coopératif est devenu comparable.** L'initiative internationale de recherche et d'analyse juridique a livré la première étude comparative mondiale sur le droit des coopératives de logement — 20 pays, quatre régions — plaçant le pilier en bonne voie vers son objectif de 25 cadres, avec legislation.coop et coops4dev.coop comme espace commun.
- **Les données de genre sont établies, non supposées.** L'ACI-Asie-Pacifique a lancé une étude décennale sur l'adhésion et le leadership des femmes dans toute l'Asie-Pacifique, produisant des données comparables et ventilées par genre là où les rapports étaient maigres.
- **Dix-sept notes d'orientation sur les ODD, achevées.** La série « *Transformer notre monde : un agenda coopératif pour 2030* » a été achevée et présentée au Forum politique de haut niveau de 2026 — des éléments probants prêts à l'emploi pour les membres entrant dans les consultations nationales des examens nationaux volontaires
- **De nouvelles portes d'entrée numériques.** La plateforme Coop Talk en Tanzanie a offert aux membres une ligne directe vers les autorités ; worldmap.coop, identity.coop et le portail des membres de l'ACI ont été mis en ligne.
- **Le mouvement est en train de se mesurer lui-même.** Une enquête mondiale AIC2025 alimente un rapport d'impact et fixe des priorités jusqu'à la prochaine Année internationale, en 2035.

03 PLAIDOYER

Reconnaissance — dans les textes, dans les traités et devant les tribunaux

Le plan dit : cinq partenariats stratégiques avec des organismes multilatéraux et des gouvernements ; soutien à la mise en œuvre des résolutions de l'ONU et de la Recommandation 193 de l'OIT ; impact coopératif intégré dans les processus de l'ONU, de l'UE, de l'UA et du G20.

- **Une place permanente dans le calendrier de l'ONU.** La résolution de l'assemblée générale A/RES/80/182 prévoit une Année internationale des coopératives tous les dix ans — transformant un moment unique en une plateforme mondiale permanente, la prochaine en 2035.
- **Les coopératives mentionnées dans la Déclaration politique de Doha.** Lors du deuxième Sommet mondial pour le développement social, l'ACI est intervenue lors d'une table ronde de haut niveau présidée par deux chefs d'État, devant plus de 40 chefs

d'État et de gouvernement et 170 ministres. La Déclaration reconnaît explicitement les coopératives et l'économie sociale et solidaire, ainsi que leur contribution aux ODD 1 et 8.

- **Une voix devant la plus haute juridiction mondiale.** Dans la procédure de la CIJ sur le droit de grève, l'ACI a été l'une des cinq seules organisations internationales à présenter ses observations, aux côtés de 18 États. L'avis rendu par la Cour en mai 2026 confirme ce droit au titre de la Convention n° 87 de l'OIT.
- **Une première Convention sur l'économie des plateformes.** La Convention n° 193 de l'OIT a été adoptée en juin 2026 par 406 voix contre huit, l'ACI étant représentée par CICOPA qui a plaidé pour que les coopératives soient reconnues comme des entreprises distinctives. Les membres sont désormais invités à promouvoir la ratification nationale.
- **L'Afrique est passée à l'action sur le plan législatif.** Le Parlement panafricain a lancé une loi type sur les coopératives pour l'Afrique, élaborée avec l'ACI-Afrique, tandis que des ministres de 15 pays ont signé la Déclaration de Nairobi lors de la 14^e Conférence ministérielle africaine sur les coopératives (plus de 500 participants).
- **Les règles européennes et l'argent européen.** L'ACI a rencontré le commissaire Síkela et a participé au Global Gateway Forum ainsi qu'au Policy Forum on Development pour positionner les coopératives en amont du budget 2028–2034 de l'Union européenne ; Cooperatives Europe a présenté un document de position sur le Cadre financier pluriannuel de l'Union européenne et une proposition de marchés publics « Owned by EU ».
- **Une présence constante.** CSocD64 à New York, où le directeur général a modéré le forum multipartite ; le HLPF 2026 ; le symposium du UNTFSSE à Murcie ; GSEF Bordeaux ; MONDIACULT Barcelone ; et le symposium de la Journée de l'ONU au Palais de la Paix.

04 FINANCEMENT

De la reconnaissance à l'accès au capital

Le plan dit : nouer des partenariats avec les institutions de financement du développement ; établir l'ACI comme intermédiaire pour le financement coopératif ; cartographier le paysage du financement du développement.

- **La finance coopérative a pris la parole à l'ONU.** L'ICBA, l'ACI et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UN DESA) ont réuni une centaine de dirigeants, régulateurs, responsables onusiens et jeunes coopérateurs au siège de l'ONU en mai 2026, concluant par des Observations et Recommandations stratégiques qui reconnaissent les institutions financières coopératives comme centrales pour l'inclusion financière.
- **Un premier accord sur la jeunesse et la finance.** L'ICBA et Aflatoun International ont signé un protocole d'accord sur l'inclusion des jeunes dans la finance coopérative, en présence du président et du directeur général de l'ACI, reliant des réseaux dans plus de 50 pays.
- **Positionnement pour le prochain cycle européen.** Global Gateway vise à mobiliser jusqu'à 300 milliards d'euros. La présence de l'ACI dans ses groupes de travail consiste à faire en sorte que les coopératives et les délégations de l'Union européenne se rencontrent avant que le cadre 2028–2034 ne soit fixé.

- **La base de partenaires s'est élargie.** Les cinq équipes #coops4dev — les quatre bureaux régionaux et le Bureau mondial — ont tenu leur revue annuelle en mars ; ACI-Afrique est devenue partenaire stratégique de la Phase 2 (2026–2028) du programme *Livelihoods and Right to Food* de We Effect et a poursuivi REGCOOP avec Norges Vel.
- **Transparence à domicile.** Une « *Discussion entre membres* » dédiée a expliqué comment les cotisations sont calculées, ce qu'elles financent et comment s'articulent les droits de vote — avec des infographies en anglais, en français et en espagnol

AU PANAMA Le séminaire de l'ICBA sur les institutions financières coopératives ouvre la semaine le 14 septembre.

05 FUTUR

Identité, image de marque et les plateformes qui les portent

Le plan dit : *diffuser la stratégie 2026–2030 ; développer .coop ; construire une campagne de récits et une marque cohérente ; conclure les travaux sur la Déclaration relative à l'identité coopérative.*

- **La stratégie est devenue un dialogue.** *Pratiquer, Promouvoir et Protéger* a été lancée à Doha, aux côtés du Manifeste CM50, *Contrat pour une nouvelle économie mondiale* et la série des *Discussions entre membres* guide désormais les membres, pilier par pilier, en trois langues.
- **CM50 s'est réuni en personne pour la première fois.** Lors de son sommet inaugural des 29-30 juin 2026, les dirigeants de CM50 ont renouvelé leur engagement envers les six engagements fondamentaux de la plateforme : accès au capital, éducation et leadership, infrastructure numérique, marché coopératif, systèmes alimentaires mondiaux sains et communautés résilientes.
- **CoopsDay est devenu multimédia.** « Coopératives pour un monde pacifique » a touché des millions de personnes le 4 juillet grâce à un *media kit*, un communiqué de presse, une carte CoopsDay réactivée avec DotCoop et un site reconstruit regroupant sept éditions et une frise chronologique interactive — avec des messages du président de l'ACI et du directeur général de l'OIT.
- **La barre à atteindre en matière de portée fixée par l'AIC2025.** Plus de 200 événements dans 100 pays ont été téléchargés sur 2025.coop, et plus de 1 000 organisations de 130 pays ont demandé le logo IYC .coop comme marque d'identité. DotCoop positionne le domaine vérifié .coop comme le Principe 6 de l'ère numérique, avec identity.coop et worldmap.coop — les bases d'un label coopératif mondial.
- **Le storytelling s'est développé à l'échelle régionale.** Coopératives des Amériques a lancé le podcast *CoopsAmericas en Movimiento* dans le cadre de #coops4dev ; CICOPA a poursuivi sa série *Cooptales*.
- **La gouvernance s'est renouvelée.** L'assemblée générale en ligne de juin a réuni 156 membres de 40 pays et a aboli le règlement sur les circonscriptions ; 25 candidats se présentent désormais pour 15 sièges d'administrateurs *élus par l'assemblée générale*.

OÙ IL RESTE NÉCESSAIRE D'INTENSIFIER L'EFFORT

Cinq engagements que le bilan de l'année ne reflète pas encore. Ils constituent l'agenda véritable des douze prochains mois.

- **Coop Cloud.** Le MVP (première version fonctionnelle mais encore en développement) est le pivot de trois piliers à la fois — la place de marché coopérative, la plateforme d'apprentissage et les outils d'accès au financement reposent tous sur lui. CM50 en assure la gestion.
- **Le label coopératif.** Le concept, la conception et la consultation des membres restent à mener ; .coop et la Marque CCH en constituent déjà les fondations.
- **Le financement du développement.** La cartographie du paysage des **institutions de financement du développement**, et la conclusion des premiers partenariats constituent la moitié manquante du pilier Financement. La reconnaissance obtenue à l'ONU doit désormais se convertir en capital.
- **L'éducation à grande échelle.** Le groupe de travail « éducation » du CM50 et le cursus coopératif de niveau master en administration des affaires restent à mettre en place.
- **Les archives.** L'évaluation de la faisabilité de la préservation de la mémoire collective de l'ACI demeure ouverte.

LE TABLEAU DE BORD

Un intitulé repère par pilier et l'endroit où l'année nous a laissés

PILIER	UN REPÈRE TIRÉ DU PLAN DE TRAVAIL	OÙ NOUS EN SOMMES
▪ Personnes	50 sites patrimoniaux cartographiés et distingués par la Marque CCH	31 sites fondateurs en ligne dans 25 pays ; deuxième cycle de candidatures ouvert, inscriptions annoncées à Panama
▪ Data	25 cadres juridiques analysés par région	20 réalisés grâce à l'étude sur le droit des coopératives d'habitation ; legislation.coop et coops4dev.coop en service
▪ Plaidoyer	Soutenir la mise en œuvre de la résolution de l'ONU ; engager le système des normes de l'OIT	Une nouvelle résolution de l'ONU obtenue, une nouvelle Convention de l'OIT adoptée, et la CIJ a entendu l'argument coopératif
▪ Financement	Paysage du financement du développement cartographié ; cinq réunions de partenaires tenues	Concertation au niveau onusien réalisée et premier protocole d'accord jeunesse–finance signé ; la cartographie des DFI reste à lancer
▪ Futur	CM50 passe à 70 membres ; le label a besoin d'un groupe de travail	CM50 a convenu d'un second Sommet, à Sofia (Bulgarie), en juin 2027 ; le label reste au stade conceptuel

LE MOMENT PANAMA · 13–18 SEPTEMBRE 2026*Construire des ponts : contributions coopératives pour un monde pacifique*

Panama est l'endroit où la reconnaissance de l'année devient mandat : élections du président et de 15 administrateurs « élus par l'assemblée générale » le 15 septembre, élections des comités thématiques, inscriptions 2026 au patrimoine coopératif, séminaire de l'ICBA sur la finance coopérative, et IX Congrès continental de droit coopératif. Une année de la stratégie accomplie ; quatre à venir.

9. Rapport sur les recommandations visant à modifier le calcul des cotisations et des droits de vote

L'assemblée générale de l'ACI a établi un mandat clair : élaborer un nouveau système de votes et de cotisations plus équitable, plus transparent et plus simple à gérer. Ces documents principaux comprennent une proposition soigneusement conçue qui répond à ces objectifs.

L'ACI a mené une série de consultations qui se sont achevées le 6 juillet 2026. Les résultats de la consultation et de l'enquête ont montré un large soutien en faveur de la réforme. Cette proposition a été méticuleusement élaborée par le président et les vice-présidents, le directeur général et les directeurs régionaux, en tenant compte des retours reçus durant les consultations et en veillant à intégrer pleinement les perspectives de notre leadership mondial.

Les informations suivantes sont présentées dans cette section :

- Système actuel, y compris les principaux problèmes nécessitant une attention immédiate
- Portée du travail
- Principes du nouveau système proposé
- Des principes à la pratique : explications sur les changements proposés
- Rapport sur les enquêtes
- Retours des membres de l'ACI et réponses apportées
- Simulations
- Bref résumé
- Prochaines étapes et sondage

Système actuel

En 2008, les membres ont approuvé d'importantes réformes des méthodes utilisées pour fixer les cotisations et attribuer les droits de vote au sein de l'ACI. Le premier réajustement quadriennal des cotisations en 2013 a révélé des problèmes dans la nouvelle approche, entraînant de nouvelles réformes en 2015. Les préoccupations persistantes concernant la manière dont les cotisations et les droits de vote étaient déterminés ont conduit les membres à demander au conseil d'administration d'envisager des réformes supplémentaires.

Pour apprendre comment les cotisations et les droits de vote sont actuellement définis, vous pouvez télécharger des infographies en anglais, en français et en espagnol à l'adresse suivante : <https://cloud.ica.coop/index.php/s/eq2BC28NR5TZkwk> ou vous pouvez regarder un

échange avec les membres datant de janvier, dans lequel la Directrice de l'adhésion, Gretchen Hacquard, expliquait comment les cotisations et les droits de vote sont calculés et ce que financent les cotisations à l'ACI, ici : https://us06web.zoom.us/rec/share/IAu5CcqwY3-0L_njd_N0VccjbpGkX_SYMVpwxUXQyPy81-jaEODXmd4F7ql_RtTs.w6t1wgGyhttpJZ0An avec le code d'accès : O.=!5g1.

Principes du système de cotisations actuel

Le système actuel repose sur trois principes : équité, prévisibilité et applicabilité. La formule tente d'appliquer ces principes comme suit :

- **Équité** en tenant compte de la capacité relative à payer — les petits membres paient moins que les grands, les organisations représentant davantage de coopératives paient plus que celles qui en représentent moins (facteur d'adhésion) et les organisations provenant de pays plus riches paient plus que celles de pays plus pauvres (facteur économique basé sur le PIB en PPA¹). Le problème est qu'il n'existe aucune corrélation directe entre le PIB en PPA et la taille du mouvement représenté par une organisation ni avec la capacité réelle d'un membre à payer.
- **Prévisibilité** dans le sens où les cotisations n'évoluent pas fortement d'une année sur l'autre. Cela a toutefois créé un problème : les plafonds de 10 % et les recalculs seulement tous les quatre ans ont empêché une transition complète vers le nouveau système, entraînant des problèmes d'équité, puisque des membres de taille comparable peuvent payer beaucoup plus ou beaucoup moins.
- **Applicabilité** dans le sens où il n'est pas trop difficile à expliquer et repose sur des informations fiables et facilement disponibles. Les chiffres d'adhésion et le PIB en PPA sont généralement accessibles, même si les données sur la représentativité des membres le sont moins. Le problème est que le système est difficile à expliquer et à comprendre en pratique.

Ces principes s'opposent souvent, par exemple :

- Une méthode intégrant tous les facteurs influant sur la capacité de paiement d'un membre serait très équitable mais difficile à mettre en œuvre et à expliquer, donc inapplicable.
- Un système fixant une fois pour toutes la cotisation d'un membre puis l'augmentant seulement pour couvrir les hausses raisonnables des coûts de l'ACI serait simple, prévisible et facile à expliquer. Mais l'évolution des situations entre pays et au sein des mouvements nationaux rendrait rapidement injustes des cotisations qui étaient auparavant justes les unes par rapport aux autres.

En adoptant en 2008, après deux années de consultation, les principes fondamentaux du système actuel de cotisations, les membres de l'ACI ont tenté d'équilibrer ces principes, en consentant à de légers compromis sur chacun pour satisfaire les autres.

Principes du système actuel des droits de vote

Le système actuel repose sur trois principes : équité, équilibre et applicabilité. Le système tente d'appliquer ces principes comme suit :

¹ PIB en PPA signifie Produit intérieur brut en parité de pouvoir d'achat.

- **Équité** signifie que les droits de vote sont fondés sur le nombre de membres coopérateurs individuels qu'un membre de l'ACI représente. Les membres qui représentent, directement ou indirectement, de grands mouvements coopératifs disposent de plus de voix que ceux issus de mouvements plus petits. Le problème est que le principe d'équilibre vient affaiblir cela.
- **Équilibre** signifie qu'aucun pays ou région ne dispose d'une voix disproportionnée au sein de l'ACI. Le problème est que l'usage de plafonds nationaux, censé maintenir cet équilibre, a des effets négatifs sur les membres pris individuellement. En outre, les paliers créés pour garantir un équilibre régional aboutissent à ce que les pays comptant un seul membre disposent de moins de voix que ceux qui en comptent plusieurs, même lorsque le nombre total de membres représentés y est nettement inférieur.
- **Applicabilité** signifie que le système n'est pas trop difficile à expliquer et qu'il repose sur des informations fiables et facilement disponibles. Il est généralement applicable, car le tableau est simple à comprendre, mais la règle des circonscriptions doit être supprimée puisqu'elle est impopulaire.

Ces principes se contrecarrent quelque peu, par exemple :

- Une méthode fondée strictement sur le nombre de membres coopérateurs individuels qu'une organisation représente serait très démocratique, mais elle entraînerait un déséquilibre entre régions et pays.
- Un système simple « un membre de l'ACI = une voix » serait facile à expliquer mais serait injuste pour les pays où l'ensemble du mouvement coopératif est représenté par un seul membre de l'ACI.

En adoptant en 2008, après deux années de consultation, les principes fondamentaux de la formule actuelle des droits de vote, les membres de l'ACI ont tenté d'équilibrer ces principes, en consentant à de légers compromis sur chacun pour satisfaire les autres.

Les principaux problèmes qui nécessitent aujourd'hui une attention

1. Obstacles à la croissance et au maintien de l'adhésion

Pour assurer à la fois sa viabilité financière et son efficacité en tant qu'organisation faîtière mondiale du mouvement coopératif, l'ACI doit attirer davantage de membres. Les méthodes actuellement utilisées pour attribuer les droits de vote et fixer les cotisations constituent un frein à la croissance de l'adhésion :

- Un plafond sur le nombre total de votes attribués aux membres d'un même pays fait que, dans 11 pays, des membres existants perdent des voix lorsqu'un nouveau membre adhère.
- L'ACI n'a aucun intérêt à recruter de nouveaux membres dans les pays où les cotisations ont déjà atteint le plafond national.
- En réduisant encore les possibilités de croissance, les membres des membres de l'ACI peuvent participer en leur nom propre aux organisations régionales et sectorielles de l'ACI sans appartenir directement à l'ACI et sans payer de cotisation.
- Les cotisations de l'ACI sont inabordables pour les petites coopératives, les organisations représentatives disposant de budgets réduits ainsi que pour les structures aux moyens limités opérant dans des économies à revenu élevé, ce qui freine également la croissance de l'adhésion.

2. La charge financière liée au soutien de l'ACI n'est pas équitablement répartie entre les membres.

- La méthode actuelle de fixation des cotisations visait à lier la cotisation de chaque membre à sa taille relative ou, pour les organisations représentatives, à la taille relative du mouvement qu'elles représentent. La limitation de l'augmentation à 10 % lors de chaque révision quadriennale a progressivement vidé ce principe de sa substance.
 - Il n'existe, au mieux, qu'une faible corrélation entre sa capacité financière et le nombre de coopérateurs qu'un membre de l'ACI représente, directement ou indirectement.
 - Par conséquent, des membres exerçant des activités similaires et de taille comparable mais situés dans des économies nationales différentes acquittent des cotisations très différentes et la répartition globale des cotisations n'est pas systématiquement alignée sur la capacité de paiement.
 - Parmi les organisations faîtières nationales, les cotisations de l'ACI vont de 1 % seulement de leur revenu annuel total à jusqu'à 76 %.
3. L'incapacité ou la réticence de nombreuses organisations faîtières nationales à verser l'intégralité de leur cotisation évaluée a entraîné d'importantes pertes de revenus pour le Bureau mondial de l'ACI ainsi que pour les Régions.
 4. Le mécanisme utilisé dans les formules de calcul des votes et des cotisations pour éviter le double comptage des coopérateurs est difficile à gérer et, pour diverses raisons, suscite des plaintes.
 5. Le système actuel manque de transparence et les membres le remettent régulièrement en question.

Champ d'application

Un nouveau groupe de travail a été constitué par le conseil d'administration de l'ACI en République dominicaine en avril 2025 et est devenu opérationnel en août 2025. Ce nouveau groupe de travail est composé du président de l'ACI, des vice-présidents, des directeurs régionaux et du directeur général de l'ACI. Le personnel de soutien est Gretchen Hacquard, directrice de l'adhésion. Ce rapport présente les principes et la réforme proposés.

Le groupe de travail a examiné plusieurs options possibles de réforme et a convenu à l'unanimité de :

- S'en tenir au mandat initial de 2018 consistant à étudier un système plus simple, plus équitable et plus transparent, compte tenu de la complexité actuelle, des anomalies, des exceptions et des écarts.
- Créer un système centralisé, avec ou sans modifications du modèle actuel.
- Créer un système qui permette la croissance de l'adhésion.
- Réduire la charge financière des organisations faîtières.
- Éliminer le facteur PIB en PPA dans toute nouvelle conception.
- Créer un nouveau système qui soit stable et clair, incluant un objectif de revenu pour l'ACI (3,4 millions de revenu net, dont 400 000 euros pour créances douteuses, non indexé), tout en évitant des perturbations trop importantes, en prévoyant une mise en œuvre progressive et un dispositif d'allègement pour les membres subissant un désavantage ou un préjudice disproportionné.
- Un calcul des droits de vote qui tienne compte à la fois du montant versé par chaque membre et de la taille du mouvement qu'il représente, ainsi qu'une répartition plus égale des membres entre les différents paliers.

Principes : vers un système plus juste, plus simple, plus transparent et plus inclusif

Principes du nouveau système de cotisations proposé

Les principes proposés sont : équité, transparence et prévisibilité.

- **Équité** en tenant compte de la capacité relative à payer : les membres ayant un chiffre d'affaires plus élevé paient davantage que ceux dont le chiffre d'affaires est inférieur. Il y aurait un tableau unique reflétant la capacité de paiement des membres effectifs et un calcul distinct, fixé par le conseil d'administration de l'ACI pour les membres associés.
Le système proposé redistribue les cotisations en fonction de la capacité à payer, apportant un allègement nécessaire à de nombreuses organisations faîtières.
- **Transparence** en créant des grilles qui permettent à un membre de calculer facilement lui-même le montant de sa cotisation. En n'utilisant qu'un seul indicateur, l'explication et le calcul restent simples.
- **Prévisibilité** car il y aurait des plafonds annuels limitant l'augmentation ou la diminution de la cotisation lorsqu'un membre change de palier.

Principes du nouveau système de droits de vote proposé

Les principes proposés sont : équité et fonctionnalité. La formule serait fondée à 50 % sur le montant payé par un membre et à 50 % sur le nombre d'adhésions qu'il représente.

- **Équité** car les membres qui paient davantage et/ou représentent un plus grand nombre d'adhésions disposeraient de plus de votes, tandis que les membres plus petits qui paient moins en auraient moins. Les membres ne perdraient plus de votes lorsqu'un nouveau membre adhère dans leur pays, puisque les plafonds nationaux seraient supprimés.
- **Fonctionnalité** car il repose sur des données faciles à collecter. Les membres pourraient effectuer eux-mêmes le calcul sans la complication des plafonds nationaux et des doubles comptages.

Des principes à la pratique

Sur les cotisations

Le système proposé repose sur le chiffre d'affaires brut comme indicateur de capacité à payer. Le chiffre d'affaires brut, puisqu'il s'agit de l'indicateur de revenus le plus élevé, est le plus facile à identifier dans un rapport financier, quelle que soit la langue. Le chiffre d'affaires brut correspond à la « ligne du dessus » avant toute déduction. Les taxes liées aux ventes et collectées pour le compte des gouvernements (notamment la TVA) sont exclues car elles sont enregistrées comme des passifs et non comme des revenus. Le groupe de travail a choisi cet indicateur parce qu'il figure dans tous les états financiers audités du mouvement coopératif, indépendamment de la langue ou des traditions comptables. Dans de nombreux pays, le chiffre d'affaires brut est synonyme de *turnover*. Les chiffres utilisés seront basés sur la moyenne des trois derniers exercices financiers dont le membre dispose car les membres ont des années calendaires et des dates de publication de leurs états financiers différentes.

L'ACI dispose de chiffres de chiffre d'affaires brut pour environ 82 % des membres. Pour établir le tableau de cotisations recommandé, l'ACI a suivi les étapes suivantes :

1. Fixer l'objectif pour l'exemple à 2 969 975 euros, ce qui correspond à l'objectif total de 3 400 000 euros, moins 100 000 euros de provision pour créances douteuses, moins 300 000 euros de marge discrétionnaire, moins 316 975 euros de revenu estimé provenant des membres n'ayant pas communiqué leurs chiffres d'affaires, moins 100 000 euros de revenu estimé provenant des membres associés.
2. Créer une échelle de cotisation unique pour tous les types de membres, qu'il s'agisse d'organisations faîtières, d'organisations représentatives ou de coopératives, afin de maintenir la simplicité.
3. Le premier palier serait maintenu à un niveau de cotisation abordable de 1 000 euros pour les membres dont le chiffre d'affaires est inférieur à 200 000 euros par an afin de permettre d'augmenter le nombre de membres.
4. Supprimer le plafond national.
5. Les membres ayant fourni des données ont été répartis en huit paliers de revenus relativement équilibrés. Cette échelle garantit qu'aucun membre ne paie une cotisation nettement supérieure à celle des autres, que le montant versé reste un faible pourcentage de leur chiffre d'affaires, et qu'aucun membre ne contribue à plus de 1 % du budget de l'ACI, sauf ceux dont les revenus sont extrêmement faibles.

Revenus (EUR) DE	Revenus À	Cotisations	% des revenus	Nombre de membres	Différence entre les tranches	Les membres actuels paient
1	199 999	1 000	0,50000 %	34		Entre 1 200 et 8 300 avec un cas aberrant 20 000.
200 000	499 999	2 500	0,50000 %	24	150 %	Entre 1 300 et 10 000, avec deux cas aberrants proches de 20 000.
500 000	1 499 999	7 500	0,50000 %	26	200 %	Entre 1 500 et 19 000, avec une aberration pour trois grandes organisations faîtières.
1 500 000	3 999 999	13 000	0,32500 %	26	167 %	Entre 1 600 et 35 000, avec une aberration pour une grande organisation faîtière payant plus de 100 000.
4 000 000	14 999 999	18 000	0,12000 %	30	275 %	Entre 1 500 et 50 000, avec deux grandes valeurs aberrantes au-delà de 100 000.
15 000 000	59 999 999	22 000	0,03667 %	21	300 %	Entre 1 100 et 35 000
60 000 000	999 999 999	29 000	0,00290 %	34	1 567 %	Entre 1 500 et 32 000
1 000 000 000		36 000	0,00360 %	20		Entre 1 500 et 80 000

Cette échelle de cotisation représente un changement majeur par rapport à l'actuelle. Une mise en œuvre telle quelle provoquerait de fortes perturbations et pourrait entraîner une crise d'adhésion et de budget pour l'ACI.

De nombreux membres coopératifs voient leurs cotisations multipliées par quatre ou davantage, passant d'environ 1 500 euros à plus de 30 000 euros parce que l'actuelle structure de cotisation n'a aucun lien avec la capacité réelle de paiement des organisations. À l'inverse, plusieurs des plus gros contributeurs de l'ACI verraient leur cotisation baisser fortement, ce qui pourrait entraîner une crise budgétaire si les membres confrontés à une hausse décidaient de se retirer. C'est pour cette raison qu'un ensemble de facteurs d'atténuation a été intégré au calcul, afin de rendre la transition moins brutale.

Facteurs d'atténuation pour les membres actuels

1. Période de transition : période de 5 ans pour passer progressivement au nouveau système. Les plafonds sont appliqués entre la cotisation 2026 et la nouvelle cotisation cible et non comme des limites de variation d'une année sur l'autre. La transition sur 5 ans répartit ensuite de manière égale le changement plafonné.
2. Recalibration : recalibrer tous les 3 ans sur la base de chiffres de revenus actualisés, sauf si un membre connaît un changement important ; dans ce cas, il doit nous informer de manière proactive s'il souhaite descendre de palier.
3. Procédure de difficultés financières : les membres qui ne sont pas en mesure de payer leurs cotisations peuvent demander une cotisation réduite pour une année à la fois.
4. Réserve discrétionnaire : une provision inscrite au budget permettant au président et aux vice-présidents de négocier ou de résoudre des cas exceptionnels ou sensibles, au coup par coup.
5. Plafonds : aucune diminution de plus de 25 % et aucune augmentation de plus de 65 %.

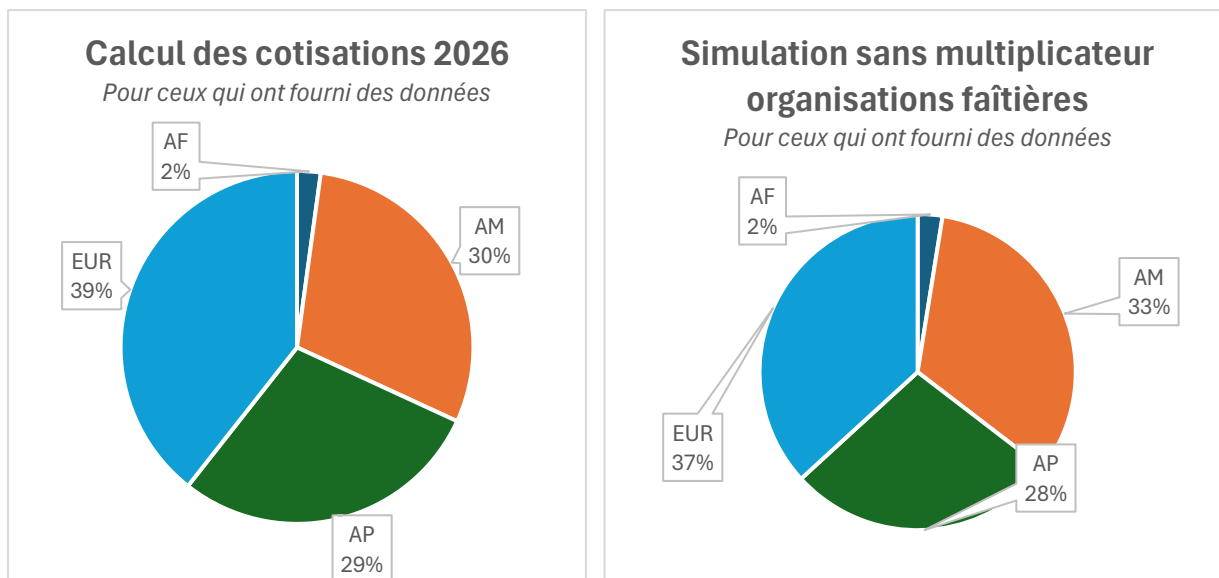
Résultats de la simulation

- L'écart entre les cotisations versées par les membres est réduit, ce qui conduit à une redistribution plus équitable des cotisations.
- Les cotisations des organisations faîtières diminuent, à quelques exceptions près pour celles qui ont des revenus plus élevés dans des pays à faible PIB en parité de pouvoir d'achat (PPA).
- Il y a une redistribution équitable des cotisations fondée sur la capacité de paiement.
- La période de mise en œuvre progressive de cinq ans permettra une planification budgétaire aux niveaux mondial et régional.
- Le résultat entraîne un transfert des contributions de certaines régions vers d'autres.

ANNEE	AFRIQUE	AMÉRIQUES	ASIE - PACIFIQUE	EUROPE	TOTAL MONDIAL
Année 1	70 065	887 597	855 965	1 163 434	2 977 061
Année 2	73 386	891 044	852 229	1 150 655	2 967 314
Année 3	76' 707	894 490	848 494	1 137 876	2 957 567

Année 4	80 028	897 937	844 758	1 125 097	2 947 820
Année 5	83 349	901 383	841 023	1 112 317	2 938 073

- La redistribution régionale des cotisations est semblable à celle d'aujourd'hui (voir graphiques ci-dessous).



Autres éléments à prendre en compte :

- Les montants et les paliers de cotisation sont approximatifs à ce stade. Ils pourraient nécessiter de légers ajustements avant que la proposition finale ne soit présentée pour approbation au cas où de nouveaux chiffres de revenus bruts entraîneraient un impact budgétaire négatif.
- Des discussions auront lieu avec les membres susceptibles de démissionner en raison des amendements.
- Si un membre ne fournit pas de données, les données relatives aux employés seront utilisées comme estimation du revenu brut. Le calcul sera basé sur le salaire moyen dans son pays $\times$ 8 % de frais généraux $\times$ 40 % pour les activités. Si un membre ne fournit ni ses revenus ni ses données d'employés, il sera placé dans le palier le plus élevé et facturé en conséquence jusqu'à ce que les données soient fournies. La formule basée sur les employés pourrait nécessiter des ajustements avant que la proposition finale ne soit présentée pour approbation, au cas où les résultats entraîneraient un impact budgétaire négatif.
- Après la transition de cinq ans, le conseil d'administration de l'ACI examinera les paliers et les ajustera si nécessaire en fonction des réalités actualisées.
- Une fois le nouveau système entièrement mis en œuvre, lors de la quatrième année, le conseil d'administration de l'ACI examinera une solution permettant de faire passer complètement les membres bénéficiant de droits acquis au nouveau système.
- Un nouveau système pour les cotisations des membres associés doit être déterminé par le conseil d'administration de l'ACI.

Il convient de noter qu'une simulation a été réalisée pour supprimer le multiplicateur fondé sur le PIB en parité de pouvoir d'achat (PPA) du système actuel, cette mesure étant considérée comme problématique. Cette démarche a nécessité une augmentation du multiplicateur de la

cotisation de base, entraînant une hausse des cotisations pour un nombre bien plus important de membres. Comme prévu, des baisses ont été observées pour les pays à PIB en PPA élevé, tandis que des hausses ont touché les pays à PIB en PPA faible. Il n'existe aucune corrélation entre le nombre de membres qu'une organisation compte ou représente et sa capacité de paiement.

Sur les votes

Le calcul des votes tiendrait compte d'une échelle économique (le montant payé par le membre) et d'une échelle politique (le nombre de membres qu'il représente).

- Les votes économiques utilisent la même échelle que pour les cotisations.
- Les votes politiques utilisent le nombre d'adhésions qu'une organisation possède ou représente sous son égide au niveau le plus bas (par exemple les personnes individuelles). Les paliers ont été créés en divisant les adhésions des 278 membres effectifs en 8 paliers relativement égaux, afin d'obtenir un nombre approximativement équivalent de membres dans chaque palier
- Les données d'adhésion seront mises à jour tous les 3 ans lorsque les données économiques seront actualisées.
- Les paliers devront être recalibrés lorsque les paliers économiques seront envisagés pour une recalibration.
- Aucun ajustement par soustraction n'est effectué pour tenir compte des doubles comptages car cette approche est inutilement complexe, étant donné qu'elle repose sur des adhésions où un même membre peut appartenir à plusieurs coopératives.
- Il n'y a aucun plafond national sur les votes.
- Un plafond élevé en pourcentage sera ajouté afin de garantir qu'aucun pays ne puisse représenter à lui seul la majorité des votes.

De payé	À payé	Votes économiques	D'adhésions	À adhésions	Votes politiques
1	1 000	1	1	6 000	1
1 001	2 500	2	6 001	23 000	2
2 501	6 000	3	23 001	75 000	3
6 001	11 000	4	75 001	200 000	4
11 001	15 500	5	200 001	600 000	5
15 501	20 000	6	600 001	1 600 000	6
20 001	25 000	7	1 600 001	10 000 000	7
25 001		8	10 000 001		8

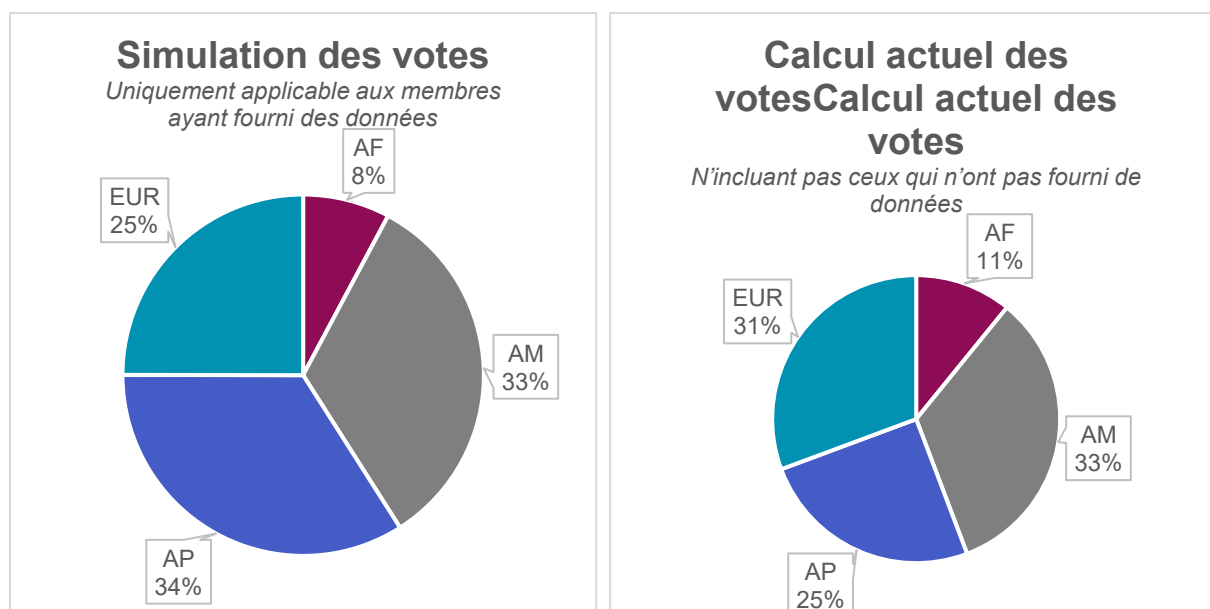
Comment ça fonctionne

Si un membre paie 20 000 euros et représente 5 000 adhésions, son nombre de votes sera de $6 + 1 = 7$.

Si un membre paie 5 000 euros et qu'il représente 500 000 adhésions, alors son nombre de votes sera de $3 + 5 = 8$.

Résultats

Dans la simulation, le nombre de droits de vote passe de 773 à 1 974. Aucun membre de l'ACI ne perd de votes. Actuellement, en raison du plafond national, aucun pays ne détient plus de 3 % de la part totale des votes. Dans la simulation, ces mêmes pays auparavant limités par le plafond national voient leur part de votes augmenter (Japon à 10 %, Inde à 6 %, Philippines à 6 %, Colombie à 5 %, Argentine à 4 %, États-Unis à 4 % et Paraguay à 3 %).



Consultation des membres — Rapport combiné sur les phases de consultation 1 et 2

Consultations des membres

L'ACI a mené une série de consultations qui se sont achevées le 6 juin. Le PowerPoint utilisé lors des webinaires organisés et les rapports de consultation envoyés aux membres, y compris les projets de simulations, sont disponibles [ici](#).

Résumé exécutif

Sur deux phases de consultation (avril–juillet 2026), 52 réponses ont été reçues de la part des membres et des parties prenantes de l'ACI : 21 lors de la phase 1, à la suite des webinaires régionaux et sectoriels, et 31 lors de la phase 2 qui était ouverte à l'ensemble des membres. Après suppression des doublons, la base de données combinée pour le questionnaire

principal comprend 40 réponses uniques couvrant les quatre Régions de l'ACI ; 31 réponses de la phase 2 ont en outre évalué le paquet de réforme révisé (Simulation B).

- **Un mandat clair pour la réforme.** 80 % des répondants estiment que le système actuel de cotisations doit être réformé (seuls 10 % ne sont pas d'accord), et 55 % estiment que le système des droits de vote doit être réformé. Les problèmes les plus souvent cités sont la complexité des systèmes actuels, le niveau des cotisations et l'incapacité de la formule PIB PPA à refléter la réelle capacité de paiement.
- **Majorité — mais pas consensus — en faveur de l'orientation proposée.** 62,5 % soutiennent la réforme dans son ensemble (22,5 % pleinement ; 40 % avec des ajustements mineurs), tandis que 25 % expriment des préoccupations importantes et 12,5 % ont besoin de plus d'informations. Les préoccupations sont concentrées en Europe où 8 des 18 répondants externes signalent des préoccupations importantes.
- **Le chiffre d'affaires brut est accepté en principe mais contesté dans son application.** 65 % estiment que le chiffre d'affaires brut constitue une meilleure base que le PIB en PPA, tandis que 25 % ne sont pas d'accord — c'est l'élément le plus polarisé de l'enquête. L'objection dominante, soulevée de manière constante dans les deux phases et dans toutes les langues, est qu'un critère unique de revenus désavantage les secteurs à fort chiffre d'affaires et à faibles marges (notamment les coopératives de consommation et d'habitation).
- **Les plafonds de transition sont l'élément le plus faible du package.** Les plafonds initiaux de -30 %/+60 % divisent les avis (45 % sont d'accord, 30 % ne sont pas d'accord) et les plafonds révisés de -25 %/+65 % dans la Simulation B suscitent un accord net négatif (29 % sont d'accord, 42 % ne sont pas d'accord) — avec l'ajustement organisation faîtière, l'un des deux seuls éléments de ce type dans la consultation et le seul qui reste dans le package. Les objections viennent des deux côtés : pour la plupart des membres, le plafond de +65 % est trop élevé, tandis que pour au moins une grande organisation faîtière, le mécanisme de plafonnement maintient sa cotisation bien au-dessus du niveau supérieur, ce qui compromet la cohérence de la réforme.
- **La suppression de l'ajustement de centralisation des organisations faîtières est validée.** L'ajustement était la mesure de sauvegarde la moins soutenue dans le questionnaire principal (30 % sont d'accord, 35 % ne sont pas d'accord), et 64,5 % des répondants de la phase 2 estiment que sa suppression améliore l'équité — le soutien le plus fort de la partie 5.
- **Aucune préférence nette entre les simulations A et B.** 42 % n'expriment pas de préférence marquée, 23 % préfèrent la simulation B, 16 % la simulation A, et 19 % ont besoin de plus d'informations. Les explications écrites suggèrent que le choix de la simulation importe moins pour les membres que les questions sous-jacentes liées au critère de revenus, aux plafonds et à l'accès à leurs propres données.
- **Un manque d'information constitue un risque pour le vote de septembre.** Plusieurs membres indiquent qu'ils ne peuvent pas prendre position sans une simulation individualisée de leur propre cotisation et de leurs droits de vote ainsi que les données sous-jacentes utilisées pour la produire. Un membre indique explicitement que l'augmentation simulée l'obligerait à mettre fin à son adhésion tandis qu'un autre avertit que des augmentations de cette ampleur risquent d'entraîner la perte de membres plus importants, y compris lui-même.

Les conclusions confortent l'idée de procéder à l'assemblée générale sur la base de la simulation B, tout en donnant la priorité à trois actions avant septembre : (1) fournir à chaque membre une simulation individualisée de sa cotisation et de ses droits de vote ; (2) présenter le traitement des secteurs à fort chiffre d'affaires et à faibles marges, soit par la méthodologie, soit par un engagement de réexamen documenté ; et (3) réexaminer l'étalonnage et la communication des plafonds de transition.

1. Contexte et processus de consultation

En avril 2025 (République dominicaine) le conseil d'administration a mis en place un groupe de travail chargé d'examiner les systèmes de cotisations et de droits de vote de l'ACI. Son rapport, présenté au conseil d'administration en mars 2026, propose de remplacer la formule actuelle de calcul des cotisations — fondée sur le PIB en parité de pouvoir d'achat (PPA) — par une structure unique à huit échelons basée sur le chiffre d'affaires brut (fourchette de 1 000 à 30 000 euros dans la proposition initiale), de supprimer le plafond national et d'instaurer un double système de vote combinant des votes économiques (fondés sur les cotisations versées) et des votes politiques (fondés sur les membres représentés).

La consultation des membres s'est déroulée d'avril à juillet 2026 : des webinaires régionaux et sectoriels ont été suivis d'une première phase d'enquête (avril-mai) auprès des participants, puis d'une seconde phase (juin-juillet) ouverte à l'ensemble des membres. Au cours de la consultation, le groupe de travail a révisé la proposition en supprimant l'ajustement lié à la centralisation au niveau faïtier ; pour compenser la perte de recettes qui en résultait, les tarifs applicables aux catégories 3 et supérieures ont été relevés (passage de 30 000 euros à 36 000 euros pour la catégorie la plus élevée) et les plafonds de transition ont été ajustés (passant de -30 %/+60 % à -25 %/+65 %). La deuxième phase d'enquête invitait donc également les membres à évaluer cette proposition révisée (« simulation B ») par rapport à la version initiale (« simulation A »).

Ce rapport combine les résultats des deux phases de consultation. Il est soumis au comité de gouvernance pour son examen de juillet 2026, en amont de la réunion du conseil d'administration d'août et du vote de l'assemblée générale à Panama le 15 septembre 2026.

2. Méthodologie

Le questionnaire a été diffusé via Microsoft Forms dans les trois langues de travail de l'ACI : l'anglais, le français et l'espagnol. La deuxième phase a repris le même instrument que la première, en y ajoutant une question d'aiguillage et une nouvelle partie 5. Les répondants ayant confirmé avoir déjà participé à la première phase ont été dirigés directement vers la partie 5, évitant ainsi qu'ils ne remplissent une seconde fois le questionnaire principal ; les nouveaux répondants ont, quant à eux, rempli le questionnaire dans son intégralité. Le mécanisme d'aiguillage a fonctionné comme prévu : les 10 répondants ayant déjà participé ont répondu uniquement à la partie 5, tandis que les 21 nouveaux répondants ont traité toutes les sections. La formulation des questions et les chiffres figurant dans les parties 1 à 4 sont restés délibérément identiques à ceux de la première phase (y compris le plafond initial de 30 000 euros et les limites de -30 %/+60 %) afin de garantir la comparabilité ; les chiffres révisés ont fait l'objet d'une évaluation distincte dans la partie 5.

2.1 Base de réponses et traitement des données

Base d'analyse	Composition	N
Toutes les réponses reçues	Phase 1 (21) + Phase 2 (31)	52
Questionnaire principal, Parties 1–4 (ensemble)	Phase 1 (19) + Phase 2 première fois (21)	40
Package révisé, Partie 5 (phase 2 uniquement)	Retour (10) + première fois (21)	31

Deux organisations ont soumis une réponse complète lors des deux phases ; pour l'ensemble combiné des parties 1 à 4, leurs soumissions les plus récentes (phase 2) ont été retenues et celles de la phase 1 écartées, de sorte que chaque organisation n'est comptabilisée qu'une seule fois. Le rapport publié pour la phase 1 (N = 21) demeure valide en tant que compte rendu de cette phase. Une organisation membre a soumis deux réponses par l'intermédiaire de représentants différents lors de chaque phase ; ces deux réponses ont été conservées et sont signalées ici par souci de transparence, car elles expriment des positions apparentées mais non identiques. Tous les pourcentages sont calculés sur la base des réponses valides pour chaque point.

Conformément au rapport de la première phase, les réponses soumises par le secrétariat de l'ACI, la direction ou les membres du conseil d'administration sont incluses dans les statistiques globales mais exclues de toutes les ventilations régionales et organisationnelles ; aucune réponse individuelle n'est identifiée dans le présent rapport. Les contributions ouvertes sont présentées par thème, sans attribution et les montants des cotisations propres à des membres, mentionnés dans les commentaires, ne sont pas reproduits.

2.2 Profil des répondants

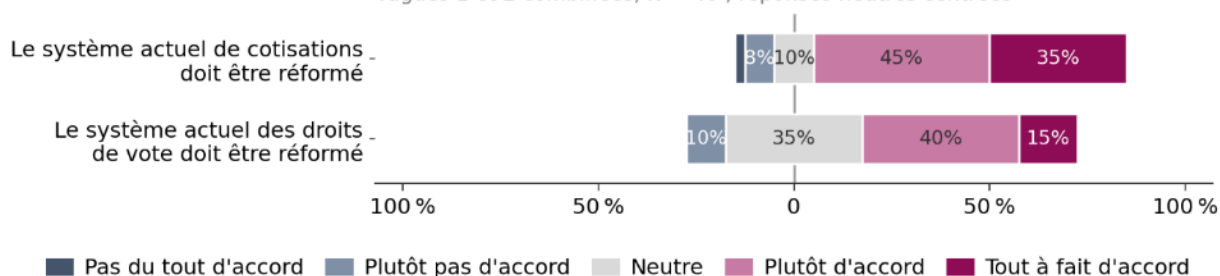
Les 40 réponses combinées au questionnaire principal couvrent les quatre régions : Europe 19, Asie-Pacifique 11, Amériques 7, Afrique 3. Par capacité, 31 ont répondu en tant que membres effectifs de l'ACI, 6 comme membres associés et 3 en qualité sectorielle, régionale ou de direction de l'ACI. La phase 2 a élargi la consultation au-delà des participants aux webinaires — ses 31 réponses incluent 21 organisations contribuant pour la première fois, avec une représentation africaine plus forte qu'en phase 1 et des parts régionales globalement similaires ailleurs. L'Europe demeure néanmoins le groupe le plus important, ce qui doit être gardé à l'esprit lors de l'interprétation des résultats agrégés.

3. Constatations — le bien-fondé de la réforme

L'accord sur la nécessité de réformer le système actuel de cotisations est large et solide : 80 % sont d'accord (32 sur 40), dont 35 % tout à fait d'accord, contre 10 % en désaccord. La réforme des droits de vote est soutenue par une majorité (55 %) mais avec un bloc neutre important (35 %) ce qui suggère que les membres considèrent le problème des cotisations comme plus urgent.

Nécessité perçue de la réforme

Vagues 1 et 2 combinées, N = 40 ; réponses neutres centrées



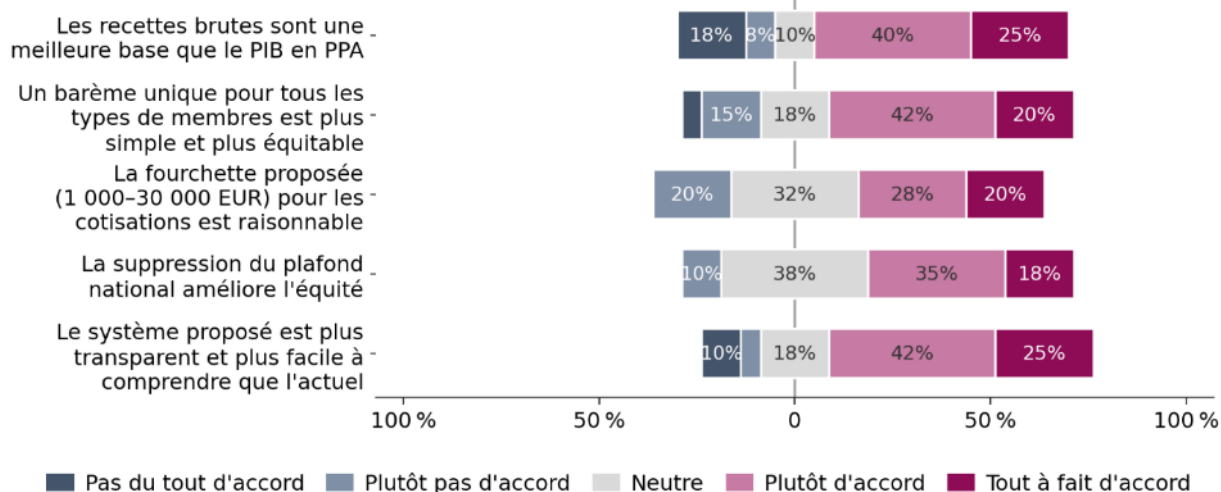
Lorsqu'on leur a demandé quels problèmes ils avaient rencontrés, les répondants ont le plus souvent cité, pour le système de cotisations : le système est difficile à comprendre (22 mentions), les cotisations sont trop élevées pour mon organisation (17), les cotisations ne reflètent pas la capacité réelle de paiement (14), le facteur PIB en PPA ne correspond pas à notre situation (12), des disparités entre membres de taille similaire (11) et le plafond par pays crée des résultats injustes (9). Pour le système de vote : difficile à comprendre (19), l'équilibre régional n'est pas atteint (13), la puissance de vote ne reflète pas la taille du mouvement représenté (13), la soustraction du double comptage est inutilement complexe (8) et les plafonds par pays limitent injustement la puissance de vote (6). La complexité est donc le grief le plus largement partagé dans les deux systèmes, ce qui renforce la justification d'une réforme axée sur la simplification.

4. Constatations — le système de cotisations proposé.

Toutes les cinq propositions relatives au système de cotisations recueillent davantage d'accord que de désaccord mais avec des différences importantes d'intensité. Le principe d'un système plus simple et plus transparent est l'atout le plus fort (67,5 % d'accord). Le passage au revenu brut est soutenu par 65 % mais rejeté par 25 % — dont 18 % tout à fait en désaccord — ce qui en fait la proposition la plus polarisée de la consultation. La fourchette de cotisations proposée (47,5 % d'accord, 32 % neutres) et la suppression du plafond par pays (52,5 % d'accord, 38 % neutres, seulement 10 % en désaccord) suscitent de larges blocs neutres plutôt qu'une opposition marquée.

Opinions sur le système de cotisations proposé

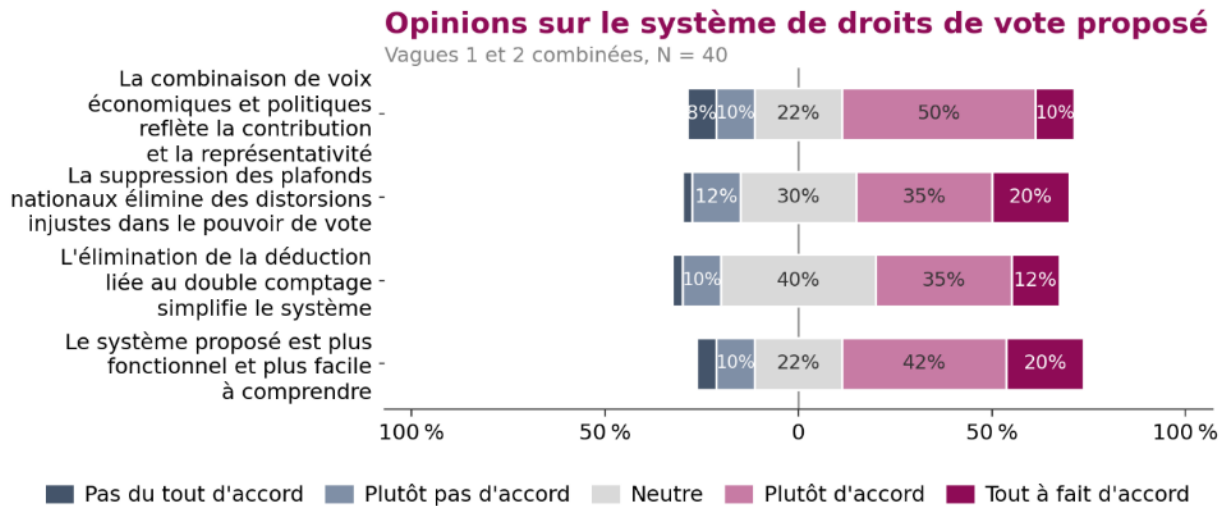
Vagues 1 et 2 combinées, N = 40 ;
chiffres originaux (Simulation A) tels que présentés dans le questionnaire



La polarisation autour du revenu brut présente un schéma régional. Les répondants externes d'Afrique (moyenne +2,0, sur une base réduite de 3), des Amériques (+0,7) et d'Asie-Pacifique (+0,6) y sont en moyenne favorables, tandis que l'Europe est légèrement négative (-0,1). Les explications écrites sont cohérentes : les fédérations européennes et les organisations sectorielles estiment que le revenu brut traite les secteurs de manière inégale car les coopératives de consommation et d'habitation génèrent un chiffre d'affaires élevé avec des marges faibles et paieraient de manière disproportionnée par rapport à leur capacité réelle. Plusieurs membres ont proposé des alternatives — critères sensibles aux secteurs, mesures fondées sur le revenu net, ou comparaison avec les systèmes de cotisations d'autres organisations internationales — et au moins l'un d'entre eux a soumis au secrétariat des propositions alternatives détaillées par écrit.

5. Constatations — le système de droits de vote proposé

Les avis sur le système de vote à deux composantes sont positifs mais plus prudents que pour les cotisations avec des parts de réponses neutres allant de 22 à 40 % selon les quatre items. Les propositions les plus soutenues sont que le nouveau système est plus praticable (62,5 % d'accord) et que la combinaison des votes économiques et politiques reflète mieux la contribution et la représentativité (60 %). La suppression des plafonds nationaux de votes (55 % d'accord, 15 % en désaccord) et l'élimination de la soustraction du double comptage (47,5 % d'accord) suivent.



Les commentaires libres révèlent la principale réserve : plusieurs membres, en particulier en Europe et dans les Amériques, avertissent que la suppression des plafonds nationaux pourrait permettre à un petit nombre de pays dotés de grands mouvements d'accumuler une part dominante des votes et que stimuler l'adhésion de nouveaux membres disposant de nombreux votes pourrait fragmenter la représentation et affaiblir les organisations faïtières. Ces membres ne s'opposent généralement pas au principe même du double vote ; leur préoccupation porte sur la concentration du pouvoir ce qui fait écho au principe coopératif de contrôle démocratique.

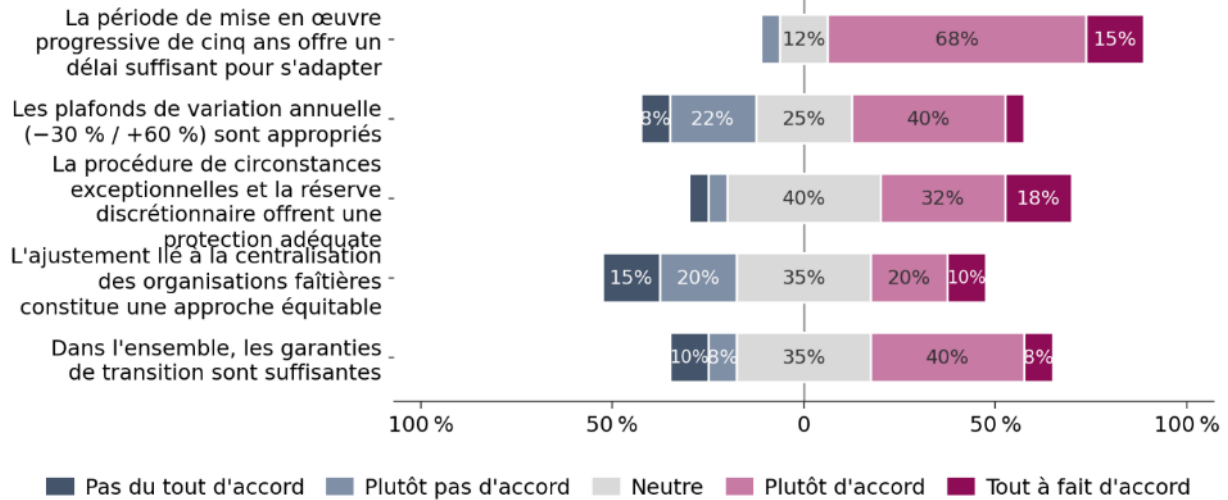
Un groupe plus restreint avance le point inverse — que les plafonds pénalisent actuellement précisément les mouvements que l'ACI devrait chercher à maintenir engagés.

6. Constatations — garanties de transition

La période de transition sur cinq ans est l'élément le plus consensuel de l'ensemble du dispositif : 82,5 % estiment qu'elle offre un délai suffisant et seulement 5 % sont en désaccord. La procédure de circonstances exceptionnelles et la réserve discrétionnaire sont soutenues par la moitié des répondants avec une opposition minimale. Les deux garanties contestées sont les plafonds de transition (45 % d'accord, 30 % en désaccord) et, surtout, l'ajustement de centralisation des organisations faïtières qui est le seul élément des parties 1 à 4 à présenter un accord net négatif : 30 % jugent qu'il est équitable, 35 % sont en désaccord. La confiance globale dans le caractère suffisant des garanties s'établit à 47,5 %.

Opinions sur les garanties de transition

Vagues 1 et 2 combinées, N = 40 ; paramètres originaux (Simulation A) tels que présentés dans le questionnaire



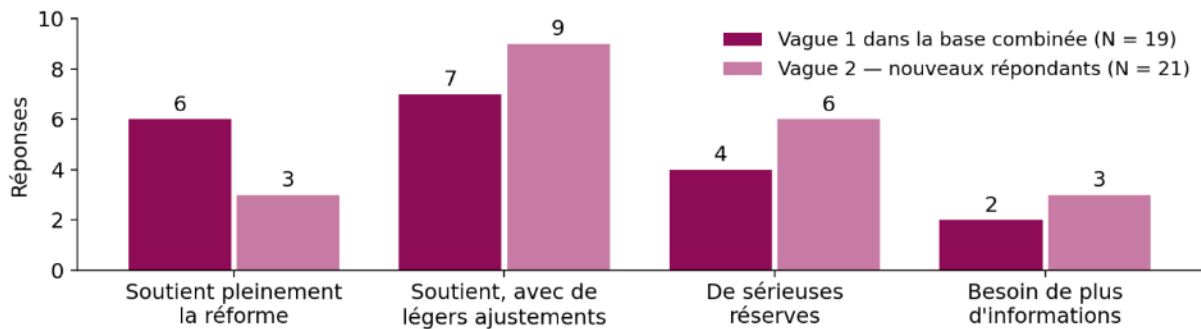
Les commentaires écrits expliquent les objections aux plafonds selon deux logiques opposées. La plupart des critiques jugent le plafond d'augmentation trop élevé — un membre signale une hausse simulée d'environ 60 % et considère que toute augmentation approchant ce niveau est déraisonnable ; un autre propose des plafonds symétriques. À l'inverse, une grande organisation faïtière note que, parce que le plafond sur les baisses est appliqué à sa cotisation actuelle, sa cotisation transitoire reste plusieurs fois supérieure au montant qu'elle devrait acquitter selon le nouveau barème, ce qui, selon elle, contredit les principes mêmes de la réforme ; elle suggère plutôt une période de transition plus longue jusqu'à une convergence complète. La faible acceptation de l'ajustement apex dans cette section anticipe les résultats de la phase 2 concernant sa suppression.

7. Constatations — position générale sur la réforme

En prenant l'ensemble des propositions en compte, 62,5 % des répondants soutiennent la réforme : 9 pleinement (22,5 %) et 16 avec des ajustements mineurs (40 %). Dix répondants (25 %) expriment des préoccupations importantes et cinq (12,5 %) demandent davantage d'informations. Le soutien est large en Asie-Pacifique (9 des 11 répondants externes), dans les Amériques (5 des 7) et en Afrique (2 des 3, avec 1 demandant plus d'informations), tandis que l'Europe est divisée — 8 des 18 répondants externes européens signalent des préoccupations importantes, reflétant les enjeux sectoriels et de plafonds nationaux décrits ci-dessus.

Position générale sur la réforme (Q6), par vague

N combiné = 40. Deux réponses de la vague 1, remplacées par celles des mêmes organisations en vague 2, sont exclues ici ; le rapport publié de la vague 1 (N = 21) n'est pas affecté.



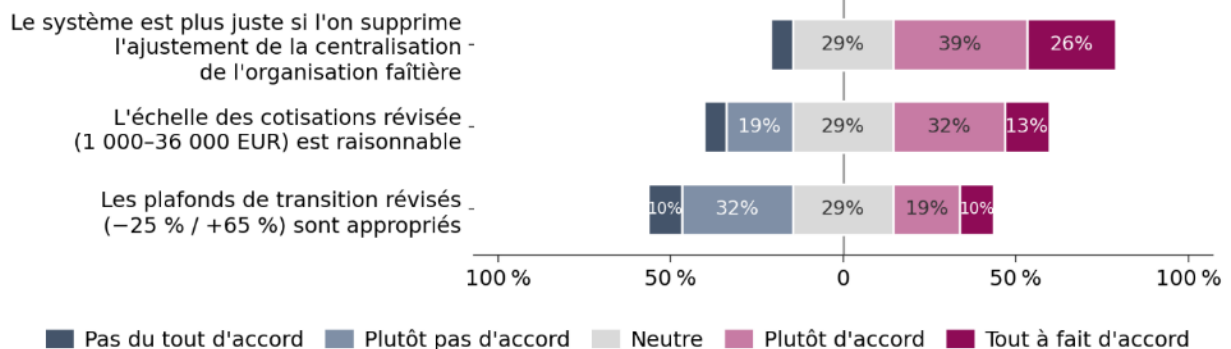
Le schéma entre les phases est notable : les répondants nouveaux de la phase 2 sont un peu moins susceptibles de soutenir pleinement la réforme (3 sur 21) que ne l'étaient les participants aux webinaires de la phase 1 (7 sur 21 dans le rapport publié de la phase 1 ; 6 sur 19 dans la base combinée présentée ci-dessus), et légèrement plus susceptibles de signaler des préoccupations. La section 9 examine ce schéma pour l'ensemble des items.

8. Constatations — le package révisé (simulation B)

Les 31 répondants de la phase 2 — 10 revenant de la phase 1 et 21 nouveaux répondants — ont évalué le package révisé : suppression de l'ajustement de centralisation des organisations faïtières, nouvelle fourchette de cotisations de 1 000 à 36 000 euros, et plafonds de transition révisés à -25 %/+65 %.

Opinions sur la simulation révisée (Simulation B)

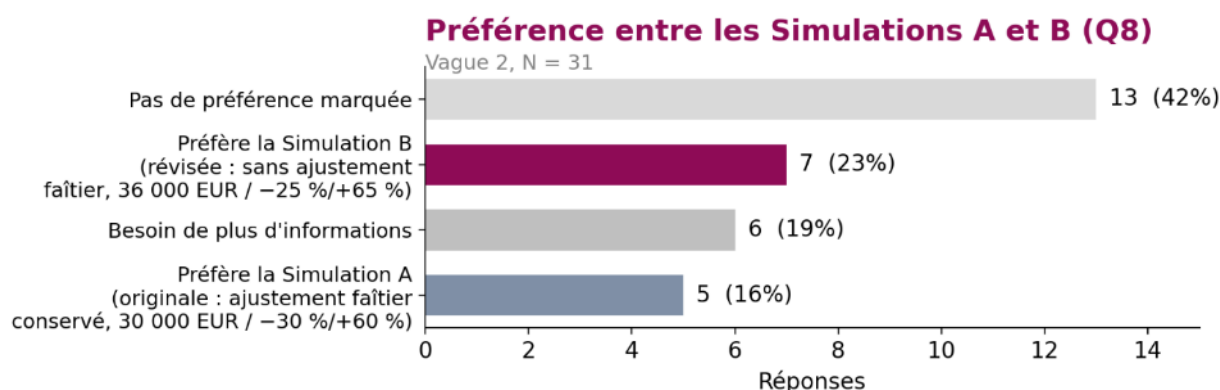
Vague 2 uniquement, N = 31 (10 répondants de la vague 1 + 21 nouveaux répondants)



Les trois éléments obtiennent des résultats très différents. La suppression de l'ajustement organisations faïtières est clairement approuvée : 64,5 % estiment qu'elle améliore l'équité et seulement 6,5 % sont en désaccord, ce qui correspond à la faible acceptation de cet ajustement dans le questionnaire principal. Un membre a salué la suppression, estimant qu'elle évite de créer des incitations à fragmenter la représentation, tandis qu'un autre a averti qu'un certain mécanisme de centralisation pourrait rester nécessaire si l'ACI souhaite développer son membership. La nouvelle fourchette de cotisations divise les opinions (45 % d'accord, 26 % en désaccord) — un soutien un peu plus faible que pour la fourchette initiale à 30 000 euros dans le questionnaire principal (en tenant compte des bases de réponse différentes, N = 40 contre N = 31), ce qui est cohérent avec le fait que les membres des niveaux 3 et supérieurs absorbent le coût de la suppression de l'ajustement organisations

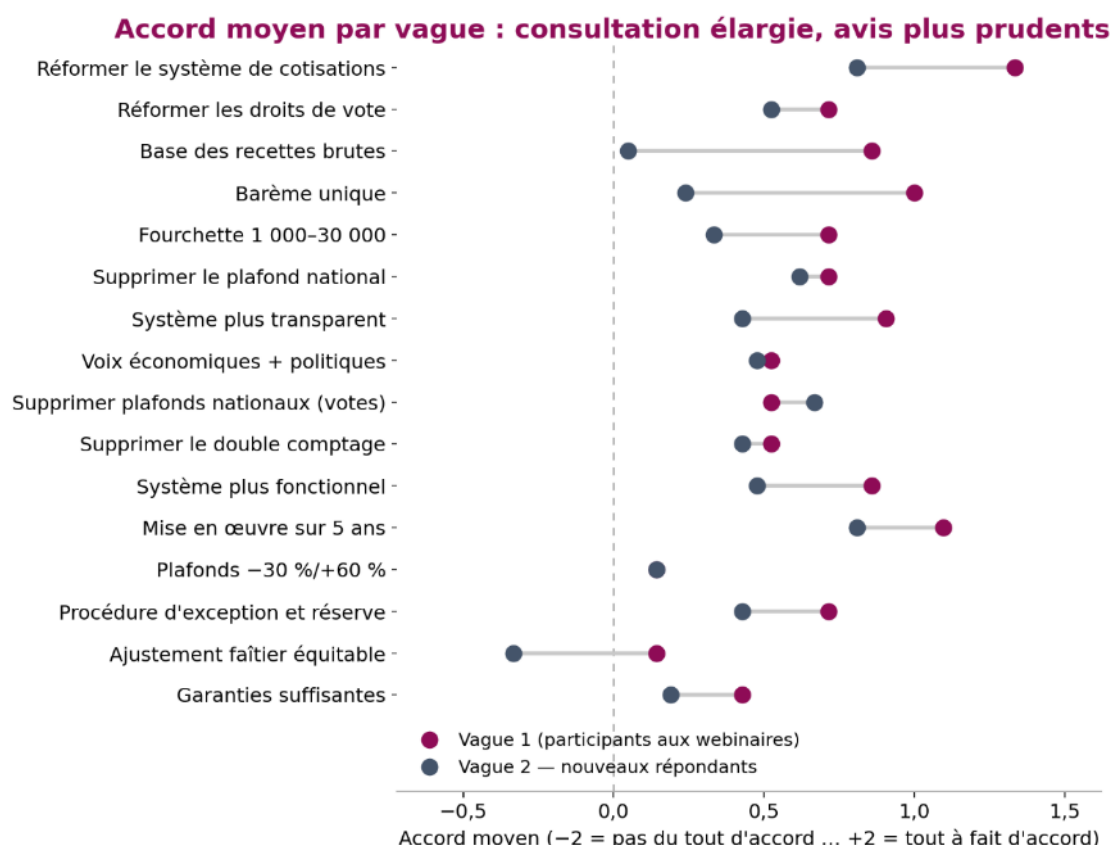
faïtières. Les plafonds révisés sont rejetés dans l'ensemble : 29 % d'accord, 42 % en désaccord. Avec l'ajustement apex qu'ils remplacent, ils constituent l'un des deux seuls items à accord net négatif dans la consultation — et le seul qui demeure dans le package — le plafond supérieur de +65 % suscitant des critiques explicites.

Les résultats du choix direct entre les deux simulations ne dégagent aucune préférence nette : 13 répondants (42 %) n'expriment pas de préférence marquée, 7 (23 %) préfèrent la simulation B, 5 (16 %) la simulation A, et 6 (19 %) demandent davantage d'informations. Les répondants revenants de la phase 1 étaient moins susceptibles de choisir la simulation B que les nouveaux répondants (1 sur 10 contre 6 sur 21), bien qu'un peu plus favorables à la nouvelle fourchette de cotisations ; les sous-groupes étant de petite taille, ces différences doivent être interprétées avec prudence. Plusieurs membres ont expliqué qu'ils ne pouvaient pas choisir de manière significative sans connaître leur propre cotisation simulée ; l'un a suggéré que la bonne solution se situe entre les deux simulations, en conservant un multiplicateur organisations faïtières réduit afin d'éviter d'encourager des situations où une organisation apex resterait le seul membre de l'ACI dans son pays ; un autre adopterait la simulation B mais maintiendrait les plafonds originaux de -30 %/+60 %, même au prix de valeurs de niveaux plus élevées ; et deux membres ont indiqué qu'aucune des deux simulations ne répond à leur préoccupation centrale.



9. Phase 1 vs Phase 2 — ce que l'élargissement de la consultation a changé

Parce que la formulation des questions est restée constante, les deux phases de consultation peuvent être comparées directement. Sur 14 des 16 items communs, les répondants nouveaux de la phase 2 sont en moyenne moins favorables que les participants aux webinaires de la phase 1, de façon particulièrement marquée pour le critère du chiffre d'affaires brut (moyenne +0,9 → +0,1) et pour le barème unique (+1,0 → +0,2). Le sens général des opinions change rarement — les répondants nouveaux demeurent globalement positifs sur presque tous les items — mais l'intensité du soutien s'atténue dès que la consultation s'élargit au-delà des membres ayant assisté aux webinaires.



Deux lectures sont plausibles et ne s'excluent pas mutuellement : la participation aux webinaires peut en elle-même renforcer l'adhésion en offrant aux membres un accès direct à l'explication et au dialogue et les participants de la phase 1 formaient un groupe auto-sélectionné, plus engagé. Dans les deux cas, l'implication pratique est identique : le niveau de soutien enregistré en phase 1 ne doit pas être extrapolé à l'ensemble des membres sans engagement supplémentaire et la période précédant l'assemblée est la fenêtre dans laquelle combler cet écart.

10. Ce que les membres ont dit — thèmes issus des réponses libres

Des contributions écrites substantielles ont été reçues pour 31 des 52 réponses des deux phases (suggestions de sauvegarde, commentaires généraux et explications de préférence de simulation). Six thèmes dominent, dans un ordre approximatif de fréquence :

1. Le critère du chiffre d'affaires et l'équité sectorielle. Thème le plus fréquent dans les deux phases de consultation et dans les trois langues de travail : un critère unique fondé sur le chiffre d'affaires brut est perçu comme pénalisant les secteurs à fort volume et faibles marges. Point connexe : certaines fédérations faîtières sont des associations dont la seule ressource provient des cotisations ce qui limite leur capacité de paiement indépendamment du chiffre d'affaires du mouvement. Les propositions incluent des paramètres sectoriels, des mesures fondées sur le revenu net, une clarification précise de ce que signifie « chiffre d'affaires » (volume, résultat avant ou après impôt) ainsi qu'un examen des systèmes de cotisation d'autres organisations internationales.

2. Les simulations individuelles et la transparence des données. Les membres demandent à plusieurs reprises de recevoir formellement leur propre simulation de cotisation et de droits de vote, accompagnée des données sous-jacentes, avant d'être appelés à voter — certains proposent une étape de vérification signée. Un organisme sectoriel note que les effets de redistribution des cotisations sur le financement des organisations sectorielles de l'ACI restent inexpliqués.

3. L'accessibilité financière et le risque de retrait. Un membre indique explicitement que son augmentation simulée (de l'ordre de +60 % ou davantage) rendrait impossible le maintien de son adhésion ; un autre avertit que des hausses de cette ampleur risquent d'entraîner la perte de membres importants, y compris lui-même ; d'autres contestent la valeur reçue pour les cotisations actuelles, citant par exemple les frais supplémentaires d'inscription à l'assemblée générale. Les deux signaux explicites proviennent de membres européens. À l'autre extrémité de l'échelle, un grand contributeur observe que les principaux payeurs ne s'acquittent déjà pas intégralement de leurs cotisations évaluées et que des cotisations transitoires plafonnées, très supérieures aux montants nouvellement calculés, ne sont ni équitables ni réalistes. Le risque de perte existe donc aux deux extrémités de la distribution des cotisations et pèse directement sur l'objectif de revenus de 3,4 millions d'euros qui suppose le maintien des membres.

4. L'étalonnage des plafonds. Au-delà des résultats quantitatifs présentés aux sections 6 et 8 : propositions de plafonds symétriques, d'une phase de convergence plus longue pour les membres dont la cotisation plafonnée demeure très au-dessus du palier supérieur, et de maintenir les plafonds initiaux -30 %/+60 % dans la Simulation B, financés par des valeurs de palier plus élevées.

5. La concentration du pouvoir de vote. Inquiétude que la suppression des plafonds par pays permette à quelques États de réunir des parts de vote dominantes et encourage un recrutement stratégique de membres à fort nombre de voix, fragmentant la représentation et affaiblissant les organisations faîtières.

6. Le processus et le suivi. Suggestions constructives à portée générale : un examen formel à mi-parcours des impacts par catégorie de membres ; des cotisations d'entrée réduites ou bonifiées pour les nouveaux membres ; la poursuite de la consultation ; le maintien du dispositif de « passeport » permettant aux affiliés des membres de participer aux organisations sectorielles (soulevé indépendamment par différentes organisations dans chaque phase de consultation) ; et le développement de sources de revenus alternatives afin que l'ACI dépende moins des hausses de cotisations provenant d'un petit nombre de grands membres.

11. Conclusions et implications pour l'assemblée générale

La consultation combinée donne au groupe de travail un mandat solide mais conditionnel. Les membres acceptent massivement que les systèmes actuels doivent évoluer, approuvent la simplification et la transparence, soutiennent la transition sur cinq ans et valident la suppression de l'ajustement de centralisation des faîtières. En parallèle, trois lignes de fracture apparaissent et, si elles ne sont pas traitées, pourraient se cristalliser en opposition lors de l'assemblée : l'équité sectorielle du critère du chiffre d'affaires brut (concentrée en Europe, mais non exclusive), l'étalonnage des plafonds de transition (contesté dans les deux sens, les plafonds révisés -25 %/+65 % étant négatifs en net), et un déficit d'information qui

laisse près de quatre répondants sur dix (37,5 %) soit opposés, soit incapables de se prononcer.

Enfin, la comparaison entre les phases montre que l'engagement fonctionne : les membres ayant participé aux webinaires sont systématiquement plus favorables que ceux rejoints uniquement par l'enquête. Un engagement soutenu et ciblé d'ici au 15 septembre — en particulier avec les fédérations européennes et avec les membres ayant signalé des préoccupations d'accessibilité financière — est susceptible d'avoir davantage d'effet sur le résultat que de nouvelles modifications du dispositif lui-même.

Résumé des résultats quantitatifs

Pourcentages de réponses valides par item. Parties 1–4 : phases 1 et 2 combinées (N = 40).
Partie 5 : phase 2 (N = 31).

Item	Énoncé (version abrégée)	D'accord %	Sans avis %	Pas d'accord %
Q1	Le système actuel de cotisation doit être réformé	80,0	10,0	10,0
Q2	Le système actuel des droits de vote doit être réformé	55,0	35,0	10,0
Q3a	Le chiffre d'affaires brut est une meilleure base que le PIB PPA	65,0	10,0	25,0
Q3b	Une grille tarifaire unique est plus simple et plus équitable	62,5	17,5	20,0
Q3c	La fourchette de cotisation 1 000–30 000 EUR est raisonnable	47,5	32,5	20,0
Q3d	La suppression du plafond par pays améliore l'équité	52,5	37,5	10,0
Q3e	Plus transparent que le système actuel	67,5	17,5	15,0
Q4a	Les votes économiques + politiques reflètent la contribution	60,0	22,5	17,5
Q4b	La suppression des plafonds par pays élimine les distorsions	55,0	30,0	15,0
Q4c	La suppression du double comptage simplifie équitablement	47,5	40,0	12,5
Q4d	Le système proposé est plus fonctionnel	62,5	22,5	15,0
Q5a	La période de transition de cinq ans est suffisante	82,5	12,5	5,0
Q5b	Les plafonds –30 % / +60 % sont appropriés	45,0	25,0	30,0
Q5c	La procédure de difficultés et la réserve discrétionnaire sont adéquates	50,0	40,0	10,0
Q5d	L'ajustement de centralisation des organisations faitières est équitable	30,0	35,0	35,0
Q5e	Les garanties sont globalement suffisantes	47,5	35,0	17,5
Q7a	La suppression de l'ajustement organisations faitières améliore l'équité	64,5	29,0	6,5

Item	Énoncé (version abrégée)	D'accord %	Sans avis %	Pas d'accord %
Q7b	La fourchette révisée de 1 000–36 000 euros est raisonnable	45,2	29,0	25,8
Q7c	Les plafonds révisés –25 % / +65 % sont appropriés	29,0	29,0	41,9

Notes méthodologiques : deux organisations en doublon entre les deux phases de consultation sont comptées une seule fois (la réponse la plus récente est conservée) ; les réponses internes de l'ACI ne sont incluses que dans les totaux agrégés ; les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 % en raison des arrondis.

Réponses aux retours des membres

Ci-dessous figurent les questions et recommandations reçues lors de la consultation, accompagnées des réponses de l'ACI.

Questions soulevées

Questions sur l'indicateur

Comment définissez-vous **le chiffre d'affaires brut** ? Pourquoi ne pas utiliser le *turnover* ?

Réponse de l'ACI : le chiffre d'affaires brut correspond à la « ligne supérieure » avant toute déduction. Les taxes liées aux ventes et collectées pour le compte des gouvernements (notamment la TVA) sont exclues car elles sont enregistrées comme des passifs et non comme des revenus. Le groupe de travail a choisi cet indicateur parce qu'il figure dans tous les états financiers audités du mouvement coopératif, quelle que soit la langue ou la tradition comptable. Dans de nombreux pays, *turnover* est synonyme de chiffre d'affaires brut.

Vous devriez utiliser le revenu net comme indicateur.

Réponse de l'ACI : le revenu net n'a pas été retenu car l'ACI ne doit pas être perçue comme une contribution que les membres versent uniquement s'il leur reste des fonds, mais comme un élément intégré au budget régulier des organisations. De plus, une grande partie des membres de l'ACI sont des associations ou des fédérations fonctionnant comme des organismes sans but lucratif, et la manière de calculer le revenu net varie fortement selon les pays et les secteurs.

Les membres demandent si les plafonds s'appliquent d'une année sur l'autre ou à l'ensemble de la transition entre la cotisation 2026 et la nouvelle cible. Plusieurs répondants ont compris les plafonds comme des limites de variation annuelle.

Réponse de l'ACI : les plafonds s'appliquent entre la cotisation 2026 et la nouvelle cotisation cible et non comme des limites de variation annuelle. La période de transition de cinq ans répartit ensuite uniformément l'évolution plafonnée. L'exemple de Zengyoren envoyé le 14 mai illustre le mécanisme (cotisation actuelle : 9 706 euros ; cible plafonnée : 15 530 euros ; transition : 10 871 → 12 036 → 13 200 → 14 365 → 15 530).

Questions sur les plafonds

Concernant les limites applicables **aux augmentations et aux réductions** de cotisations. Dans la proposition actuelle, une différence subsiste : la limite pour les augmentations est plus basse que celle prévue pour les réductions. Ils demandent s'il pourrait y avoir des modifications sur ces points.

Réponse de l'ACI : l'asymétrie constitue une mesure de stabilité budgétaire. Un plafond symétrique (par exemple $\pm 30\%$) entraînerait des pertes de revenus plus importantes à court terme pour l'ACI, car les membres qui paient actuellement au-dessus du niveau cible descendraient immédiatement vers le nouveau montant inférieur. La conception asymétrique protège le budget durant la transition de cinq ans.

Questions sur le multiplicateur organisation faîtière

La règle prévoit que si une organisation faîtière n'a pas au moins 5 coopératives affiliées, sa cotisation est multipliée jusqu'à 5 fois (selon le nombre d'affiliées). Ils demandent : une organisation faîtière qui n'a aucune coopérative affiliée à l'ACI puis qui en acquiert, sera-t-elle soumise à la limite de réduction des cotisations ?

Réponse de l'ACI : les cotisations de l'organisation faîtière diminueront en conséquence lorsque de nouveaux membres effectifs rejoindront depuis le pays.

Les organisations faîtières demandent quel serait le risque financier pour l'ACI si leurs contributions diminuaient du fait de la réduction du multiplicateur, sans croissance correspondante du nombre de membres de rang 1 dans le même pays.

Réponse de l'ACI : la simulation du groupe de travail montre que le total des cotisations dans l'échantillon reste globalement stable entre les années 1 et 5 (2,89 M€ → 2,88 M€), l'objectif de 3,4 M€ de revenu net étant couvert par les recettes estimées provenant des 57 membres n'ayant pas fourni de données ainsi que des membres associés.

Questions sur les ajustements

Les membres demandent si le barème des cotisations sera ajusté pour l'inflation entre les recalibrages triennaux ou si le montant calculé restera inchangé.

Réponse de l'ACI : le groupe de travail doit examiner ce point, car il existe une inquiétude que cela ajoute une complexité supplémentaire pour le calcul des membres en transition. L'argument en faveur de l'indexation est que, sans elle, le budget de l'ACI se contracte de fait entre deux recalibrages. Un compromis raisonnable serait d'appliquer l'indexation uniquement une fois la transition de cinq ans achevée.

Questions sur les droits de vote

Les membres demandent comment la suppression du plafond national des droits de vote affecte l'équilibre régional de l'assemblée générale. Les organisations faîtières européennes ont soulevé cette question de manière particulièrement appuyée.

Réponse de l'ACI : selon la simulation du groupe de travail (rapport de mars 2026, p. 8), le total des droits de vote passe de 758 à 1 920 et aucun membre existant ne perd de votes en valeur absolue. Les parts relatives évoluent : les pays auparavant limités par le plafond national voient leur part augmenter — le Japon atteint environ 10 %, l'Inde 6 %, les Philippines 6 %, la Colombie 5 %, l'Argentine 4 %, les États-Unis

4 % et le Paraguay 3 %. Cela signifie généralement que les pays représentant des mouvements coopératifs plus importants et comptant davantage de membres disposeront relativement de plus de droits de vote. Étant donné que les cotisations selon la nouvelle formule seront en général plus faibles pour les membres potentiels situés dans des pays à PIB PPA élevé que dans la formule actuelle, il existe une plus grande possibilité pour le mouvement coopératif européen de recruter davantage de membres pour rejoindre l'ACI et ainsi corriger ce déséquilibre potentiel. La question politique — celle de savoir si cette redistribution est acceptable sur le principe — doit être abordée ouvertement plutôt que minimisée.

Autre question

Les membres (ICMIF) demandent si l'impact de la réforme sur la redistribution sectorielle a été simulé.

Réponse 1,27 : le conseil d'administration a adopté une motion le 18 mai 2026 visant à maintenir le cadre actuel de répartition sectorielle pour la période 2027-2029, sous réserve que l'assemblée générale approuve en septembre le nouveau système de cotisations et de votes. Le conseil d'administration a également autorisé des travaux durant 2027-2029 pour élaborer un nouveau cadre de répartition sectorielle.

Recommandations reçues

Les points résumés ci-dessous sont des recommandations reçues durant la consultation. Chacun est développé avec sa source et une brève note lorsque celle-ci a pu être identifiée.

Correction pour inflation. Indexer le barème entre les recalibrages triennaux afin d'éviter une érosion effective du budget (Alexandra Wilson, échange du 27 avril).

- *Réponse de l'ACI* : à examiner par le groupe de travail — un compromis raisonnable consiste à appliquer l'indexation uniquement après la transition de cinq ans.

Utilisation du pourcentage de marge bénéficiaire. Employer un indicateur fondé sur la marge plutôt que sur le chiffre d'affaires brut, au motif que la capacité de paiement est mieux mesurée par la marge dans les secteurs à fort volume et faibles marges. Recommandation liée à la suggestion canadienne d'utiliser l'EBITDA comme alternative.

- *Réponse de l'ACI* : l'ACI est une organisation multipartite composée d'un mélange de coopératives, mutuelles, fédérations, associations, organismes sans but lucratif, etc. La plupart des indicateurs propres aux entreprises ne fonctionnent pas pour la majorité des membres. La majorité n'a pas de marge bénéficiaire puisqu'il s'agit d'associations ou de fédérations à but non lucratif. Cet indicateur ne serait donc pas applicable à la plupart des membres.

Utiliser le chiffre d'affaires et la marge brute (ou la valeur ajoutée). Le chiffre d'affaires fonctionne parfaitement lorsque la cotisation représente un pourcentage infime du haut d'un palier, comme autour de 15 000 000. Il fonctionne en revanche moins bien pour les paliers inférieurs. Employer plutôt la marge brute (ou la valeur ajoutée, comme cela a été suggéré) impliquerait d'établir une échelle distincte pour les entités sans activités commerciales, telles que les fédérations. Ajouter cette petite complexité serait pleinement justifié. (Alexandra Wilson)

- *Réponse de l'ACI* : voir la réponse à la recommandation ci-dessous.

Utiliser la valeur ajoutée. Employer la valeur ajoutée brute plutôt que le chiffre d'affaires, proposition formelle de Febecoop (Belgique) dans sa contribution écrite du 10 mai 2026, reprise également par Vivian Woodell lors du webinaire du 15 mai.

- *Réponse de l'ACI* : le groupe de travail a conservé le chiffre d'affaires brut en raison de la comparabilité internationale des données comptables et parce que la valeur ajoutée, en tant qu'indicateur, ne fonctionnerait pas pour la majorité des membres de l'ACI qui n'ont pas d'activités commerciales (seuls environ 35 % des membres effectifs sont des coopératives ou des mutuelles).
-
- Cependant, il existe un intérêt réel à utiliser la « valeur ajoutée », puisqu'elle mesure les ressources qu'une entité contrôle effectivement, mais cela exigerait le partage de données sensibles.
-
- Pour fonder un système sur la valeur ajoutée :
 - il faudrait utiliser 4 à 5 grands paliers afin d'éviter que les membres ne changent de palier lorsqu'ils connaissent une année légèrement meilleure ou moins bonne ;
 - le problème des données sensibles pourrait être résolu si l'ACI demandait aux membres de s'auto-catégoriser, puis publiait uniquement la tranche dans laquelle chaque membre se situe, afin de créer une pression sociale, de la transparence et de l'honnêteté ; en cas de doute sur une auto-catégorisation, les membres seraient invités à fournir une attestation de leur comptable ;
 - créer un indicateur différencié selon le type d'entité, par exemple les coopératives utilisant le bénéfice brut et les fédérations utilisant le budget opérationnel.

Il est recommandé que cette proposition soit examinée par le conseil d'administration de l'ACI après la remise à zéro de trois ans, en vue de l'examen de cinq ans, une fois les données collectées.

Ne pas utiliser de paliers. Le pourcentage prélevé sur le chiffre d'affaires brut devrait être identique pour tous les membres. Dans la proposition actuelle, les membres aux revenus les plus faibles — qui paieraient les cotisations les plus basses — auraient un taux de cotisation de 0,5 % de leur revenu. En montant dans les tranches de revenu, le revenu augmente mais le pourcentage de cotisation diminue, ce qui ne devrait pas être le cas selon nous. Un pourcentage moyen, par exemple 0,3 %, pourrait être appliqué à tous les membres, sans plafond de revenu. Si ce taux moyen de 0,3 % était appliqué, les revenus de l'ACI augmenteraient et, selon nous, le système serait plus équitable et plus solidaire.

- *Réponse de l'ACI* : Le groupe de travail souhaitait conserver un système de paliers afin d'éviter que chaque membre ne paie un montant différent, comme c'est souvent le cas actuellement, et pour maintenir un calcul simple, sans ajustements mineurs ou corrections individuelles. Cela facilite également la planification budgétaire lorsqu'il existe des paliers plutôt que des pourcentages. Concernant le second point, la plupart des membres dont les cotisations augmenteraient avec un barème fondé sur le chiffre d'affaires brut sont des coopératives qui ne seraient pas disposées à verser des montants très élevés à l'ACI sans une attente de services correspondante. L'ACI perdrait de nombreux membres coopératifs si elle leur demandait de payer de fortes augmentations.

Utiliser l'adhésion. Employer le nombre de membres ou de coopératives affiliées comme indicateur plutôt que le chiffre d'affaires, en faisant valoir que la cotisation à l'ACI devrait refléter la taille du mouvement représenté.

- *Réponse de l'ACI* : le groupe de travail avait déjà envisagé cette option, mais a constaté que l'indicateur fondé sur le nombre de membres présentait très peu de corrélation avec la capacité de paiement et aurait donc entraîné le maintien d'exceptions.

Ancrer les plafonds sur le chiffre d'affaires (par exemple 2,5 % du chiffre d'affaires brut) plutôt que sur la cotisation précédente. Coopératives et Mutuelles Canada, remarques écrites du 6 mai 2026 et réponse au sondage. Le cas canadien illustre bien le problème.

« Les plafonds ne portent pas sur les variations annuelles mais sur le montant des nouvelles cotisations. Dans le cas du Canada, le nouveau montant — avec l'augmentation liée à l'apex — serait de 30 000 EUR. Mais en raison du plafond, notre cotisation ressort à 117 118 EUR. L'écart est si important qu'il sape les principes mêmes de la réforme. »

Réponse de l'ACI : le groupe de travail craint que de nombreux membres quittent l'ACI si leurs cotisations augmentent trop par rapport à ce qu'ils paient actuellement, ce qui entraînerait des difficultés budgétaires imprévues. C'est pourquoi les plafonds ont été fixés sur la base de la cotisation calculée actuelle, et non sur le chiffre d'affaires brut.

Allonger la période de transition pour les hausses les plus élevées. Coopératives et Mutuelles Canada, remarques écrites du 6 mai 2026. Il s'agit d'une option liée, mais distincte, de l'ancrage des plafonds au chiffre d'affaires ; elle pourrait ne s'appliquer qu'au-delà d'un seuil défini d'écart de revenu.

Réponse de l'ACI : si un membre a besoin d'une réduction supplémentaire de sa cotisation, il peut demander une cotisation réduite dans le cadre du budget discrétionnaire, laquelle sera calculée sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires, par exemple 10 %.

Plafonds symétriques ± 30 % en remplacement des plafonds asymétriques -30 % / $+60$ %. Coop FR (France) et Alexandra Wilson, webinaire du 6 mai.

- *Réponse de l'ACI* : des plafonds symétriques seraient, en principe, plus simples et plus élégants, mais ils augmenteraient la volatilité des revenus à court terme.

Les plafonds sur les hausses et baisses de cotisation compromettront entièrement l'intégrité de la nouvelle formule. Échelonner dans le temps les augmentations et diminutions importantes est raisonnable. En revanche, combiner un échelonnement avec un plafond est superflu : cela conférerait un avantage permanent aux membres ayant adhéré avant 2027 et sera rapidement perçu comme très injuste. Il serait plus logique d'allonger la période de transition. Je propose l'absence de période de transition pour les variations inférieures à un montant fixe en euros, une transition sur cinq ans pour les hausses au-delà de ce seuil, et une transition sur sept ou huit ans pour les baisses dépassant ce seuil.

- *Réponse de l'ACI* : le groupe de travail a examiné cette option, mais aucune majorité ne s'est dégagée en faveur de périodes de transition plus rapides.

Moyenne glissante de trois ans du chiffre d'affaires. Coopératives et Mutuelles Canada, webinaire du 6 mai : « Nous avons été confrontés au même problème et avons examiné une moyenne glissante des trois dernières années de revenus pour lisser les anomalies. » Une mesure particulièrement pertinente pour les secteurs à revenus volatils (finance, produits agricoles). Une amélioration de robustesse peu coûteuse qui ne modifie pas l'indicateur lui-même.

- *Réponse de l'ACI* : les données de chiffre d'affaires utilisées pour la simulation sont basées autant que possible sur une moyenne de 3 ans.

Adopter des analogues sectoriels de revenu conformément à la méthodologie du *World Cooperative Monitor*. Certaines coopératives et organisations coopératives génèrent des revenus très élevés mais fonctionnent avec des marges relativement faibles. À l'inverse, d'autres coopératives peuvent être économiquement très solides tout en affichant des chiffres de revenu plus faibles. Il est recommandé d'utiliser plutôt le produit net bancaire pour les banques coopératives et les primes émises pour les coopératives et mutuelles d'assurance.

Réponse de l'ACI : cela est cohérent avec le *World Cooperative Monitor*, répond aux préoccupations sectorielles de fond et ne remet pas en cause le principe d'un barème unique. En revanche, il existe des critiques concernant les indicateurs utilisés par le *World Cooperative Monitor*, et cette solution n'est donc peut-être pas la meilleure.

Étant donné que les montants de chaque tranche sont faibles par rapport au chiffre d'affaires brut et que les écarts entre tranches sont réduits, cette complexité supplémentaire ne semble pas nécessaire. Les spécificités sectorielles ne paraissent pas suffisamment marquées pour entraîner un changement significatif de tranche pour les membres. Toutefois, cet aspect sera pris en compte lors de la définition du chiffre d'affaires brut.

Lancer un chantier parallèle sur l'autosuffisance financière de l'ACI. Commentaire du Barbados Co-operative Business Association (Oriel Doyle), enquête :

« Je pense que mettre une emphase aussi forte sur les cotisations de membres occulte les possibilités significatives dont disposent l'ACI et ses organisations membres pour atteindre et renforcer leur autosuffisance financière. Les discussions difficiles et les conflits potentiels seraient évités si les pays disposant d'une forte base de membres développaient et soutenaient de nouvelles initiatives et opportunités commerciales qui généreraient des revenus supplémentaires pour eux-mêmes ainsi que pour l'ACI. »

Réponse de l'ACI : l'ACI a consenti un effort important pour diversifier ses sources de financement mais cela demande énormément de temps et comporte des limites politiques et juridiques, puisque l'ACI est une organisation à but non lucratif, fondée sur l'adhésion et gouvernée par ses membres. Le Plan stratégique actuel de l'ACI comporte plusieurs initiatives destinées à générer des revenus supplémentaires qui peuvent être soutenues par les membres de l'ACI.

Maintenir le dispositif actuel permettant aux entités associées aux membres directs de l'ACI de participer aux organisations sectorielles. José Pérez (IHCO).

- *Réponse de l'ACI :* la réforme porte sur les cotisations et les droits de vote ; les règles de participation sectorielle ne sont pas concernées. Il convient de le confirmer explicitement dans la note d'information destinée à l'assemblée générale.

Les cotisations au bas de l'échelle sont trop élevées. J'aimerais voir un minimum qui permette aux coopératives d'adhérer lorsqu'elles sont jeunes et idéalistes et attachent une grande importance au fait de se connecter avec des coopératives et des coopérateurs expérimentés. Fixer le minimum à 750 euros au lieu de 1 000 euros réduirait le total des cotisations de 8 250 euros. Abaisser la cotisation de la tranche suivante de 500 euros réduirait encore les recettes de 12 500 euros. Il ne faudrait pas beaucoup de nouveaux membres pour compenser ces montants.

- *Réponse de l'ACI :* le groupe de travail a d'abord envisagé une cotisation plus basse pour cette tranche mais il a conclu que 1 000 EUR seraient abordables pour tous les membres potentiels, y compris ceux des pays en développement.

Explication des simulations

Les simulations préliminaires sont jointes. Vous trouverez ci-dessous une explication de chaque colonne.

Si certaines données indiquent **NA**, cela signifie que le calcul n'a pas pu être effectué parce que l'ACI ne dispose pas des données de revenu pour ce membre.

- **Adhésion sans double comptage** : le nombre d'adhésions que l'organisation possède ou représente, après élimination du double comptage.
- **Votes économiques** : Le nombre de votes économiques que l'organisation recevrait sur la base de l'échelle de vote proposée. Ce calcul se fonde sur les résultats figurant dans la colonne « TOTAL Simulation avec plafonds ».
- **Votes politiques** : Le nombre de votes politiques que l'organisation recevrait sur la base de l'échelle de vote proposée. Ce calcul se fonde sur les données figurant dans la colonne « 2026 adhésion sans double comptage ».
- **Total votes simulation** : Le nombre total de voix que l'organisation obtiendrait en additionnant les **votes économiques** et les **votes politiques**.
- **Cotisation 2026 avec plafond** : Il s'agit de la cotisation que le membre devrait payer selon le calcul actuel, avec des plafonds de variation de 10 % à la hausse comme à la baisse. Les cotisations réduites et les exceptions ne sont pas prises en compte.
- **Simulation selon le tableau** : montant simulé dans la grille de cotisations, calculé sur la base du chiffre d'affaires brut du membre, avant toute adaptation liée aux facteurs d'atténuation.
- **TOTAL Simulation avec plafonds** : résultat obtenu après application des plafonds à la colonne « simulation avec majoration apex ». La comparaison est faite entre « cotisation 2026 avec plafonds » et le montant figurant dans « Simulation avec majoration apex » puis, le cas échéant, un plafond de -25 % sur les diminutions ou de +65 % sur les augmentations est appliqué.
- **Différence entre la cotisation 2026 calculée et la proposition** : différence entre la cotisation 2026 calculée dans « cotisation avec plafonds 2026 » et celle figurant dans « TOTAL simulation avec plafonds », afin de montrer de combien chaque organisation augmente ou diminue.

Ce qui n'est pas inclus dans les simulations préliminaires est la transition sur 5 ans, en raison d'un manque d'espace.

Simulations Préliminaires

NA = Non applicable. Calcul impossible en raison de l'absence de données de chiffre d'affaires. Voir la section « Explication des simulations » dans le rapport, qui décrit les colonnes.

ORGANISATION	PAYS	RÉGION	Adhésions 2026 sans double comptage	Votes économiques	Votes politiques	Total des votes simulation	Cotisation 2026 plafonnée	Simulation selon le tableau	TOTAL de la simulation plafonnée	Différence entre la cotisation calculée pour 2026 et la proposition
National Co-operative Association of South Africa (NCASA)	Afrique du Sud (I')	AF	6'490	2	2	4	€1'845.37	€ 1'000	€ 1'384.03	-€ 461.34
South African National Apex Co-operative (SANACO)	Afrique du Sud (I')	AF	75'000	NA	3	NA	€5'020.52	NA	NA	NA
Botswana Co-operative Association (BOCA)	Botswana (Ie)	AF	57'373	NA	3	NA	€5'020.52	NA	NA	NA
Alliance Cooperatives Cameroun (COOP-CAMEROUN)	Cameroun (Ie)	AF	248'421	2	5	7	€1'731.64	€ 1'000	€ 1'298.73	-€ 432.91
North West Cooperative Association Ltd (NWCALTD)	Cameroun (Ie)	AF	31'000	3	3	6	€1'578.30	€ 7'500	€ 2'604.20	€ 1'025.90
Union des Mutuelles Financieres de Developpement (MUFID UNION)	Cameroun (Ie)	AF	293'193	3	5	8	€1'517.60	€ 7'500	€ 2'504.05	€ 986.44
Fédération des sociétés coopératives d'Hévéa de Côte d'Ivoire (FENASCOOPH-CI)	Côte d'Ivoire (Ia)	AF	13'000	NA	2	NA	€2'806.25	NA	NA	NA
Fédération des Unions des Sociétés Coopératives des Producteurs de la Filière Coton de Côte d'Ivoire (FPC-CI Coop CA)	Côte d'Ivoire (Ia)	AF	90'000	4	4	8	€6'839.40	€ 7'500	€ 7'500.00	€ 660.60
Fédération Nationale des Unions Régionales des Sociétés Coopératives des Producteurs de la Filière Anacarde	Côte d'Ivoire (Ia)	AF	400'019	2	5	7	€1'517.60	€ 1'000	€ 1'138.20	-€ 379.40
Central Housing Cooperative Union (CHCU)	Égypte (I')	AF	2'800'000	5	7	12	€7'977.33	€ 13'000	€ 13'000.00	€ 5'022.67
Eswatini Farmers Cooperative Union (ESWAFUCU)	Eswatini (I')	AF	2'270	2	1	3	€1'574.22	€ 1'000	€ 1'180.67	-€ 393.56
National Cooperatives Federation of Eswatini (NCFE)	Eswatini (I')	AF	62'558	2	3	5	€1'517.60	€ 1'000	€ 1'138.20	-€ 379.40
Amigos Savings & Credit Cooperative (Amigos SACCO)	Éthiopie (I')	AF	7'000	2	2	4	€1'422.93	€ 1'000	€ 1'067.20	-€ 355.73

ORGANISATION	PAYS	RÉGION	Adhésions 2026 sans double comptage	Votes économiques	Votes politiques	Total des votes simulation	Cotisation 2026 plafonnée	Simulation selon le tableau	TOTAL de la simulation plafonnée	Différence entre la cotisation calculée pour 2026 et la proposition
Awach Savings and Credit Cooperative (ASCCo)	Éthiopie (I')	AF	125'000	2	4	6	€1'124.97	€ 18'000	€ 1'856.20	€ 731.23
Cooperative Bank of Oromia	Éthiopie (I')	AF	10'424	3	2	5	€1'731.64	€ 22'000	€ 2'857.21	€ 1'125.57
Fana Youth Savings and Credit Primary Cooperative Society with limited Liability (FY SACCO)	Éthiopie (I')	AF	23'000	3	2	5	€2'166.15	€ 7'500	€ 3'574.15	€ 1'408.00
Oromia Coffee Farmers Co-operative Union (OCFCU) Ltd.	Éthiopie (I')	AF	557'593	NA	5	NA	€1'731.64	NA	NA	NA
Tederash SACCOS	Éthiopie (I')	AF	18'000	2	2	4	€1'597.88	€ 2'500	€ 2'500.00	€ 902.12
Temerach Saccos Ltd	Éthiopie (I')	AF	4'800	2	1	3	€1'597.88	€ 1'000	€ 1'198.41	-€ 399.47
Ghana Cooperative Agricultural Producers and Marketing Association (AGRIC COOP GHANA)	Ghana (Ie)	AF	5'911	2	1	3	€1'534.60	€ 1'000	€ 1'150.95	-€ 383.65
Ghana Co-operative Council (GCC)	Ghana (Ie)	AF	1'058'794	2	6	8	€1'910.71	€ 1'000	€ 1'433.03	-€ 477.68
Fédération des coopératives d'approvisionnement et de l'alimentation générale (FECAAG)	Guinée (Ia)	AF	3'403	NA	1	NA	€1'124.97	NA	NA	NA
CIC Insurance Group Ltd	Kenya (Ie)	AF	18'820	3	2	5	€3'221.51	€ 29'000	€ 5'315.48	€ 2'093.98
Co-operative Bank of Kenya Ltd (CBK)	Kenya (Ie)	AF	103'611	4	4	8	€3'681.72	€ 29'000	€ 6'074.84	€ 2'393.12
Kenya Co-operative Coffee Exporters Ltd. (KCCE)	Kenya (Ie)	AF	1'591'217	3	6	9	€3'582.56	€ 2'500	€ 2'686.92	-€ 895.64
Kenya Union of Savings and Credit Co-operatives Ltd. (KUSCCO)	Kenya (Ie)	AF	6'842'307	NA	7	NA	€5'974.13	NA	NA	NA
The Co-operative Alliance of Kenya (CAK)	Kenya (Ie)	AF	5'444'045	NA	7	NA	€4'355.60	NA	NA	NA
The Mauritius Co-operative Union Ltd (MCUL)	Maurice	AF	75'000	3	3	6	€6'694.03	€ 1'000	€ 5'020.52	-€ 1'673.51
Associação Moçambicana para Promoção do Cooperativismo Moderno (AMPCM)	Mozambique (Ie)	AF	1'500'300	2	6	8	€1'641.44	€ 1'000	€ 1'231.08	-€ 410.36
Co-operative Federation of Nigeria (CFN)	Nigeria (Ie)	AF	8'000'000	NA	7	NA	€8'961.22	NA	NA	NA
Nigerian National Petroleum Corporation Cooperative Multipurpose Society LTD (NNPC-CMS Lagos)	Nigeria (Ie)	AF	7'605	3	2	5	€2'806.25	€ 7'500	€ 4'630.31	€ 1'824.06
Odua Cooperative Conglomerate Ltd (OCC)	Nigeria (Ie)	AF	3'000'000	NA	7	NA	€1'493.54	NA	NA	NA
Uganda Cooperative Alliance	Ouganda (I')	AF	12'000'000	NA	8	NA	€1'124.97	NA	NA	NA

ORGANISATION	PAYS	RÉGION	Adhésions 2026 sans double comptage	Votes économiques	Votes politiques	Total des votes simulation	Cotisation 2026 plafonnée	Simulation selon le tableau	TOTAL de la simulation plafonnée	Différence entre la cotisation calculée pour 2026 et la proposition
Uganda Health Partners Cooperative Limited (UPHC)	Ouganda (I')	AF	20	1	1	2	€614.41	€ 1'000	€ 1'000.00	€ 385.59
Coopérative Centrale d'épargne et de crédit du Kivu (COOCEC-KIVU)	République démocratique du Congo (la)	AF	36'008	3	3	6	€1'578.30	€ 13'000	€ 2'604.20	€ 1'025.90
Coopérative d'Epargne et de Crédit de Nyawera (COOPEC NYAWERA)	République démocratique du Congo (la)	AF	5'000	1	1	2	€1'124.97	€ 1'000	€ 1'000.00	-€ 124.97
Tanzania Federation of Co-operatives Ltd. (TFC)	République unie de Tanzanie (la)	AF	708'068	2	6	8	€2'855.08	€ 2'500	€ 2'500.00	-€ 355.08
National Cooperatives Confederation of Rwanda (NCCR)	Rwanda (le)	AF	5'114'731	2	7	9	€2'953.05	€ 1'000	€ 2'214.79	-€ 738.26
Somali Union Co-operative Movement (UDHIS)	Somalie (la)	AF	23'097	NA	3	NA	€1'731.64	NA	NA	NA
Zimbabwe National Association of Housing Co-operatives (ZINAHCO)	Zimbabwe (le)	AF	10'190	NA	2	NA	€1'124.97	NA	NA	NA
Agricultores Federados Argentinos Sociedad Cooperativa Limitada (AFA S.C.L.)	Argentine (I')	AM	41'508	4	3	7	€5'416.50	€ 29'000	€ 8'937.23	€ 3'520.73
Asociación de Cooperativas Argentinas Limitada (ACA C.L.)	Argentine (I')	AM	50'137	3	3	6	€3'284.83	€ 29'000	€ 5'419.97	€ 2'135.14
Banco Credicoop Cooperativo Ltd. (BCCL)	Argentine (I')	AM	1'084'272	5	6	11	€8'438.67	€ 36'000	€ 13'923.80	€ 5'485.14
Confederación Cooperativa de la República Argentina Ltda. (COOPERAR)	Argentine (I')	AM	18'005'069	6	8	14	€23'853.57	€ 2'500	€ 17'890.17	-€ 5'963.39
Cooperativa de Trabajos Portuarios Limitada de San Martin (Coop Portuaria)	Argentine (I')	AM	92	NA	1	NA	€3'257.00	NA	NA	NA
Federación Argentina de Cooperativas de Consumo (FACC)	Argentine (I')	AM	950'113	4	6	10	€8'367.54	€ 1'000	€ 6'275.66	-€ 2'091.89
Instituto Movilizador de Fondos Cooperativos, Cooperativa Ltda. (IMFC)	Argentine (I')	AM	2'000'000	4	7	11	€7'126.93	€ 7'500	€ 7'500.00	€ 373.07
La Segunda Cooperativa Limitada Seguros Generales	Argentine (I')	AM	2'701'348	7	7	14	€12'272.40	€ 29'000	€ 20'249.46	€ 7'977.06
Sancor Cooperativa de Seguros Ltda	Argentine (I')	AM	2'152'951	7	7	14	€14'317.80	€ 29'000	€ 23'624.37	€ 9'306.57
Barbados Co-operative Business Association Ltd. (BCBAL)	Barbade (la)	AM	800	2	1	3	€3'041.18	€ 1'000	€ 2'280.89	-€ 760.30
Cooperativa de Telecomunicaciones Santa Cruz (COTAS Ltda.)	Bolivie (la)	AM	100'000	3	4	7	€2'806.25	€ 22'000	€ 4'630.31	€ 1'824.06

ORGANISATION	PAYS	RÉGION	Adhésions 2026 sans double comptage	Votes économiques	Votes politiques	Total des votes simulation	Cotisation 2026 plafonnée	Simulation selon le tableau	TOTAL de la simulation plafonnée	Différence entre la cotisation calculée pour 2026 et la proposition
Cooperativa Rural De Electrificación R.L. (CRE R.L.)	Bolivia (la)	AM	533'749	3	5	8	€2'806.25	€ 29'000	€ 4'630.31	€ 1'824.06
Central Nacional das Cooperativas Ontológicas (Uniodonto do Brasil)	Brésil (le)	AM	18'250	4	2	6	€4'462.70	€ 18'000	€ 7'363.45	€ 2'900.75
Central Nacional Unimed - Cooperativa Central (CNU)	Brésil (le)	AM	116'000	4	4	8	€5'020.52	€ 36'000	€ 8'283.86	€ 3'263.34
Cooperativa De Crédito, Poupança e Investimento Sicredi Pioneira RS - Sicredi Pioneira Rs	Brésil (le)	AM	274'841	3	5	8	€2'849.79	€ 29'000	€ 4'702.16	€ 1'852.36
Organização das Cooperativas Brasileiras (OCB)	Brésil (le)	AM	25'800'000	7	8	15	€30'683.36	€ 18'000	€ 23'012.52	-€ 7'670.84
Unimed do Brasil, Confederação Nacional das Cooperativas Médicas (UNIMED)	Brésil (le)	AM	116'568	4	4	8	€5'020.52	€ 18'000	€ 8'283.86	€ 3'263.34
Unimed Seguros Saúde S.A.	Brésil (le)	AM	6'600'000	8	7	15	€46'858.25	€ 36'000	€ 36'000.00	-€ 10'858.25
Co-operatives and Mutuals Canada . Coopératives et mutuelles Canada (CMC)	Canada (le)	AM	10'066'702	8	8	16	€167'312.25	€ 7'500	€ 125'484.19	-€ 41'828.06
Cooperativa abierta de vivienda Limitada (CONAVICOOP)	Chili (le)	AM	3'437	4	1	5	€5'999.84	€ 18'000	€ 9'899.74	€ 3'899.90
Cooperativa de Ahorro y Crédito (COOPEUCH)	Chili (le)	AM	1'224'921	5	6	11	€8'181.60	€ 29'000	€ 13'499.64	€ 5'318.04
Cooperativa de Ahorro y Credito BanCrece	Chili (le)	AM	9'212	4	2	6	€4'120.18	€ 36'000	€ 6'798.30	€ 2'678.12
Cooperativa de Servicios Sermecoop Ltda.	Chili (le)	AM	29'821	3	3	6	€3'318.79	€ 18'000	€ 5'476.00	€ 2'157.21
Asociación Colombiana de Cooperativas (ASCOOP)	Colombie (la)	AM	3'428'171	4	7	11	€5'600.75	€ 7'500	€ 7'500.00	€ 1'899.25
Asociación Nacional de Fondos de Empleados (ANALFE)	Colombie (la)	AM	663'571	3	6	9	€2'560.61	€ 36'000	€ 4'225.01	€ 1'664.40
Caja Cooperativa CREDICOOP (CREDICOOP)	Colombie (la)	AM	9'444	4	2	6	€3'775.38	€ 13'000	€ 6'229.38	€ 2'454.00
Casa Nacional del Profesor (CANAPRO)	Colombie (la)	AM	50'894	4	3	7	€3'775.38	€ 22'000	€ 6'229.38	€ 2'454.00
Confederación de Cooperativas de Colombia (CONFECOOP)	Colombie (la)	AM	5'500'000	4	7	11	€5'368.00	€ 7'500	€ 7'500.00	€ 2'132.00
Cooperativa del Magisterio (CODEMA)	Colombie (la)	AM	34'000	4	3	7	€3'775.38	€ 22'000	€ 6'229.38	€ 2'454.00
Cooperativa Empresarial Multiactiva Popular (COEMPOPULAR)	Colombie (la)	AM	13'800	3	2	5	€2'560.61	€ 18'000	€ 4'225.01	€ 1'664.40

ORGANISATION	PAYS	RÉGION	Adhésions 2026 sans double comptage	Votes économiques	Votes politiques	Total des votes simulation	Cotisation 2026 plafonnée	Simulation selon le tableau	TOTAL de la simulation plafonnée	Différence entre la cotisation calculée pour 2026 et la proposition
Cooperativa Médica Del Valle Y De Profesionales De Colombia (COOMEVA)	Colombie (la)	AM	265'068	4	5	9	€6'154.38	€ 22'000	€ 10'154.73	€ 4'000.35
Equidad Seguros Generales	Colombie (la)	AM	1'501'029	5	6	11	€8'142.66	€ 29'000	€ 13'435.39	€ 5'292.73
Financiera Progressa	Colombie (la)	AM	42'237	4	3	7	€3'775.38	€ 18'000	€ 6'229.38	€ 2'454.00
Centro de Estudio y Capacitación Cooperativa R.L. (CENECOOP R.L.)	Costa Rica (le)	AM	557'862	5	5	10	€8'039.08	€ 18'000	€ 13'264.48	€ 5'225.40
Cooperativa de Ahorro y Crédito Ande N° 1 R.L. (Coope Ande N°1 R.L.)	Costa Rica (le)	AM	29'813	4	3	7	€5'454.39	€ 29'000	€ 8'999.75	€ 3'545.36
Cooperativa de Ahorro y Crédito de Servidores Judiciales R.L. (COOPEJUDICIAL R.L.)	Costa Rica (le)	AM	7'033	3	2	5	€2'800.02	€ 18'000	€ 4'620.03	€ 1'820.01
Sociedad de Seguros de Vida del Magisterio Nacional (SSVMN)	Costa Rica (le)	AM	176'433	4	4	8	€5'503.50	€ 29'000	€ 9'080.77	€ 3'577.27
Federación de Asociaciones Cooperativas de Ahorro y Crédito de El Salvador de R.L. (FEDECACES)	El Salvador (la)	AM	356'005	NA	5	NA	€2'806.25	NA	NA	NA
Cooperativa de Ahorro y Crédito Riobamba Ltda. (COAC Riobamba)	Équateur (l')	AM	50'000	4	3	7	€4'660.63	€ 22'000	€ 7'690.04	€ 3'029.41
Americas Credit Unions	États-Unis (les)	AM	140'167'740	7	8	15	€13'024.23	€ 22'000	€ 21'489.97	€ 8'465.75
CoBank, ACB	États-Unis (les)	AM	70'000	8	3	11	€26'048.45	€ 36'000	€ 36'000.00	€ 9'951.55
National Co-op Grocers (NCG)	États-Unis (les)	AM	1'300'000	8	6	14	€26'048.45	€ 29'000	€ 29'000.00	€ 2'951.55
National Cooperative Bank (NCB)	États-Unis (les)	AM	350'000	7	5	12	€13'024.23	€ 29'000	€ 21'489.97	€ 8'465.75
National Cooperative Business Association CLUSA International (NCBA CLUSA)	États-Unis (les)	AM	1'200'000'000	8	8	16	€185'594.09	€ 18'000	€ 139'195.57	-€ 46'398.52
National Rural Electric Cooperative Association (NRECA)	États-Unis (les)	AM	21'500'832	8	8	16	€32'560.56	€ 29'000	€ 29'000.00	-€ 3'560.56
Confederación Guatemalteca de Federaciones Cooperativas, Responsabilidad Limitada (CONFECOOP)	Guatemala (le)	AM	329'660	4	5	9	€4'141.94	€ 13'000	€ 6'834.19	€ 2'692.26
Union Cooperative de Credit Agricole et Rural d'Haiti (UNICAGRIH)	Haïti	AM	495	NA	1	NA	€922.91	NA	NA	NA
Cooperativa de Ahorro y Crédito CACEENP Limitada	Honduras (le)	AM	47'345	3	3	6	€1'731.64	€ 18'000	€ 2'857.21	€ 1'125.57
Cooperativa de Ahorro y Crédito Educadores de Honduras Limitada (COACEHL Ltda.)	Honduras (le)	AM	39'163	3	3	6	€1'731.64	€ 22'000	€ 2'857.21	€ 1'125.57

ORGANISATION	PAYS	RÉGION	Adhésions 2026 sans double comptage	Votes économiques	Votes politiques	Total des votes simulation	Cotisation 2026 plafonnée	Simulation selon le tableau	TOTAL de la simulation plafonnée	Différence entre la cotisation calculée pour 2026 et la proposition
Cooperativa de Ahorro y Crédito ELGA Ltda.	Honduras (le)	AM	242'168	2	5	7	€1'441.44	€ 22'000	€ 2'378.38	€ 936.94
Cooperativa de Ahorro y Crédito 'Sagrada Familia' Ltda.	Honduras (le)	AM	259'375	4	5	9	€5'999.84	€ 22'000	€ 9'899.74	€ 3'899.90
Federación de Cooperativas de Ahorro y Crédito de Honduras, Ltda. (FACACH)	Honduras (le)	AM	812'751	3	6	9	€3'277.18	€ 13'000	€ 5'407.35	€ 2'130.17
Caribbean Confederation of Credit Unions (CCCU)	International	AM	2'726'306	4	7	11	€7'600.00	€ 7'500	€ 7'500.00	-€ 100.00
Jamaica Co-operative Credit Union League (JCCUL)	Jamaïque (la)	AM	777'516	3	6	9	€2'479.13	€ 18'000	€ 4'090.56	€ 1'611.43
TIP Friendly Society	Jamaïque (la)	AM	20'000	4	2	6	€4'337.60	€ 18'000	€ 7'157.03	€ 2'819.44
Caja Popular Mexicana SC de AP de RL de CV (CPM)	Mexique (le)	AM	3'262'107	8	7	15	€15'576.75	€ 29'000	€ 25'701.64	€ 10'124.89
Federación de Cajas Populares Alianza SC de RL de CV	Mexique (le)	AM	400'000	NA	5	NA	€6'694.04	NA	NA	NA
FENORESTE S.C.L. de C.V.	Mexique (le)	AM	250'333	NA	5	NA	€3'158.16	NA	NA	NA
Sociedad Cooperativa de Producción y Prestación de Servicios Cuauhtémoc, SCL	Mexique (le)	AM	108	3	1	4	€2'809.36	€ 29'000	€ 4'635.45	€ 1'826.09
Cooperativa de Servicios Múltiples Profesionales, R.L.	Panama (le)	AM	11'072	4	2	6	€5'999.84	€ 22'000	€ 9'899.74	€ 3'899.90
Confederación de Cooperativas Rurales del Paraguay Ltda (CONCOPAR)	Paraguay (le)	AM	23'000	3	2	5	€1'565.22	€ 36'000	€ 2'582.62	€ 1'017.39
Confederación Paraguaya De Cooperativas - CONPACOOPT Ltda.	Paraguay (le)	AM	98'218	3	4	7	€2'727.20	€ 7'500	€ 4'499.88	€ 1'772.68
Cooperativa multiactiva de Ahorro y Crédito, Consumo, Producción y Servicios, COOPEDUC LTDA.	Paraguay (le)	AM	83'900	3	4	7	€1'893.25	€ 22'000	€ 3'123.86	€ 1'230.61
Cooperativa Multiactiva de Ahorro, Crédito, Consumo, Producción y Servicios "8 de Marzo Limitada"	Paraguay (le)	AM	50'758	3	3	6	€1'875.35	€ 13'000	€ 3'094.32	€ 1'218.97
Cooperativa Multiactiva de Consumo, Ahorro y Crédito Yoayu Ltda.	Paraguay (le)	AM	50'244	3	3	6	€1'893.25	€ 18'000	€ 3'123.86	€ 1'230.61
Cooperativa Universitaria Ltda.	Paraguay (le)	AM	175'659	3	4	7	€2'885.56	€ 29'000	€ 4'761.18	€ 1'875.62
Federación de Cooperativas de Ahorro y Crédito Ltda. (FECOAC)	Paraguay (le)	AM	550'003	2	5	7	€1'731.64	€ 2'500	€ 2'500.00	€ 768.36
Federación de Cooperativas de Producción (FECOPROD)	Paraguay (le)	AM	198'306	3	4	7	€1'891.02	€ 13'000	€ 3'120.18	€ 1'229.16

ORGANISATION	PAYS	RÉGION	Adhésions 2026 sans double comptage	Votes économiques	Votes politiques	Total des votes simulation	Cotisation 2026 plafonnée	Simulation selon le tableau	TOTAL de la simulation plafonnée	Différence entre la cotisation calculée pour 2026 et la proposition
Federación de Cooperativas del Paraguay (FECOPAR LTDA.)	Paraguay (le)	AM	270'000	3	5	8	€3'068.10	€ 7'500	€ 5'062.36	€ 1'994.26
Federación de Cooperativas Multiactivas del Paraguay (FECOMULP LTDA.)	Paraguay (le)	AM	584'481	3	5	8	€1'791.28	€ 7'500	€ 2'955.62	€ 1'164.33
Cooperativa de Servicios Múltiples del Centro Ltda. (CENTROCOOP)	Pérou (le)	AM	12'271	NA	2	NA	€3'195.53	NA	NA	NA
Cooperativa de Servicios Múltiples El Tumi	Pérou (le)	AM	70'000	3	3	6	€1'616.59	€ 18'000	€ 2'667.38	€ 1'050.79
Banco Cooperativo de Puerto Rico (Bancoop)	Porto Rico	AM	96	4	1	5	€5'999.84	€ 22'000	€ 9'899.74	€ 3'899.90
Cooperativa de Ahorro y Crédito de Arecibo (COOPACA)	Porto Rico	AM	82'300	4	4	8	€5'981.76	€ 22'000	€ 9'869.90	€ 3'888.14
Cooperativa de Ahorro y Crédito de Rincón	Porto Rico	AM	54'000	4	3	7	€5'126.24	€ 22'000	€ 8'458.30	€ 3'332.06
Cooperativa de Ahorro y Crédito Vega Alta (VEGACOO)	Porto Rico	AM	37'000	4	3	7	€5'999.84	€ 22'000	€ 9'899.74	€ 3'899.90
Cooperativa de Seguros Múltiples de Puerto Rico	Porto Rico	AM	1'000'000	5	6	11	€8'999.76	€ 29'000	€ 14'849.60	€ 5'849.84
Liga de Cooperativas de Puerto Rico (LIGACOO)	Porto Rico	AM	2'923	4	1	5	€5'999.85	€ 7'500	€ 7'500.00	€ 1'500.15
Cooperativa de Servicios Múltiples de Profesionales de Enfermería Inc. (COOPROENF)	République dominicaine (la)	AM	19'000	4	2	6	€4'388.96	€ 18'000	€ 7'241.78	€ 2'852.82
Cooperativa de Servicios Múltiples La Telefónica (COOPSEMUTEL)	République dominicaine (la)	AM	14'147	3	2	5	€2'636.85	€ 13'000	€ 4'350.81	€ 1'713.96
Cooperativa Nacional de Servicios Múltiples de Los Maestros Inc. (COOPNAMA)	République dominicaine (la)	AM	175'359	5	4	9	€6'694.04	€ 29'000	€ 11'045.16	€ 4'351.12
Cooperativa Vega Real	République dominicaine (la)	AM	113'207	3	4	7	€2'636.85	€ 22'000	€ 4'350.81	€ 1'713.96
Cámara Uruguaya de Cooperativas de Ahorro y Crédito and Capitalización (CUCACC)	Uruguay (l')	AM	500'022	3	5	8	€3'933.58	€ 1'000	€ 2'950.18	-€ 983.39
Confederación Uruguaya de Entidades Cooperativas (CUDECOOP)	Uruguay (l')	AM	1'000'000	4	6	10	€8'367.54	€ 2'500	€ 6'275.66	-€ 2'091.89
Cooperativas Nacionales Financieras Aliadas en Red (CONFIAR)	Uruguay (l')	AM	51'703	3	3	6	€6'537.00	€ 1'000	€ 4'902.75	-€ 1'634.25

ORGANISATION	PAYS	RÉGION	Adhésions 2026 sans double comptage	Votes économiques	Votes politiques	Total des votes simulation	Cotisation 2026 plafonnée	Simulation selon le tableau	TOTAL de la simulation plafonnée	Différence entre la cotisation calculée pour 2026 et la proposition
Federación de Cooperativas de Vivienda de Usuarios por Ahorro Previo (FECOVU)	Uruguay (I')	AM	4'432	2	1	3	€3'204.65	€ 2'500	€ 2'500.00	-€ 704.65
Business Council of Co-operatives and Mutuals (BCCM)	Australie (I')	AP	14'061'529	8	8	16	€100'795.51	€ 13'000	€ 75'596.63	-€ 25'198.88
Capricorn Society Ltd.	Australie (I')	AP	24'871	6	3	9	€11'249.70	€ 29'000	€ 18'562.01	€ 7'312.31
Bangladesh Samabaya Bank Limited (BSBL)	Bangladesh (Ie)	AP	24'416	NA	3	NA	€1'124.97	NA	NA	NA
National Co-operative Union of Bangladesh (Bangladesh Jatiya Samabaya Union-BJSU)	Bangladesh (Ie)	AP	1'200'000	5	6	11	€19'551.71	€ 1'000	€ 14'663.78	-€ 4'887.93
Cambodia Agricultural Cooperative Alliance (CAC Alliance)	Cambodge (Ie)	AP	287'524	2	5	7	€1'573.55	€ 1'000	€ 1'180.16	-€ 393.39
All China Federation of Supply & Marketing Co-operatives (ACFSMC)	Chine (Ia)	AP	13'000'000	NA	8	NA	€76'339.75	NA	NA	NA
Fujian Federation of Supply and Marketing Cooperatives (FUJIAN COOP)	Chine (Ia)	AP	520'000	NA	5	NA	€4'140.58	NA	NA	NA
Guangdong Federation of Supply and Marketing Cooperatives	Chine (Ia)	AP	900'000	2	6	8	€3'251.72	€ 2'500	€ 2'500.00	-€ 751.72
Hubei Federation of Supply and Marketing Cooperatives	Chine (Ia)	AP	95'000	2	4	6	€2'166.15	€ 2'500	€ 2'500.00	€ 333.85
Jiangsu Supply and Marketing General Cooperative	Chine (Ia)	AP	660'000	3	6	9	€4'140.58	€ 1'000	€ 3'105.43	-€ 1'035.14
Economic and Social Development Center of Palestine (ESDC)	État de Palestine (I')	AP	1'053	3	1	4	€1'731.64	€ 13'000	€ 2'857.21	€ 1'125.57
General Cooperative Union (GUCCOP.PAL)	État de Palestine (I')	AP	20'000	2	2	4	€1'498.62	€ 1'000	€ 1'123.96	-€ 374.65
Kalandia Camp Women's Handicraft Cooperative (KCWHC)	État de Palestine (I')	AP	57	2	1	3	€1'362.38	€ 2'500	€ 2'247.93	€ 885.55
Union of Housing Cooperatives in Palestine (PUHC)	État de Palestine (I')	AP	3'334	NA	1	NA	€1'731.64	NA	NA	NA
Aditya-Anagha Multi-State Credit Co-operative Society Ltd	Inde (I')	AP	290'000	3	5	8	€1'877.50	€ 29'000	€ 3'097.88	€ 1'220.38
Bharatiya Beej Sahakari Samiti limited (BBSSL)	Inde (I')	AP	13'354	2	2	4	€1'498.62	€ 1'000	€ 1'123.96	-€ 374.65
Buldana Urban Co-operative Credit Society Ltd. (BUCCS)	Inde (I')	AP	1'700'000	3	7	10	€3'068.10	€ 29'000	€ 5'062.36	€ 1'994.26
Co-operative House Building & Finance Corporation Ltd.	Inde (I')	AP	12'567	2	2	4	€1'452.97	€ 2'500	€ 2'397.40	€ 944.43

ORGANISATION	PAYS	RÉGION	Adhésions 2026 sans double comptage	Votes économiques	Votes politiques	Total des votes simulation	Cotisation 2026 plafonnée	Simulation selon le tableau	TOTAL de la simulation plafonnée	Différence entre la cotisation calculée pour 2026 et la proposition
ESAF Swasraya Multi State Agro Cooperative Society Limited (ESMACO)	Inde (I')	AP	1'139'327	3	6	9	€2'394.79	€ 22'000	€ 3'951.40	€ 1'556.61
Indian Farm Forestry Development Co-operative Ltd. (IFFDC)	Inde (I')	AP	172	2	1	3	€1'493.54	€ 29'000	€ 2'464.33	€ 970.80
Indian Farmers Fertiliser Co-operative Ltd. (IFFCO)	Inde (I')	AP	40'000'000	8	8	16	€59'741.33	€ 36'000	€ 44'806.00	-€ 14'935.33
Kollam District Co-operative Hospital Society Ltd. No. Q 952	Inde (I')	AP	10'000	2	2	4	€1'498.62	€ 22'000	€ 2'472.72	€ 974.10
Krishak Bharati Co-operative Ltd. (KRIBHCO)	Inde (I')	AP	3'809'470	5	7	12	€6'749.82	€ 36'000	€ 11'137.20	€ 4'387.38
Malankara Credit Society Limited (MMSCCS)	Inde (I')	AP	65'000	2	3	5	€1'498.62	€ 2'500	€ 2'472.72	€ 974.10
National Agricultural Co-operative Marketing Federation of India (NAFED)	Inde (I')	AP	5'000'994	NA	7	NA	€8'961.19	NA	NA	NA
National Co-operative Agriculture & Rural Development Banks' Federation Ltd. (NAFCARD)	Inde (I')	AP	447'323	3	5	8	€4'276.94	€ 2'500	€ 3'207.70	-€ 1'069.23
National Co-operative Union of India (NCUI)	Inde (I')	AP	32'893'200	6	8	14	€23'896.53	€ 13'000	€ 17'922.40	-€ 5'974.13
National Federation of Farmers Procurement, Processing & Retailing Cooperatives of India Ltd. (NACOF)	Inde (I')	AP	92'596	NA	4	NA	€2'806.25	NA	NA	NA
National Federation of State Co-operative Banks Ltd. (NAFSCOB)	Inde (I')	AP	3'146'876	3	7	10	€5'974.13	€ 2'500	€ 4'480.60	-€ 1'493.53
National Yuva Cooperative Society Ltd. (NYCS)	Inde (I')	AP	30'725	3	3	6	€1'578.30	€ 7'500	€ 2'604.20	€ 1'025.90
Pride Multi State Credit Cooperative Society Ltd.	Inde (I')	AP	104'875	2	4	6	€1'422.93	€ 18'000	€ 2'347.83	€ 924.90
The Tamil Nadu Small Tea Growers ICTFs Federation Ltd. (INDCOSERVE)	Inde (I')	AP	30'016	NA	3	NA	€1'578.30	NA	NA	NA
Tirumalla Tirupati Multistate Cooperative Credit Society Limited	Inde (I')	AP	138'916	NA	4	NA	€1'731.64	NA	NA	NA
Uralungal Labour Contract Cooperative Society Ltd. (ULCCS LTD)	Inde (I')	AP	15'374	3	2	5	€1'731.64	€ 29'000	€ 2'857.21	€ 1'125.57
National Federation of People-based Co-operative Enterprises (INKUR)	Indonésie (I')	AP	45'927	2	3	5	€2'047.46	€ 1'000	€ 1'535.60	-€ 511.87
Association of Asian Confederations of Credit Unions (ACCU)	International	AP	54'000'000	3	8	11	€7'600.00	€ 2'500	€ 5'700.00	-€ 1'900.00

ORGANISATION	PAYS	RÉGION	Adhésions 2026 sans double comptage	Votes économiques	Votes politiques	Total des votes simulation	Cotisation 2026 plafonnée	Simulation selon le tableau	TOTAL de la simulation plafonnée	Différence entre la cotisation calculée pour 2026 et la proposition
Iran Chamber of Cooperatives (ICC)	Iran, République islamique d'	AP	18'000'000	8	8	16	€35'844.80	€ 13'000	€ 26'883.60	-€ 8'961.20
Iran Oilseeds & Vegetable Oil Processing Factories Co-operative (Farda Co-op)	Iran, République islamique d'	AP	38	NA	1	NA	€3'317.68	NA	NA	NA
Pishgaman Cooperative Union (PCU)	Iran, République islamique d'	AP	5'038	NA	1	NA	€3'590.96	NA	NA	NA
Rah-e-roshd cooperative educational complex (RCEC)	Iran, République islamique d'	AP	150'000	NA	4	NA	€1'731.64	NA	NA	NA
Taavon Insurance Company (TIC)	Iran, République islamique d'	AP	6'578	4	2	6	€4'175.65	€ 29'000	€ 6'889.82	€ 2'714.17
Central Union of Agricultural Co-operatives (JA-ZENCHU)	Japon (Ie)	AP	10'212'966	4	8	12	€5'998.33	€ 22'000	€ 9'897.24	€ 3'898.91
IE-NO-HIKARI Association (Association for Education and Publications on Agricultural Co-operatives)	Japon (Ie)	AP	10'212'966	4	8	12	€5'998.33	€ 22'000	€ 9'897.24	€ 3'898.91
Japan CO-OP Insurance (Kyosai) Consumers' Co-operative Federation (CO-OP Kyosai)	Japon (Ie)	AP	30'802'000	8	8	16	€15'537.80	€ 36'000	€ 25'637.37	€ 10'099.57
Japan Co-operative Alliance (JCA)	Japon (Ie)	AP	12'591'822	4	8	12	€6'003.81	€ 13'000	€ 9'906.29	€ 3'902.48
Japan Workers' Co-operative Union (Jigyodan) (JWCU)	Japon (Ie)	AP	14'138	4	2	6	€5'998.33	€ 7'500	€ 7'500.00	€ 1'501.67
Japanese Consumers' Co-operative Union (JCCU)	Japon (Ie)	AP	26'419'152	8	8	16	€46'616.69	€ 36'000	€ 36'000.00	-€ 10'616.69
Japanese Health and Welfare Co-operative Federation (HeW CO-OP Japan)	Japon (Ie)	AP	2'808'517	3	7	10	€5'998.33	€ 1'000	€ 4'498.75	-€ 1'499.58
National Association of Labour Banks (NALB)	Japon (Ie)	AP	11'820'909	5	8	13	€7'549.16	€ 18'000	€ 12'456.11	€ 4'906.95
National Federation of Agricultural Co-operative Associations (ZEN-NOH)	Japon (Ie)	AP	10'212'966	8	8	16	€53'561.59	€ 36'000	€ 40'171.19	-€ 13'390.40
National Federation of Fisheries Co-operative Associations (JF-ZENGYOREN)	Japon (Ie)	AP	88'230	6	4	10	€9'706.06	€ 29'000	€ 16'015.00	€ 6'308.94

ORGANISATION	PAYS	RÉGION	Adhésions 2026 sans double comptage	Votes économiques	Votes politiques	Total des votes simulation	Cotisation 2026 plafonnée	Simulation selon le tableau	TOTAL de la simulation plafonnée	Différence entre la cotisation calculée pour 2026 et la proposition
National Federation of Forest Owners' Co-operative Associations (ZENMORI-REN)	Japon (le)	AP	1'450'000	5	6	11	€7'008.83	€ 22'000	€ 11'564.57	€ 4'555.74
National Federation of University Co-operative Associations (NFUCA)	Japon (le)	AP	1'574'331	4	6	10	€5'998.33	€ 22'000	€ 9'897.24	€ 3'898.91
National Federation of Workers & Consumers Kyosai Cooperatives (Kokumin Kyosai co-op)	Japon (le)	AP	9'517'152	6	7	13	€10'893.01	€ 36'000	€ 17'973.47	€ 7'080.46
National Mutual Insurance Federation of Agricultural Co-operatives (ZENKYOREN)	Japon (le)	AP	10'212'966	8	8	16	€53'561.59	€ 36'000	€ 40'171.19	-€ 13'390.40
The Norinchukin Bank	Japon (le)	AP	11'751'226	8	8	16	€53'561.59	€ 36'000	€ 40'171.19	-€ 13'390.40
Educational Cooperative Union of Limited Liability	Jordanie (la)	AP	4'200	NA	1	NA	€1'578.30	NA	NA	NA
Jordan Co-operative Corporation (JOR)	Jordanie (la)	AP	131'525	NA	4	NA	€2'018.75	NA	NA	NA
Co-operatives Union of Kyrgyzstan (CUK)	Kirghizistan (le)	AP	1'818	NA	1	NA	€1'731.64	NA	NA	NA
Malaysian National Cooperative Movement (ANGKASA)	Malaisie (la)	AP	7'207'179	8	7	15	€35'844.80	€ 22'000	€ 26'883.60	-€ 8'961.20
National Land Finance Co-operative Society Ltd.	Malaisie (la)	AP	58'686	5	3	8	€6'749.82	€ 22'000	€ 11'137.20	€ 4'387.38
Mongolian Co-operative Alliance (MNCA)	Mongolie (la)	AP	80'418	NA	4	NA	€2'999.92	NA	NA	NA
National Association of Mongolian Agricultural Co-operatives (NAMAC)	Mongolie (la)	AP	150'659	NA	4	NA	€3'374.91	NA	NA	NA
Central Co-operative Society Ltd. (CCS)	Myanmar (le)	AP	4'189'287	3	7	10	€3'374.91	€ 1'000	€ 2'531.18	-€ 843.73
National Co-operative Bank Ltd. (NCBL)	Népal (le)	AP	2'439'289	2	7	9	€1'124.97	€ 22'000	€ 1'856.20	€ 731.23
National Co-operative Federation of Nepal (NCF)	Népal (le)	AP	7'400'317	3	7	10	€4'480.60	€ 2'500	€ 3'360.45	-€ 1'120.15
Nepal Agricultural Co-operative Central Federation Limited (NACCFL)	Népal (le)	AP	483'028	2	5	7	€2'249.94	€ 2'500	€ 2'500.00	€ 250.06
Nepal Multipurpose Central Co-operative Union Ltd (NEMCCU)	Népal (le)	AP	95'189	NA	4	NA	€1'731.64	NA	NA	NA
Karachi Co-operative Housing Societies Union Ltd. (KCHSU)	Pakistan (le)	AP	200'024	2	5	7	€1'493.54	€ 2'500	€ 2'464.33	€ 970.80
1 Cooperative Insurance System of the Philippines Life and General Insurance (1CISP)	Philippines (les)	AP	3'141	3	1	4	€2'337.67	€ 22'000	€ 3'857.15	€ 1'519.48
ACDI Multipurpose Cooperative	Philippines (les)	AP	286'850	3	5	8	€1'644.07	€ 29'000	€ 2'712.72	€ 1'068.65

ORGANISATION	PAYS	RÉGION	Adhésions 2026 sans double comptage	Votes économiques	Votes politiques	Total des votes simulation	Cotisation 2026 plafonnée	Simulation selon le tableau	TOTAL de la simulation plafonnée	Différence entre la cotisation calculée pour 2026 et la proposition
Aurora Integrated Multipurpose Cooperative (AIMCOOP)	Philippines (les)	AP	1'286'331	NA	6	NA	€2'147.29	NA	NA	NA
Climbs Life and General Insurance Cooperative (CLIMBS)	Philippines (les)	AP	4'000	3	1	4	€1'516.34	€ 22'000	€ 2'501.96	€ 985.62
Federation of Peoples' Sustainable Development Cooperative (FPSDC)	Philippines (les)	AP	1'178'292	4	6	10	€3'835.13	€ 13'000	€ 6'327.96	€ 2'492.83
MASS-SPECC Cooperative Development Center	Philippines (les)	AP	14'000'000	3	8	11	€1'731.64	€ 13'000	€ 2'857.21	€ 1'125.57
MSU – IIT National Multi-Purpose Cooperative (MSU-IIT NMPC)	Philippines (les)	AP	30'000	3	3	6	€1'517.60	€ 18'000	€ 2'504.04	€ 986.44
National Confederation of Co-operatives (NATCCO)	Philippines (les)	AP	7'600'000	4	7	11	€5'906.09	€ 18'000	€ 9'745.04	€ 3'838.96
Network Consolidated Cooperative Bank (NCCB)	Philippines (les)	AP	905'000	3	6	9	€2'172.06	€ 7'500	€ 3'583.90	€ 1'411.84
One Cooperative Bank (One CB)	Philippines (les)	AP	10'801	3	2	5	€1'731.64	€ 18'000	€ 2'857.21	€ 1'125.57
One-Cooperative Federation	Philippines (les)	AP	455'000	2	5	7	€1'565.22	€ 1'000	€ 1'173.92	-€ 391.31
Philippine Family Farmers Agriculture Fishery Forestry Cooperatives Federation (AgriCOOPh)	Philippines (les)	AP	900'000	2	6	8	€2'136.02	€ 2'500	€ 2'500.00	€ 363.98
Providers Multipurpose Cooperative	Philippines (les)	AP	20'814	3	2	5	€1'573.55	€ 18'000	€ 2'596.36	€ 1'022.81
UNION OF LEGITIMATE SERVICE CONTRACTING COOPERATIVES (ULSCC)	Philippines (les)	AP	9'000	2	2	4	€1'550.96	€ 1'000	€ 1'163.22	-€ 387.74
Victo National Co-operative Federation and Development Center (VICTO National)	Philippines (les)	AP	1'400'000	3	6	9	€4'218.63	€ 2'500	€ 3'163.97	-€ 1'054.66
iCOOP Korea	République de Corée (la)	AP	298'866	6	5	11	€11'108.93	€ 29'000	€ 18'329.73	€ 7'220.80
Korea Cooperative Solidarity (KCS)	République de Corée (la)	AP	1'100'000	NA	6	NA	€8'222.53	NA	NA	NA
Korean Federation of Community Credit Co-operatives (KFCC)	République de Corée (la)	AP	2'180'000	7	7	14	€32'220.25	€ 18'000	€ 24'165.19	-€ 8'055.06
Korean National Federation of Fisheries Co-operatives (KNFC)	République de Corée (la)	AP	155'091	6	4	10	€11'108.93	€ 36'000	€ 18'329.73	€ 7'220.80
National Agricultural Co-operative Federation (NACF)	République de Corée (la)	AP	2'060'000	8	7	15	€33'470.18	€ 22'000	€ 25'102.64	-€ 8'367.55
National Credit Union Federation of Korea (NACUFOK)	République de Corée (la)	AP	17'860'000	8	8	16	€30'681.00	€ 36'000	€ 36'000.00	€ 5'319.00

ORGANISATION	PAYS	RÉGION	Adhésions 2026 sans double comptage	Votes économiques	Votes politiques	Total des votes simulation	Cotisation 2026 plafonnée	Simulation selon le tableau	TOTAL de la simulation plafonnée	Différence entre la cotisation calculée pour 2026 et la proposition
National Forestry Co-operatives Federation (NFCF)	République de Corée (la)	AP	491'142	NA	5	NA	€11'108.93	NA	NA	NA
Singapore National Co-operative Federation Ltd. (SNCF)	Singapour	AP	890'000	8	6	14	€33'749.10	€ 13'000	€ 25'311.83	-€ 8'437.28
Matara District Cooperative Hospital Society Ltd.	Sri Lanka	AP	4'357	2	1	3	€1'980.04	€ 1'000	€ 1'485.03	-€ 495.01
National Co-operative Council of Sri Lanka (NCCSL)	Sri Lanka	AP	1'200'000	3	6	9	€7'986.60	€ 2'500	€ 5'989.95	-€ 1'996.65
SANASA Federation Ltd in Sri Lanka	Sri Lanka	AP	805'000	NA	6	NA	€4'141.94	NA	NA	NA
The Co-operative League of Thailand (CLT)	Thaïlande (la)	AP	10'560'639	NA	8	NA	€31'364.20	NA	NA	NA
SAIGON CO.OP	Viêt Nam (le)	AP	1'052	3	1	4	€1'573.55	€ 29'000	€ 2'596.36	€ 1'022.81
Vietnam Cooperatives Alliance (VCA)	Viêt Nam (le)	AP	7'259'955	NA	7	NA	€20'909.46	NA	NA	NA
Dgrv - Deutscher Genossenschafts- Und Raiffeisenverband E. V.	Allemagne (l')	EUR	18'863'000	8	8	16	€49'274.07	€ 18'000	€ 36'955.55	-€ 12'318.52
Farm Credit Armenia Universal Credit Organization Commercial Cooperative (FCA UCO CC)	Arménie (l')	EUR	6'431	3	2	5	€2'654.73	€ 13'000	€ 4'380.30	€ 1'725.57
Oesterreichischer Verband Gemeinnütziger Bauvereinigungen - Revisionsverband (GBV)	Autriche (l')	EUR	574'470	6	5	11	€16'735.09	€ 18'000	€ 18'000.00	€ 1'264.91
Febecoop	Belgique (la)	EUR	400'000	4	5	9	€11'249.70	€ 7'500	€ 8'437.28	-€ 2'812.43
Belarussian Republican Union of Consumer Societies (BELKOOPSOYUZ)	Biélorussie (la)	EUR	6'804'000	NA	7	NA	€6'165.97	NA	NA	NA
Central Co-operative Bank Plc (CCB)	Bulgarie (la)	EUR	6'782	4	2	6	€5'454.39	€ 29'000	€ 8'999.75	€ 3'545.36
Central Co-operative Union (CCU)	Bulgarie (la)	EUR	92'681	5	4	9	€6'954.14	€ 29'000	€ 11'474.33	€ 4'520.19
National Union of Workers Producers Co-operatives of Bulgaria (NUWPCB)	Bulgarie (la)	EUR	4'411	3	1	4	€6'136.20	€ 2'500	€ 4'602.15	-€ 1'534.05
Cyprus Turkish Co-operative Central Bank Ltd. (KoopBank)	Chypre	EUR	59'898	8	3	11	€16'229.84	€ 36'000	€ 26'779.24	€ 10'549.40
Kooperationen	Danemark (le)	EUR	5'130	5	1	6	€11'249.70	€ 13'000	€ 13'000.00	€ 1'750.30
Bidafarma S. Coop. and. Es	Espagne (l')	EUR	8'900	4	2	6	€5'737.75	€ 13'000	€ 9'467.29	€ 3'729.54
Confederació de Cooperatives de Catalunya (CoopCat)	Espagne (l')	EUR	1'630'770	5	7	12	€15'099.63	€ 7'500	€ 11'324.73	-€ 3'774.91
Confederación Empresarial Española de la Economía Social (CEPES)	Espagne (l')	EUR	98'800	5	4	9	€12'551.32	€ 13'000	€ 13'000.00	€ 448.68

ORGANISATION	PAYS	RÉGION	Adhésions 2026 sans double comptage	Votes économiques	Votes politiques	Total des votes simulation	Cotisation 2026 plafonnée	Simulation selon le tableau	TOTAL de la simulation plafonnée	Différence entre la cotisation calculée pour 2026 et la proposition
Confederación Española de Cooperativas de Trabajo Asociado (COCETA)	Espagne (I')	EUR	170'000	4	4	8	€12'551.32	€ 7'500	€ 9'413.49	-€ 3'137.83
Fundación Espriu	Espagne (I')	EUR	117'404	5	4	9	€16'607.41	€ 2'500	€ 12'455.56	-€ 4'151.85
KONFEKOOP - Confederación de Cooperativas de Euskadi	Espagne (I')	EUR	1'540'469	5	6	11	€10'674.97	€ 13'000	€ 13'000.00	€ 2'325.03
Central Union of Consumer Societies of the Russian Federation	Fédération de Russie (la)	EUR	1'295'094	6	6	12	€22'090.32	€ 18'000	€ 18'000.00	-€ 4'090.32
Moscow Regional Union of Consumer Societies	Fédération de Russie (la)	EUR	40'000	NA	3	NA	€5'999.84	NA	NA	NA
Pellervo Coop Center	Finlande (la)	EUR	2'940'000	5	7	12	€20'553.19	€ 13'000	€ 15'414.89	-€ 5'138.30
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	France (la)	EUR	9'172'453	8	7	15	€79'289.47	€ 36'000	€ 59'467.11	-€ 19'822.37
Coop FR	France (la)	EUR	310'000'000	8	8	16	€98'168.60	€ 7'500	€ 73'626.45	-€ 24'542.15
Federation of Cooperatives of Pharmacists of Greece (OSFE)	Grèce (la)	EUR	5'286	4	1	5	€4'500.23	€ 7'500	€ 7'425.38	€ 2'925.15
National Council of Cooperatives (OSZT)	Hongrie (la)	EUR	800'000	3	6	9	€5'119.95	€ 1'000	€ 3'839.96	-€ 1'279.99
Co-operative Housing Ireland	Irlande (I')	EUR	5'189	6	1	7	€10'499.72	€ 22'000	€ 17'324.54	€ 6'824.82
The Kibbutz Movement	Israël	EUR	193'757	NA	4	NA	€14'842.24	NA	NA	NA
Alleanza delle Cooperative Italiane	Italie (I')	EUR	12'039'003	8	8	16	€187'468.49	€ 7'500	€ 140'601.37	-€ 46'867.12
Lithuanian Union of Co-operative Societies (LITCOOPUNION)	Lituanie (la)	EUR	1'518	4	1	5	€5'999.84	€ 7'500	€ 7'500.00	€ 1'500.16
Koperattivi Malta	Malte	EUR	4'950	4	1	5	€10'227.00	€ 2'500	€ 7'670.25	-€ 2'556.75
Malta Co-operative Federation (MCF)	Malte	EUR	261	3	1	4	€5'347.61	€ 1'000	€ 4'010.70	-€ 1'336.90
Coop Norge SA	Norvège (la)	EUR	2'600'000	8	7	15	€33'749.10	€ 36'000	€ 36'000.00	€ 2'250.90
Federation of Norwegian Agricultural Co-operatives (Norsk Landbrukssamvirke)	Norvège (la)	EUR	41'285	NA	3	NA	€11'249.70	NA	NA	NA
The Co-operative Housing Federation of Norway (NBBL)	Norvège (la)	EUR	1'329'000	7	6	13	€27'931.73	€ 18'000	€ 20'948.80	-€ 6'982.93
Nationale Coöperatieve Raad (NCR) – Dutch Council for Cooperatives	Pays-Bas (les)	EUR	1'105'618	4	6	10	€14'321.01	€ 7'500	€ 10'740.76	-€ 3'580.25
Rabobank	Pays-Bas (les)	EUR	2'295'712	8	7	15	€21'368.02	€ 36'000	€ 35'257.23	€ 13'889.21
National Association of Co-operative Savings and Credit Unions (NACSCU)	Pologne (la)	EUR	1'322'783	7	6	13	€17'494.68	€ 22'000	€ 22'000.00	€ 4'505.32
National Auditing Union of Cooperatives (NAUWC)	Pologne (la)	EUR	2'262	5	1	6	€6'797.30	€ 13'000	€ 11'215.54	€ 4'418.24
National Co-operative Council - NCC	Pologne (la)	EUR	8'000'000	7	7	14	€29'895.80	€ 13'000	€ 22'421.85	-€ 7'473.95

ORGANISATION	PAYS	RÉGION	Adhésions 2026 sans double comptage	Votes économiques	Votes politiques	Total des votes simulation	Cotisation 2026 plafonnée	Simulation selon le tableau	TOTAL de la simulation plafonnée	Différence entre la cotisation calculée pour 2026 et la proposition
National Supervision Union of Spoelm Consumer Co-operatives	Pologne (la)	EUR	44'236	5	3	8	€9'204.51	€ 13'000	€ 13'000.00	€ 3'795.49
CASES - Cooperativa António Sérgio para a Economia Social CIPRL	Portugal (le)	EUR	7	5	1	6	€8'545.73	€ 13'000	€ 13'000.00	€ 4'454.27
Confecoop - Confederação Cooperativa Portuguesa, CCRL	Portugal (le)	EUR	500'000	4	5	9	€8'545.73	€ 2'500	€ 6'409.30	-€ 2'136.43
Central Union of Consumer Co-operatives of the Republic of Moldova (MOLDCOOP)	République de Moldova (la)	EUR	50'556	2	3	5	€3'068.11	€ 2'500	€ 2'500.00	-€ 568.11
Co-operative Association of the Czech Republic (CACR)	République tchèque (la)	EUR	716'947	5	6	11	€19'017.14	€ 7'500	€ 14'262.86	-€ 4'754.29
National Union of Consumer Co-operatives (CENTROCOOP)	Roumanie (la)	EUR	20'291	NA	2	NA	€4'529.64	NA	NA	NA
Romanian National Union of Handicraft and Production Cooperatives Association - UCECOM	Roumanie (la)	EUR	7'511	3	2	5	€5'999.84	€ 2'500	€ 4'499.88	-€ 1'499.96
Co-operatives UK	Royaume-Uni (le)	EUR	11'219'719	8	8	16	€156'880.17	€ 18'000	€ 117'660.13	-€ 39'220.04
VME COOP	Royaume-Uni (le)	EUR	36	4	1	5	€6'426.43	€ 18'000	€ 10'603.61	€ 4'177.18
General cooperative alliance for agriculture and rural development - Belgrade	Serbie (la)	EUR	1'606	2	1	3	€2'274.05	€ 1'000	€ 1'705.54	-€ 568.51
Coompanion - Kooperativ Utveckling Sverige	Suède (la)	EUR	25	4	1	5	€4'135.48	€ 13'000	€ 6'823.55	€ 2'688.06
HSB Riksförbund (Federation of Cooperative Housing)	Suède (la)	EUR	679'683	8	6	14	€20'918.86	€ 29'000	€ 29'000.00	€ 8'081.14
Kooperativa Förbundet KF (the Swedish Co-operative Union)	Suède (la)	EUR	3'200'000	8	7	15	€59'345.96	€ 36'000	€ 44'509.47	-€ 14'836.49
Riksbbyggen (Co-operative Housing Union)	Suède (la)	EUR	142'000	8	4	12	€16'735.09	€ 29'000	€ 27'612.89	€ 10'877.81
Allgemeine Baugenossenschaft Zürich (ABZ)	Suisse (la)	EUR	9'295	6	2	8	€11'249.70	€ 29'000	€ 18'562.01	€ 7'312.31
Central Union of The Agricultural Credit Cooperatives of Türkiye (ACC)	Turquie (la)	EUR	558'980	5	5	10	€7'201.26	€ 36'000	€ 11'882.08	€ 4'680.82
National Cooperative Union of Türkiye (TURKIYEKOOP)	Turquie (la)	EUR	692'475	3	6	9	€6'364.51	€ 1'000	€ 4'773.38	-€ 1'591.13

ORGANISATION	PAYS	RÉGION	Adhésions 2026 sans double comptage	Votes économiques	Votes politiques	Total des votes simulation	Cotisation 2026 plafonnée	Simulation selon le tableau	TOTAL de la simulation plafonnée	Différence entre la cotisation calculée pour 2026 et la proposition
The Central Union of Turkish Forestry Co-operatives (ORKOOP)	Turquie (la)	EUR	164'867	4	4	8	€7'201.26	€ 7'500	€ 7'500.00	€ 298.74
Ukrainian Central Union of Consumer Societies (UKRKOOPSPILKA)	Ukraine (l')	EUR	117'655	2	4	6	€3'068.11	€ 1'000	€ 2'301.08	-€ 767.03
National Co-operative Association of South Africa (NCASA)	Afrique du Sud (l')	AF	6'490	2	2	4	€1'845.37	€ 1'000	€ 1'384.03	-€ 461.34
South African National Apex Co-operative (SANACO)	Afrique du Sud (l')	AF	75'000	NA	3	NA	€5'020.52	NA	NA	NA
Botswana Co-operative Association (BOCA)	Botswana (le)	AF	57'373	NA	3	NA	€5'020.52	NA	NA	NA
Alliance Cooperatives Cameroun (COOP-CAMEROUN)	Cameroun (le)	AF	248'421	2	5	7	€1'731.64	€ 1'000	€ 1'298.73	-€ 432.91
North West Cooperative Association Ltd (NWCA LTD)	Cameroun (le)	AF	31'000	3	3	6	€1'578.30	€ 7'500	€ 2'604.20	€ 1'025.90
Union des Mutuelles Financieres de Developpement (MUFID UNION)	Cameroun (le)	AF	293'193	3	5	8	€1'517.60	€ 7'500	€ 2'504.05	€ 986.44

Bref résumé

Les commentaires des membres ont conduit l'ACI à ajuster la proposition de base pour aboutir à sa forme actuelle.

En résumé, **le système de cotisation** :

- Est basé sur la capacité de payer, en particulier le revenu brut.
- Est facile à calculer car il repose sur une seule grille pour tous les membres, basée sur 8 paliers de revenus.
- Aide l'ACI, sur le long terme, à recruter et fidéliser des membres en prévoyant une cotisation minimale abordable de 1 000 euros et un plafond beaucoup plus bas ainsi que des cotisations fondées sur la capacité de payer.
- Comporte une mise en œuvre progressive avec des limites sur les changements, incluant :
 - Une période initiale de transition de 5 ans avec ajustement progressif vers les nouveaux niveaux de cotisation.
 - Les augmentations sont plafonnées à 65 % et les diminutions à 25 %.
- Offre de la flexibilité
 - Un soutien discrétionnaire est disponible pour les membres qui sont défavorablement touchés par les changements ou pour examiner des circonstances particulières.
 - Les membres qui traversent des circonstances vraiment exceptionnelles et temporaires peuvent demander un allègement de cotisation via la « procédure de difficultés financières ».
- Des ajustements continus seront effectués tous les trois ans sur la base de données actualisées. Une révision du système aura lieu après la mise en œuvre complète, avant la cinquième année.
- Une approche distincte pour les cotisations des membres associés sera élaborée par le conseil d'administration.

En résumé, **le système des droits de vote** :

- Est simple à calculer car il s'agit d'une structure par tranches, permettant aux membres de déterminer eux-mêmes leur nombre de votes.
- Repose sur deux échelles combinées à parts égales (50 % / 50 %).
 - Une échelle économique fondée sur les cotisations versées
 - Une échelle politique fondée sur les adhésions représentées
- Supprime la complexité, notamment :
 - La suppression des plafonds par pays, qui créaient des déséquilibres entre des membres de taille similaire et ajoutaient de la complexité au calcul.
 - La suppression de la déduction liée au double comptage.
- Supprime le facteur de découragement au recrutement : en supprimant le plafond par pays, les membres ne perdent plus de voix lorsque d'autres organisations de leur pays adhèrent.
- Si des pays souhaitent accroître leur part de voix, davantage de membres de leur pays devraient adhérer.

Cela respecte-t-il les principes ?

Le système de cotisations proposé respecte les trois principes de la manière suivante :

Équité

- Fondé sur la capacité à payer
- L'écart entre les cotisations versées par les membres est réduit, ce qui permet une redistribution plus équitable des cotisations en fonction de la capacité à payer.
- Les cotisations des organisations faîtières diminuent, à quelques exceptions près pour celles qui disposent d'un revenu plus élevé dans des pays à PIB en PPA plus faible et qui présentent un chiffre d'affaires brut plus important.
- Meilleure harmonisation des cotisations entre des membres ayant une capacité de paiement comparable.

Transparence

- Des tableaux simples permettent aux membres potentiels de calculer facilement leur propre cotisation.
- La suppression de la déduction liée au double comptage.

Prévisibilité

- La période de mise en œuvre progressive permet une planification budgétaire aux niveaux mondial et régional, améliorant ainsi la durabilité financière de l'ACI.
- Les membres sauront exactement combien ils doivent payer entre deux ajustements.
- Trois ajustements encadrés seront effectués au fil du temps.

Le système de droits de vote proposé respecte les deux principes de la manière suivante :

Équitable

- Reflète la contribution qu'un membre verse à l'ACI ainsi que la taille du mouvement qu'il représente, ce qui améliore l'alignement entre contribution et représentation.
- Les membres ne perdent pas de votes puisque le plafond par pays a été supprimé.
- Meilleur alignement des votes entre des membres de taille comparable et ayant une capacité de paiement similaire.

Fonctionnel

- Fondé sur des données claires et disponibles.
- Les membres peuvent calculer eux-mêmes leurs droits de vote

Prochaines étapes et sondage

L'assemblée générale de l'ACI à Panama sera invitée à lever la main pour voter lors d'un scrutin si elle souhaite soutenir les changements proposés. La modification des statuts et du règlement intérieur de l'assemblée générale requiert une majorité d'au moins deux tiers des voix exprimées par les membres effectifs présents ou représentés. Si deux tiers des membres présents à l'assemblée générale votent « oui » au scrutin, une proposition finale intégrant les amendements aux statuts et au règlement intérieur de l'assemblée générale sera soumise à une assemblée générale extraordinaire en ligne, début 2027, pour approbation. Les membres ne recevront leurs factures 2027 qu'après cette assemblée générale extraordinaire.



SONDAGE : SOUTENEZ-VOUS LES CHANGEMENTS PROPOSÉS RELATIFS AU CALCUL DES COTISATIONS ET DES DROITS DE VOTE, DONT LA MISE EN ŒUVRE EST PRÉVUE À PARTIR DE 2027 ?

SI ELLES SONT APPROUVÉES, L'ACI PRÉSENTERA LA PROPOSITION FINALE — INCLUANT LES MISES À JOUR DES STATUTS ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE — POUR APPROBATION LORS D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN LIGNE DÉBUT 2027.

OUI	
NON	
ABSTENTION	

11. Prochaine assemblée générale de l'ACI

La prochaine assemblée générale de l'ACI se tiendra avant le 1^{er} juillet 2027.

--- La version officielle du texte des principaux documents de l'assemblée générale de l'ACI est la version anglaise, sauf indication contraire ---

Des traductions professionnelles gratuites sont fournies en français et en espagnol selon le cas. Toutes les versions linguistiques de la documentation officielle de la réunion sont disponibles sur [Assemblée générale de l'ACI 2026 en ligne | ICA](#)



International Cooperative Alliance - AISBL

Avenue Milcamps 105
1030 Brussels - Belgium

Tel: +32 2 743 10 30

ica@ica.coop
www.ica.coop